

# FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(19 - 30 mai 1980)

## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1980

## SUPPLÉMENT N° 11



NATIONS UNIES

New York, 1980

**NOTE**

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1980/41  
E/ICEF/673

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
Sigles .....		v
I. Organisation de la session .....	1 - 3	1
II. Résumé des débats .....	4 - 15	1
III. Questions générales .....	16 - 77	3
La situation des enfants .....	16 - 25	3
Déclaration du Directeur général .....	26 - 36	5
Objectifs et stratégies .....	37 - 46	7
Action à mener par le FISE dans le cadre des acti- vités consécutives à l'Année internationale de l'enfant .....	47 - 74	9
Plan de travail à moyen terme .....	75 - 77	16
IV. Engagements approuvés au cours de la session ....	78 - 80	17
V. Examen de la politique des programmes .....	81 - 172	19
Problèmes relatifs à la programmation .....	81 - 96	19
Evaluation de la coopération du FISE dans le domaine de l'éducation .....	97 - 115	26
Les femmes, les enfants et le développement .....	116 - 149	32
Prévention de l'incapacité chez l'enfant et réadaptation des enfants handicapés .....	150 - 172	40
VI. Tendances du Programme .....	173 - 232	48
Généralités .....	173 - 193	48
Répartition prévue des ressources par domaine d'assistance .....	173 - 174	48
Statistiques concernant les programmes .....	175 - 178	49
Niveaux de l'aide accordée au titre des programmes en 1979 .....	179 - 184	50
Collaboration avec d'autres sources d'aide extérieure .....	185 - 188	51
Coopération technique entre pays en développement (CTPD) .....	189 - 192	52
Appui aux projets par les communications ...	193	53
Soins de santé primaires .....	194 - 198	54

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
Approvisionnement en eau et assainissement .....	199 - 202	55
Nutrition .....	203 - 210	56
Parenté responsable et planification de la famille .....	211 - 213	57
Services en faveur des enfants des zones urbaines à faible revenu .....	214 - 216	58
Secours d'urgence .....	217 - 228	59
Assistance aux enfants et aux mères pris en charge par des mouvements de libération .....	229 - 232	62
VII. Questions financières et administratives .....	233 - 263	63
Situation financière .....	233 - 247	63
Gestion administrative et questions de personnel ..	248 - 257	67
Budgets .....	258 - 263	69
VIII. Coopération avec les comités nationaux pour le FISE et avec les organisations non gouvernementales	264 - 269	71
IX. Questions diverses .....	270 - 278	73
Elargissement éventuel de la composition du Conseil d'administration .....	270 - 271	73
Préparation de la session de 1981 du Conseil d'administration et des sessions suivantes .....	272 - 278	73

Annexes

I. Résumé des engagements par région et par domaine d'assistance approuvés par le Conseil à la session de mai 1980 .....	75
II. Montants des engagements et des éléments "notés" approuvés par le Conseil à sa session de mai 1980 (par pays) .....	76
III. Résumé des éléments notés, par région et par domaine d'assistance, approuvés par le Conseil à la session de mai 1980 .....	83
IV. Annonces de contributions des gouvernements à la masse commune des ressources pour 1980 au 15 juin 1980 .....	84
V. Dépenses du FISE par principaux domaines d'assistance (y compris les fonds d'affectation spéciale) .....	86

## SIGLES

AIE	Année internationale de l'enfant
CAC	Comité administratif de coordination
CMDS	Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIPAC	Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 534<sup>ème</sup> à 547<sup>ème</sup> séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 au 30 mai 1980. Le Comité du programme, siégeant en tant que comité plénier, a tenu ses 412<sup>ème</sup> à 416<sup>ème</sup> séances du 27 au 29 mai. Le Comité de l'administration et des finances s'est réuni les 24 et 25 mai. La session s'est terminée le 30 mai 1/.
2. Le Président du Conseil était M. Zaki Hasan (Pakistan), le Président du Comité du programme, Mme Maimaouna Kane (Sénégal) et le Président du Comité de l'administration et des finances, M. Paal Bog (Norvège). L'ordre du jour du Conseil, tel qu'il a été adopté, figure dans le document E/ICEF/671/Rev.1.
3. La liste des documents publiés à l'occasion de la session a été publiée sous la cote E/ICEF/INF/42.

## II. RESUME DES DEBATS

4. Le Conseil a examiné les activités du FISE; entendu les opinions préliminaires du Directeur général sur la façon dont le FISE pourrait satisfaire aux besoins changeants auxquels il doit répondre eu égard à la situation des enfants dans les pays en développement et aux tendances nationales et internationales actuelles dont ils subissent le contrecoup; examiné les principaux objectifs et la stratégie générale des activités futures du FISE; et a défini les orientations générales pour les prochaines années dans un certain nombre de domaines. Le Conseil a approuvé des engagements d'un montant total de 244 millions de dollars E.-U. et convenu que le Directeur général pourrait présenter à la session de 1981 du Conseil des recommandations en vue d'engagements, à prélever sur la masse commune des ressources s'élevant au total à 393 millions de dollars E.-U., à condition que les prévisions des recettes et des dépenses du plan de travail à moyen terme restent valables.
5. Le Conseil a décidé que les activités du FISE consécutives à l'Année internationale de l'enfant seraient fusionnées aux activités en cours du Fonds. Le FISE élargirait sa coopération dans les pays en développement aux services liés au développement de l'enfant pour étayer les services consacrés à son bien-être et devrait également promouvoir plus résolument la cause des enfants en général. La toute première priorité du FISE envers les enfants des pays en développement ne doit cependant pas se démentir (par. 73).
6. Le Conseil a approuvé les directives générales énoncées dans le rapport établi par M. Maurice Bertrand, inspecteur au Corps commun d'inspection, sur les activités de planification et de programmation pour les enfants entreprises par le FISE au niveau des pays (E/ICEF/L.1413). Les conclusions du Conseil avaient pour but de renforcer le travail du FISE en tant qu'organisme de développement, pour lui permettre d'aider davantage les pays à améliorer la qualité de leur planification et leur processus de programmation particulièrement en contribuant surtout à renforcer leur base de renseignements sur la situation des enfants et en accroissant l'efficacité de la coopération du Fonds aux programmes de pays (par. 96).
7. Le Conseil a examiné plusieurs questions spécifiques concernant la politique des programmes. Il est arrivé à la conclusion que les politiques relatives à la coopération du FISE dans les domaines de l'enseignement scolaire et non scolaire

---

1/ Le Conseil d'administration, tel qu'il sera composé à compter du 1<sup>er</sup> août 1980, a tenu sa 548<sup>ème</sup> séance au Siège de l'Organisation des Nations Unies en vue d'élire les membres du Bureau et des comités pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 1980 au 31 juillet 1981. Le rapport de cette réunion figure dans le document E/ICEF/662.

restaient valables. Cependant, une action plus concentrée et plus sélective était nécessaire dans la préparation des programmes de soutien à l'enseignement, considéré comme élément des services de base, avec une plus grande participation de la collectivité. Il conviendrait d'apporter un soutien plus important à l'harmonisation de l'enseignement scolaire et non scolaire dans les différents domaines de coopération du FISE (par exemple, les activités féminines, l'alimentation en eau et l'assainissement, l'alimentation et la nutrition, la santé). Il faudrait examiner la possibilité de créer un comité commun où seraient représentés les conseils de l'UNESCO et du FISE (par. 114 et 115).

8. Au cours de l'examen des politiques du FISE et de sa coopération avec les services nationaux et locaux intéressant les femmes et les jeunes filles, le Conseil a approuvé les orientations et les recommandations générales énoncées dans un rapport consacré aux femmes, aux enfants et au développement qui a été soumis à la présente session du Conseil. Le Conseil a convenu que le FISE devrait, à l'avenir, prêter une attention accrue aux cinq domaines suivants : collecte d'informations plus nombreuses pour servir de base à la préparation des programmes; activités de plaidoyer; activités rémunératrices pour les femmes; participation des femmes à la vie de la collectivité; et suivi et évaluation des résultats ainsi obtenus. Le Conseil a insisté, en particulier, sur le fait que le FISE devrait plaider en faveur d'une interprétation globale du rôle de la femme dans la société et dans le processus de développement et intensifier sa coopération avec les types de programmes destinés aux femmes à faible revenu, qui ont les incidences les plus positives sur le bien-être des enfants, en mettant davantage l'accent sur les activités rémunératrices et les services d'appui sociaux connexes (par. 149).

9. Le Conseil a approuvé les principes directeurs proposés dans un rapport de Rehabilitation International visant à aider les pays à apporter des améliorations à la prévention et au traitement, dans le cadre des services axés sur la collectivité, des incapacités affectant les enfants. Il faudrait accorder un soutien accru à la prévention des infirmités (par exemple par la vaccination) et aux moyens visant à limiter les conséquences des incapacités résultant d'infirmités, en sauvegardant les possibilités de développement individuel des enfants. Il faudrait tenir compte de ces préoccupations dans les programmes sanitaires, les programmes de protection de l'enfance, d'enseignement, etc., en cours tout en renforçant les systèmes d'aiguillage. Le Conseil estimait que l'approche adoptée dans le rapport et l'action qui, espérait-il, en découlerait, constitueraient une contribution importante à l'Année internationale des personnes handicapées, en 1981, et aux actions complémentaires à cette année (par. 172).

10. Le Conseil a également examiné le rôle du FISE dans les opérations de secours au Kampuchea et dans d'autres situations d'urgence graves en Afrique et en Asie ainsi que la politique générale du FISE pour ce qui est de l'assistance d'urgence. Il a exprimé l'espoir que la capacité du système des Nations Unies à faire face aux situations d'urgence pourrait être renforcée. Le Conseil a appuyé dans l'ensemble l'intention du Directeur général d'accroître dans une certaine mesure la capacité organisationnelle du Fonds pour qu'il soit à même de faire face aux situations d'urgence sans porter préjudice à son rôle fondamental de coopération avec les gouvernements à des programmes à long terme de services de base au bénéfice des enfants (par. 217 à 228).

11. Les recettes du Fonds en 1979 se sont élevées à 253 millions de dollars, dont 31 millions ont été consacrés à l'opération de secours au Kampuchea. Dans le plan de travail à moyen terme qui a été approuvé par le Conseil en tant que document de base pour les prévisions, on estime que les recettes pour l'année 1980

s'élèveront à 311 millions de dollars E.-U., dont 250 millions iront à la masse commune des ressources et 61 millions aux opérations de secours au Karpouchka. Les prévisions de recettes étaient de 297 millions de dollars E.-U. pour 1981, 353 millions de dollars E.-U. pour 1982; et 420 millions de dollars E.-U. pour 1983 (par. 233 à 240).

12. Le Conseil a convenu d'examiner à sa session de 1981 la question de son élargissement éventuel. Au cours de l'année, le Président du Conseil tiendra des consultations officieuses avec les membres du Conseil en vue de proposer un élargissement modeste et équilibré conformément aux critères énoncés dans la résolution 1038 (XI) de l'Assemblée générale (par. 270 et 271).

13. Le rapport du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/AB/L.1219) contient le texte intégral d'un certain nombre de projets de résolution budgétaires qui ont été par la suite adoptés par le Conseil : projet de budget des services d'administration et des services d'appui aux programmes et projet de budget de l'Année internationale de l'enfant (*ibid.*, par. 50); projet de budget du Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE (*ibid.*, par. 60); projet de budget de l'Opération cartes de vœux (*ibid.*, par. 71). La décision par laquelle le Conseil a adopté ces projets de budget figure au paragraphe 260 du présent rapport. Le Conseil a également adopté, sur la recommandation du Comité, une résolution visant à atténuer les problèmes résultant de l'irrégularité des mouvements de trésorerie (par. 245).

14. Un bref aperçu des engagements et décisions de noter pris par le Conseil est donné aux paragraphes 78 à 80 et un tableau indiquant la répartition de ces engagements et décisions de noter par pays figure à l'annexe II.

15. Il est rendu compte des discussions et des décisions du Conseil relatives aux préparatifs des sessions à tenir en 1981 et les années suivantes aux paragraphes 272 à 278.

### III. QUESTIONS GÉNÉRALES

#### La situation des enfants

16. La situation des enfants dans les pays en développement a servi de toile de fond aux délibérations du Conseil en ce qui concerne l'action future du FISE 2/.

17. Vers la fin des années 1970, outre le ralentissement de l'économie mondiale, la situation des enfants a pâti notamment de l'augmentation de la violence dont témoigne le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées; de la persistance de la faim provoquée par la pauvreté; et de la détérioration continue de la situation des pays les moins avancés due en partie à un manque de volonté de la part de la communauté internationale de mettre en oeuvre la stratégie internationale du développement adoptée pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le problème des réfugiés et des personnes déplacées a pris une dimension tragique en raison des guerres, des troubles et des conflits intérieurs et des catastrophes naturelles.

---

2/ Le plan de travail à moyen terme, dans lequel figurent des données statistiques sur la situation des enfants du point de vue de la malnutrition, de la santé, de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement, de l'analphabétisme, de l'enseignement primaire, de l'espérance de vie et de la mortalité infantile, donne un ordre de grandeur des besoins non satisfaits des enfants dans les pays en développement (E/ICEF/L.1412, par. 14).



18. On estime qu'en 1979, 800 millions de personnes vivaient dans le dénuement le plus total et qu'un milliard d'êtres humains souffraient de faim. Si la décennie écoulée a vu un petit nombre de pays en développement accéder à l'industrialisation, il n'en reste pas moins que dans l'ensemble, les performances des pays en développement ont été plutôt médiocres au cours de cette période et que l'écart entre les pays à faible revenu et les pays en développement à revenu intermédiaire s'est encore aggravé.

19. Les pays les moins développés ont été aussi les plus durement frappés par la situation économique et monétaire mondiale. Afin de survivre, ces pays ont dû faire appel dans une proportion croissante à l'aide alimentaire internationale et à une assistance financière extérieure, souvent sous la forme de subventions destinées à combler leurs déficits budgétaires chroniques. Du fait de l'inflation, la part du budget national consacrée aux services sociaux a continué à diminuer en valeur réelle en 1979, et cette dévalorisation s'est même accélérée par rapport aux années précédentes. Dans les pays en développement, la hausse des prix à la consommation a été en moyenne de 32 p. 100 entre la fin de 1978 et la fin de 1979 contre 11 p. 100 en moyenne dans les pays industrialisés. Du fait des opérations militaires, les budgets des services sociaux ont subi une compression dans un certain nombre de pays. Des conflits armés graves se poursuivent dans certains pays. D'autres pays qui viennent de connaître une période de dictature éprouvante se trouvent actuellement dans une situation économique et sociale telle qu'ils ont besoin d'une aide spéciale; enfin, la situation n'est pas encore redevenue normale dans un certain nombre d'autres pays qui ont subi des épreuves similaires.

20. En outre, on n'a pas encore réussi à atteindre les objectifs globaux fixés dans le cadre de la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, notamment les objectifs sociaux, comme la réduction du taux de mortalité infantile au-dessous de 120 pour 1000 et l'élimination de l'analphabétisme en 1980. L'objectif d'accroissement de l'aide publique nette au développement, fixé à 0,7 p. 100 du produit national brut des pays industrialisés, qui constituait l'une des pièces maîtresses de la stratégie, n'a pas été atteint.

21. Mais la décennie 1970-1979 n'aura pas comporté que des aspects négatifs. Il y a eu également quelques éléments favorables à l'amélioration de la condition des enfants, à savoir : a) l'apparition de tendances démographiques encourageantes dans de nombreux pays en développement; b) l'adoption par la communauté internationale de nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté; et la prise de conscience universelle des droits et des besoins de l'enfant qui s'est accentuée avec la proclamation de l'Année internationale de l'enfant. Dans les pays à faible revenu, l'espérance de vie est passée de 42 ans en 1960 à 50 ans en 1977, principalement en raison d'une réduction du taux de mortalité infantile.

22. Une série de facteurs expliquent ces tendances encourageantes : l'amélioration progressive des conditions d'hygiène dans un certain nombre de pays, notamment ceux situés dans la catégorie à revenu intermédiaire; l'introduction d'éléments d'éducation sanitaire dans les programmes d'alphabétisation des adultes dans les zones rurales; l'éradication de la variole, et la régression de certains fléaux dévastateurs comme le choléra, la peste, la tuberculose; la mise en place dans de nombreux pays de services de planification de la famille; enfin, l'élévation relative du niveau de vie dans les pays à revenu intermédiaire.

23. En outre, on a pris de plus en plus conscience du fait que le modèle classique d'un développement basé sur l'augmentation rapide du PNB ne pouvait pas suffire à répandre le bien-être dans les couches défavorisées et à réduire sensiblement les inégalités sociales mais qu'il fallait élaborer des stratégies plus spécifiques qui donneraient aux groupes les plus défavorisés les moyens de changer progressivement leurs conditions d'existence sans compter passivement sur la solidarité nationale ou internationale.

24. Par l'éclairage nouveau qu'elle a su projeter sur la situation des enfants en reconnaissant toute leur importance, non seulement numérique mais surtout économique, sociale et partant politique, l'Année internationale de l'enfant a contribué à changer l'idée que les gouvernements avaient des problèmes concernant les enfants et à provoquer en conséquence une révision des politiques en leur faveur.

25. Dans la déclaration liminaire qu'il a prononcée lors de l'ouverture de la session, le Président a souligné à propos de ces questions l'importance exceptionnelle des délibérations du Conseil en 1980. Alors que les écarts et les tensions entre les îlots d'affluence et les océans de pauvreté vont en s'accroissant, le FISE doit faire face à plusieurs situations de crise et se heurte à de nouveaux problèmes qui ont une incidence sur ses programmes et ses finances et qui contrarient ses priorités. Le FISE a une très lourde charge à assumer en tant que seule organisation des Nations Unies directement responsable du bien-être et de l'épanouissement des enfants dans le monde entier. On s'est rendu compte au cours des trois dernières décennies que pour assurer la réussite complète des politiques de développement social et économique, il était indispensable de prendre conscience du fait que l'homme devait constituer à la fois la fin et les moyens de ce développement. Le FISE doit jouer un rôle plus actif dans le processus de développement. La situation des enfants dans le monde est telle et leurs besoins sont tellement variés qu'il ne sera possible de les satisfaire que grâce à des approches multisectorielles en matière de développement. Il est donc impératif que tous les gouvernements et organisations envisagent la possibilité d'accroître leur appui au FISE.

#### Déclaration du Directeur général

26. Dans une déclaration liminaire, consacrée à l'évolution du FISE 3/, qu'il a faite devant le Conseil, le Directeur général a évoqué trois faits récents qui, pensait-il, illustraient bien les demandes nouvelles auxquelles le FISE devait répondre.

27. Le premier de ces faits a été l'Année internationale de l'enfant, qui témoignait d'une préoccupation globale pour les enfants, et à l'occasion de laquelle des responsabilités d'organisme directeur avaient été confiées au FISE concernant non seulement le déroulement de l'Année, mais aussi les activités consécutives pendant les années 80 et après 4/. Bien que le FISE ait continué de se préoccuper des enfants dans des situations d'urgence dramatiques,

---

3/ Faite d'abord devant le Conseil et publiée sous la cote E/ICEF/CRP/80-17, puis distribuée par la suite à titre d'introduction au rapport du Directeur général sur l'état des travaux [E/ICEF/672 (Première partie)]/.

4/ Voir résolution 34/4 de l'Assemblée générale.

qui font la "une des journaux", il a également concentré son attention sur la situation de dénuement chronique "silencieuse" (certains la surnomment "tranquille") qui touche des centaines de millions d'enfants et qui est le fruit de la misère et d'un sous-développement extrême.

28. Le second fait a été la prise de conscience, par la communauté mondiale, de la nécessité, non seulement de la croissance économique, mais aussi d'une amélioration plus rapide des conditions de vie des populations, notamment les enfants, dans le cadre du processus de développement. Une illustration en est la décision prise par l'Assemblée générale approuvant, en 1976, la priorité aux "services de base" que le FISE s'était fixée; un ensemble de recommandations du Comité de la planification du développement a récemment défini, en février 1980, les objectifs fondamentaux de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 5/. Le FISE, qui est peut-être l'organisme des Nations Unies dont les activités sont le plus clairement orientées vers "les populations" et la réalisation d'une "croissance par la base", se devait donc d'améliorer ses capacités et ses compétences professionnelles, déjà considérables, afin de contribuer plus efficacement à cet aspect du développement, en même temps que son rôle lui en offrait une occasion privilégiée.

29. Le troisième élément marquant a été la détermination de la communauté internationale de réaliser des progrès rapides dans les domaines qui touchent particulièrement la condition des enfants, tels que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'élimination de la faim dont souffrent des populations entières, la santé pour tous, d'ici à l'an 2000, et l'alphabétisation. Pour réaliser ces objectifs, on avait besoin d'un apport de ressources externes plus important que le FISE n'était pas en mesure de fournir; heureusement, il semblait que l'assistance multilatérale et bilatérale commençait à augmenter.

30. Il ressortait de tout cela que le FISE devait travailler plus efficacement avec les gouvernements soucieux d'améliorer le bien-être des enfants, ainsi qu'avec les organisations du système des Nations Unies et autres organismes publics et privés; le FISE devait être plus à même d'encourager et d'influencer l'élaboration des politiques gouvernementales.

31. Le FISE présentait des caractéristiques qui lui étaient propres : son approche des problèmes affectant les enfants était par nature, multisectorielle; ses services implantés dans les pays en développement constituaient, pour le système des Nations Unies, un réseau unique de contacts avec ces pays, au niveau local et opérationnel; plus que tout autre organisme, le FISE concentrait son attention sur la communauté locale et il était en mesure de mieux comprendre les communautés démunies et leur contexte social.

32. Les rapports sur l'éducation (E/ICEF/L.1408), sur les femmes (E/ICEF/L.1409) et sur les enfants handicapés (E/ICEF/L.1410) dont le Conseil était saisi illustraient tous de nouveaux moyens d'accélérer la promotion du bien-être des enfants par une mobilisation plus grande et plus efficace des ressources locales.

33. Le rapport du Corps commun d'inspection (E/ICEF/L.1413) a mis à juste titre l'accent sur la nécessité pour le FISE d'améliorer la qualité de sa programmation pour devenir véritablement efficace. En l'absence d'une base adéquate de données,

---

5/ Cités dans le plan de travail à moyen terme (E/ICEF/L.1412, par. 13).

il était impossible d'établir des programmes répondant bien aux besoins et aux possibilités et de déterminer si cette expérience pouvait être appliquée à une plus grande échelle, ou de communiquer à d'autres, par delà les frontières nationales, les résultats du programme.

34. Le FISE devait également améliorer les capacités de son personnel face à l'évolution de son rôle dans le développement, en assurant plus systématiquement la formation en cours d'emploi, en multipliant les services sur le terrain et en recrutant plus de personnel possédant une connaissance directe des valeurs et des pratiques locales - et en particulier plus de personnel provenant des pays en développement, plus de femmes et plus de jeunes.

35. Le FISE devait également renforcer sa structure en vue d'assurer une transmission plus efficace de son expérience en matière de programmation pour oeuvrer aux côtés des grandes institutions financières lorsque celles-ci interviennent dans des domaines intéressant particulièrement le FISE et relevant de ses compétences. En temps voulu, le FISE aurait besoin, à New York, d'un petit groupe de professionnels hautement qualifiés, dotés d'une vaste expérience des activités sur le terrain et représentant une gamme de spécialités plus étendue que celle des conseillers qui travaillent actuellement à la Division des programmes. Le secrétariat du FISE devait aussi promouvoir sa capacité d'oeuvrer en coopération avec d'autres organismes d'assistance et avec les ONG, notamment dans le domaine des activités de plaidoyer, de l'échange de données d'expérience et des services en faveur de l'enfance.

36. Le Directeur général avait également l'intention de soumettre à la session du Conseil d'administration de 1981 de nouvelles suggestions et recommandations sur la modification de programmation et de structure visant à renforcer la capacité du FISE d'accélérer la promotion du bien-être des enfants.

#### Objectifs et stratégies

37. Les principaux objectifs et stratégies qui gouvernaient le travail que le FISE comptait entreprendre à l'avenir avaient été l'un des sujets principaux de discussion des représentants, lors du débat général. La déclaration préliminaire du Directeur général consacrée à l'évolution du FISE, et résumée ci-dessus (par. 26 à 36) ainsi que le plan de travail à moyen terme (E/ICEF/L.1412), ont pu servir de référence à ce débat.

38. Le plan de travail à moyen terme attirait l'attention sur les besoins des enfants qui n'étaient pas satisfaits dans les pays en développement 6/, et définissait les objectifs du FISE, compte tenu des objectifs globaux adoptés par la communauté internationale concernant la situation des enfants (par exemple, la réduction du taux de mortalité infantile, l'allongement de l'espérance de vie, les soins de santé primaires, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, la lutte contre la malnutrition grave, l'enseignement primaire pour tous et l'élimination de l'analphabétisme). Le plan soulignait également les contraintes essentielles qui, dans certains pays, limitaient l'efficacité des services en faveur des enfants et celles qui, au sein du FISE même, devaient être levées, afin d'améliorer l'efficacité de ses activités de coopération.

---

6/ Voir note de bas de page 2/ ci-dessus.

39. Le plan s'efforçait de définir l'orientation générale des activités du FISE pour les prochaines années, leurs objectifs et la stratégie dans laquelle elles s'inscrivaient 7/. A ce titre, il fallait citer, au niveau international, les efforts du FISE pour que soient inclus dans la nouvelle stratégie internationale du développement, trois principes directeurs :

a) Une étude nationale, effectuée régulièrement, sur les politiques, les programmes et services qui, dans le cadre des efforts nationaux de développement, touchent les enfants;

b) L'extension et le renforcement des services de base en faveur de l'enfance, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la santé, la nutrition, l'enseignement et l'amélioration de la condition de la femme;

c) La coopération internationale en faveur de ces mesures.

40. Au niveau national, le FISE devrait encourager la mise en place de services et de programmes nationaux et coopérer à leur fonctionnement, en accordant un soutien relativement plus important aux programmes des pays les moins avancés et ne disposant que de faibles revenus. Il convenait de citer les objectifs les plus importants : extension des services en faveur des enfants dans les zones en développement, dans les zones insuffisamment desservies, et en faveur des enfants venant de familles à bas revenu; extension des services de base, coordination dans la prestation des services au niveau communautaire; et programmation des services afin que ceux-ci desservent l'ensemble de la population et s'attachent à résoudre les problèmes prioritaires affectant les enfants. Il faudrait rechercher la coopération d'autres organismes de financement et d'expertise technique.

41. Pour atteindre ces objectifs, il était nécessaire de travailler avec les services nationaux de planification et avec les ministères concernés pour ce qui est des objectifs sectoriels 8/.

42. Le plan de travail à moyen terme énumérait les principales stratégies qui orientaient la coopération du FISE avec les pays. Parmi celles-ci, il fallait citer les politiques et les programmes dont les enfants bénéficiaient directement ou indirectement; la faculté de tirer le meilleur profit des occasions d'agir; l'adaptation des services aux capacités du personnel disponible dans le pays et aux finances de ce dernier; l'extension des services aux zones de développement économique; la participation communautaire; l'amélioration de la production alimentaire familiale et de son stockage, etc.; la collaboration avec les organisations de femmes et les organisations non gouvernementales; l'utilisation des compétences nationales et régionales, des productions locales 9/ et de l'assistance offerte par les institutions spécialisées et des organismes d'aide bilatérale.

---

7/ Les objectifs et stratégies du FISE sont exposés de façon plus détaillée dans le rapport consacré à la politique, à l'organisation et aux méthodes de travail du FISE (E/ICEF/670).

8/ Les objectifs sectoriels figurent dans le plan de travail à moyen terme (E/ICEF/L.1412, par. 22).

9/ Ce point est plus amplement exposé dans les paragraphes 189 à 192 du présent document qui traitent de coopération technique entre pays en développement.

43. L'accord s'est fait sur ces objectifs et stratégies, tant lors du débat général que lors du déroulement de la réunion du Conseil, et les délégations ont formulé des observations plus détaillées sur plusieurs d'entre eux. Un certain nombre de ces observations figurent dans les parties de ce rapport où figurent les débats du Conseil sur tel ou tel point particulier de l'ordre du jour; d'autres sont mentionnés dans les paragraphes ci-après.

44. De nombreuses délégations ont dit leur satisfaction de constater que le FISE voyait de plus en plus volontiers sa tâche comme un élément des objectifs généraux de la communauté internationale et aidait les pays à envisager la réalisation de ces objectifs dans la perspective de leur propre situation et de leurs propres priorités et à les intégrer à leur planification du développement et à leurs programmes en faveur de l'enfance. Le rôle de plaidoyer que joue le FISE en intéressant aussi bien la communauté internationale que chaque pays séparément au sort des enfants et en les poussant à protéger la famille, devrait prendre de plus en plus d'importance. C'est à la lutte contre la mortalité infantile et juvénile que devraient aller en premier lieu les ressources du FISE.

45. Le débat a donné lieu à d'autres conclusions. Le FISE devait mettre en avant l'importance des aspects sociaux du développement économique et des mesures concernant plus précisément les enfants dans la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement qu'il devait pousser à mettre en oeuvre de toute urgence. Il fallait insister davantage sur la nécessité de résoudre les problèmes fondamentaux et donc de transformer les structures. L'expérience avait prouvé que le développement social était possible dans des pays à faible produit national brut. Le FISE était particulièrement bien placé pour servir de catalyseur à la promotion des services de base grâce à sa méthode multisectorielle, à l'utilisation d'une technologie appropriée et à la participation active des collectivités. En coopérant avec les pays en développement et en plaidant auprès des organismes d'aide extérieure, le FISE devait prêter une attention plus grande aux facteurs socio-culturels touchant les enfants. Il devait se préoccuper davantage du développement du potentiel intellectuel des enfants.

46. Etant donné que de plus en plus le FISE assurait des services consultatifs et la diffusion et l'échange d'informations, il lui fallait être plus soucieux de coopérer avec les autres institutions 10/. Un de ses atouts majeurs était sa faculté d'établir des contacts personnels directs, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays industrialisés, et l'on s'est félicité de la coopération de plus en plus étroite entre le FISE et les organisations non gouvernementales 11/.

Action à mener par le FISE dans le cadre des activités consécutives  
à l'Année internationale de l'enfant

47. Le Conseil d'administration a considéré l'action à mener par le FISE dans le cadre des activités consécutives à l'Année internationale de l'enfant à partir d'un rapport et de recommandations présentés par le Directeur général (E/ICEF/L.1407). Ainsi que le souhaitait le Conseil d'administration, le Directeur général examinait dans ce rapport comment le FISE, compte tenu de

---

10/ Pour un exposé plus détaillé de ce point, voir par. 185 à 188.

11/ Voir par. 267 à 269.

l'expérience acquise au cours de l'Année, pourrait promouvoir plus expressément l'intérêt porté aux enfants du monde entier, tout en continuant à accorder la priorité absolue aux enfants des pays en développement. Le rapport avait été établi à partir d'une enquête sondant les intentions des pays en ce qui concernait la suite qu'ils donneraient à l'Année, et en tenant compte de l'avis des gouvernements, des commissions nationales de l'Année, des comités nationaux pour le FISE, d'organisations non gouvernementales et de particuliers exerçant d'importantes responsabilités dans les services en faveur de l'enfance dans toutes les régions du monde.

48. Il est nettement apparu que l'Année internationale de l'enfant avait réussi à faire prendre beaucoup plus largement conscience des problèmes que connaissent les enfants dans les pays développés et dans les pays industrialisés, et qu'elle avait suscité un considérable regain d'activité. Les gouvernements se rendaient de mieux en mieux compte qu'il fallait à intervalles réguliers faire une enquête générale sur le sort des enfants et passer en revue les politiques et les programmes les concernant. On a toutefois considéré que les réactions encourageantes qui s'étaient manifestées au moment de l'Année n'étaient qu'un premier pas - certes essentiel - vers la réalisation des objectifs que l'on s'était proposé à cette occasion, à savoir des activités suivies et à long terme qui devaient servir les enfants par une action de portée nationale et internationale. Le FISE a été unanimement associé à la réussite de l'Année, et l'enquête a montré que l'on était de façon générale persuadé que l'impulsion donnée à cette occasion devait être entretenue sous la direction du FISE.

49. En désignant en octobre 1979 le FISE comme principal organisme des Nations Unies responsable de la coordination des activités consécutives à l'Année qui avaient trait au développement 12/, l'Assemblée générale a confié une mission importante au Fonds. Elle a confirmé le rôle vers lequel le FISE s'est de plus en plus orienté au cours de ces dernières années lorsqu'il s'est employé à plaider la cause de l'enfance, à encourager un plus grand déploiement de ressources en faveur des enfants, à susciter de nouvelles initiatives et des approches novatrices visant à améliorer leur bien-être, et à faciliter l'échange de renseignements et de données d'expérience entre les pays dans des domaines intéressant les enfants.

#### Elargissement de la coopération avec les pays en développement

50. L'enquête a fait apparaître que l'on attachait une importance considérable au fait que, dans les pays en développement, il fallait compléter les services conçus pour assurer la survie et le bien-être physique des enfants par des mesures qui favoriseraient chez ces derniers un meilleur développement intellectuel, affectif et social, et permettraient de s'occuper plus efficacement des enfants appartenant à des groupes ayant des besoins spéciaux (par exemple les enfants handicapés, abandonnés ou exploités, et les enfants des travailleurs migrants). Il était également net que l'on se préoccupait de protéger les enfants et les jeunes contre des problèmes tels qu'accidents, délinquance juvénile, alcoolisme et usage de la drogue, et mauvais traitements accompagnés de violences, et de lutter contre ces problèmes.

---

12/ Résolution 34/4 de l'Assemblée générale.

51. Le Directeur général a bien marqué qu'étant donné "l'approche par pays" adoptée par le FISE, il n'était pas nécessaire que le Conseil d'administration prenne en matière de politiques une nouvelle décision permettant au FISE d'élargir sa coopération avec les pays en développement de façon à aider davantage ceux-ci en ce qui concernait le développement de l'enfant et les enfants ayant des problèmes spéciaux. Les pays qui souhaitaient recevoir un appui plus important au niveau de telles activités pouvaient en établir les modalités avec les représentants du FISE dans le cadre des programmes de pays auxquels le FISE coopérait. Les pays en développement à revenu moyen, ainsi que ceux qui avaient atteint un stade de développement plus avancé, pourraient en particulier avoir à la fois le désir et les moyens d'étendre de tels services en coopération avec le FISE.

#### Autres aspects de l'action consécutive

52. L'enquête a révélé que l'on s'accordait généralement à considérer que d'autres activités consécutives entreprises par le FISE devraient contribuer à entretenir la conception, élargie à l'échelon mondial, que l'on avait adoptée au moment de l'Année. On a estimé qu'à l'avenir, le FISE devrait se donner pour tâche d'appeler l'attention sur les besoins et les problèmes communs aux enfants des pays en développement et à ceux des pays industrialisés, et appliquer les politiques et les programmes qui semblaient s'y appliquer efficacement.

53. Le Directeur général a recommandé d'ajouter quelques activités aux opérations actuelles du Fonds et de les intégrer dans la structure organisationnelle existante du secrétariat 13/. Lors de l'exécution de ces activités (voir ci-après par. 54 à 62), on ne dégagerait pas de fonds importants pour les activités qui profiteraient avant tout aux pays industrialisés plutôt qu'aux pays en développement; on s'attendait d'ailleurs à ce que de nombreuses activités soient utiles aux deux catégories de pays.

#### La promotion de l'échange d'information

54. Non seulement le FISE intensifierait l'appui qu'il apportait actuellement à la coopération technique entre pays en développement (CTPD) sous forme d'activités en faveur des enfants, mais le Directeur général a proposé qu'il fournisse en outre un service destiné à favoriser l'échange d'information entre tous les pays sur la condition et les besoins des enfants, ainsi que sur les plans et les services nationaux en leur faveur. Cela permettrait également de maintenir les contacts entre les organisations qui succéderaient aux commissions nationales de l'Année internationale de l'enfant, les comités nationaux pour le FISE, les ONG et d'autres organisations s'intéressant aux enfants. De plus, cela contribuerait à entretenir l'intérêt des organes d'information et les activités d'éducation pour le développement, qui avaient été ranimés à l'occasion de l'Année.

55. Les principaux instruments de cet échange prendraient la forme d'un bulletin périodique qui s'inspirerait largement de rapports reçus de sources nationales, ainsi que d'un programme élargi prévoyant la publication de documents ou d'études de cas opérationnelles - y compris des documents établis en préparation ou à la suite de réunions (voir ci-après, par. 58) - et d'autres matériaux pertinents.

---

13/ En ce qui concerne l'analyse sur la dotation en personnel et le budget des activités consécutives, se reporter au paragraphe 74 du présent rapport.



56. Le Directeur général a proposé que soient établis de temps à autre des rapports sur des questions concernant spécifiquement les enfants ou sur des problèmes qui leur sont propres, et que l'on retrouve dans plusieurs pays. Ces rapports, qui seraient publiés sous les auspices du FISE, tout en étant établis en règle générale par d'autres organismes, donneraient des renseignements sur l'historique des questions, exprimeraient des avis et feraient part de l'expérience acquise, etc., et indiqueraient d'autres sources d'information. Ils seraient établis principalement à l'intention d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des organisations ayant pris la relève des commissions de l'Année, de spécialistes, et de personnes s'occupant des grandes orientations.

#### Service centralisé d'information technique

57. Le Directeur général a également proposé que le FISE fournisse un service centralisé d'information technique, qui prendrait la relève de ce que le secrétariat de l'Année avait commencé à faire. Ce service aurait pour fonction principale de donner des renseignements sur les sources d'information technique et opérationnelle susceptibles de répondre aux questions posées. Ces sources pourraient être d'autres organismes du système des Nations Unies, des services administratifs, des instituts de recherche, des universités ou des ONG. Le FISE lui-même ne fournirait pas de données techniques à moins que celles-ci ne le concernent directement ou qu'il ne les ait immédiatement à sa portée.

#### Contribution à l'élaboration des politiques nationales

58. Le Directeur général a proposé que le FISE, outre ce qu'il faisait actuellement pour aider les pays à élaborer leurs politiques en faveur des enfants, détermine périodiquement, pour qu'on les examine en profondeur, un petit nombre de questions concernant les politiques et les programmes et intéressant à la fois les pays en développement et les pays industrialisés. Le FISE serait présent, en tant qu'organisateur (à lui seul ou avec d'autres organismes) ou de participant, à des réunions tenues dans ce but, rapprochant au cours d'entretiens minutieusement préparés des personnes ou des institutions représentant des disciplines et des secteurs divers. C'est ainsi qu'il y aurait des journées d'étude organisées pour mieux cerner les façons d'aborder les problèmes importants, de même que des conférences - à peu près une tous les trois ans - rassemblant un auditoire plus large et orientées vers l'action, qui seraient, elles, consacrées à un grand thème ou à un grand problème. De plus, il y aurait comme jusqu'à présent des réunions consacrées à des questions particulières aux régions et aux pays en développement, qui seraient organisées par le FISE ou sous son patronage.

#### Consultations interinstitutions

59. Le Directeur général s'est déclaré persuadé qu'il importait de maintenir des filières grâce auxquelles les organismes du système des Nations Unies pourraient se consulter sur les activités consécutives à l'Année et sur les politiques et programmes intéressant les enfants. C'est pourquoi il avait commencé à s'entretenir avec les institutions intéressées, en vue de la création d'un groupe interinstitutions essentiellement destiné à prendre la relève du Groupe consultatif interorganisations qui était en fonctions au cours de l'Année. Chacune des institutions désignerait une personne qui servirait de centre de coordination pour les questions relatives à l'enfance. Ce groupe comprendrait également des représentants d'ONG et de certaines organisations intergouvernementales ne faisant pas partie du système des Nations Unies.

## Organismes succédant aux commissions nationales de l'AIE

60. On a reconnu dans l'ensemble que la collaboration active entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales suscitée dans de nombreux pays par l'Année avait été positive et que les commissions nationales de l'AIE s'étaient faites les avocats des enfants, avaient contribué à coordonner et à vulgariser les services en faveur de l'enfance, avaient suivi de près la situation des enfants et donné des avis à la présidence, aux autorités de planification nationales, aux différents ministères et à d'autres organismes qui s'occupaient des enfants. Il ressortait de l'enquête que de nombreuses commissions de ce type seraient maintenues sous une forme ou sous une autre. Le Directeur général a recommandé qu'un appui soit accordé, le cas échéant et pour une durée limitée, aux organismes succédant aux commissions nationales de l'AIE dans les pays en développement; dans la plupart des cas, cette assistance s'inscrirait dans le cadre des programmes de pays du FISE.

## Participation des organisations non gouvernementales (ONG)

61. Le Directeur général a noté que les organisations non gouvernementales avaient beaucoup fait pour assurer le succès de l'Année internationale de l'enfant et qu'elles pouvaient apporter une contribution substantielle au cours de la période qui suivrait l'Année internationale en appelant l'attention, à l'échelon local, national et international, sur les problèmes qui avaient été négligés et en modifiant l'opinion publique en faveur des enfants, en favorisant le partage d'expériences pratiques et en assurant la prestation de services en faveur de l'enfance, en particulier de services nouveaux.

62. Ce point de vue a été confirmé dans le rapport du Président du Comité des organisations non gouvernementales/Année internationale de l'enfant, le chanoine Joseph Moerman, au Conseil d'administration du FISE (E/ICEF/NGO/198), et dans une déclaration faite par le chanoine Moerman devant le Conseil. Ce dernier a déclaré qu'à la suite de l'Année internationale, un grand nombre d'organisations gouvernementales avaient développé les services existants ainsi que les campagnes de publicité en faveur des enfants et avaient entrepris de nouvelles activités. Les organisations non gouvernementales avaient collaboré entre elles, avec les commissions nationales de l'AIE, avec les comités nationaux pour le FISE, avec les gouvernements, avec le secrétariat de l'AIE, avec le FISE et avec d'autres organismes du système des Nations Unies. Les organisations non gouvernementales qui habituellement ne s'intéressaient pas à l'enfance avaient participé aux activités, de nouveaux groupes d'ONG avaient été formés, de nouveaux modes de coopération avaient été mis au point et une expérience nouvelle avait été acquise. Il s'agissait maintenant de maintenir ce niveau exceptionnel de participation grâce à des modes de collaboration flexibles, devant déboucher sur des mesures concrètes.

## Débats au sein du Conseil

63. Les membres du Conseil ont approuvé les recommandations du Directeur général ainsi que son intention d'intégrer les activités consécutives à l'AIE aux activités courantes du FISE, et de les faire exécuter dans le cadre de la structure actuelle du FISE.

64. Divers points de vue ont été exprimés lors des débats. Certains participants ont estimé qu'il ne fallait pas prolonger les activités consécutives à un point tel qu'elles risqueraient de perdre l'élan imprimé par l'AIE; il ne fallait pas relâcher les efforts visant à sensibiliser les pays industrialisés aux besoins

des enfants des pays en développement; il fallait développer le potentiel du personnel en poste au siège et dans les bureaux extérieurs du FISE en vue des responsabilités de plus en plus grandes qui leur incombaient; il fallait s'intéresser davantage aux problèmes qui avaient une dimension internationale; les recommandations formulées n'étaient pas suffisamment novatrices et ne contribueraient que de façon accessoire au rôle important que le FISE devait jouer lors de la période consécutive à l'AIE; il fallait s'intéresser davantage aux activités consécutives dans les pays en développement à revenu intermédiaire et à revenu plus élevé, qui avaient du mal à poursuivre les programmes entrepris ou envisagés dans le cadre de l'AIE.

65. D'autres participants ont déclaré qu'il fallait faire preuve d'une certaine prudence en ce qui concernait le niveau des nouvelles activités proposées. Aucune de ces nouvelles activités ne devait jouer un rôle trop important; l'activité principale devait consister à se concentrer de nouveau sur la stratégie des services de base; il ne fallait pas diminuer la capacité du FISE de répondre aux besoins prioritaires les plus pressants; les nouvelles activités devaient avoir une orientation et des objectifs plus précis; les activités consécutives devaient être limitées à certains secteurs ou à des options pratiques qui pouvaient présenter un intérêt mondial; l'élargissement de la coopération aux pays en développement à revenu intermédiaire ne devait pas entraîner de diminution de la coopération avec les pays où les besoins des enfants étaient les plus grands.

66. Plusieurs délégations ont posé des questions sur la nécessité et le champ d'application du système d'orientation pour l'information technique envisagé pour la période consécutive, ainsi que sur les programmes élargis de publication et le choix de la documentation devant être fournie dans le cadre des échanges de renseignements. Plusieurs représentants se sont également déclarés préoccupés par le risque que représenterait un examen trop théorique des problèmes lors des réunions proposées. Le secrétariat a donné l'assurance que le système d'orientation s'appuierait très largement sur les services déjà disponibles dans d'autres institutions et serait uniformisé avec eux, et que la documentation publiée et les renseignements échangés seraient judicieusement sélectionnés. Les réunions permettraient d'échanger des renseignements intersectoriels et interdisciplinaires et des problèmes concrets seraient abordés.

67. Plusieurs délégations ont évoqué l'attention croissante accordée à l'éducation pour le développement lors de l'Année internationale de l'enfant. Le secrétariat a déclaré que l'on s'efforcerait de renforcer cette éducation en ayant recours aux médias, aux comités nationaux pour le FISE et aux organisations non gouvernementales. La coopération avec l'UNESCO serait envisagée lors d'une future réunion intersecrétariats.

68. Plusieurs délégations ont également mentionné l'intérêt considérable manifesté pour la législation touchant les enfants au cours de l'Année. Le secrétariat a fait savoir que le FISE avait commencé à coopérer avec l'UNITAR en ce qui concerne un projet visant à mettre au point un répertoire des lois relatives aux enfants, notamment dans les pays en développement, et les faits nouveaux dans ce domaine seraient communiqués par l'intermédiaire du service d'échange de renseignements.

69. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'il était important de maintenir en place les organismes succédant aux commissions nationales de l'AIE. En réponse à une question, le secrétariat a déclaré que le FISE envisageait de financer environ 10 organismes de ce type, surtout en Afrique, en y consacrant de 5 000 à 10 000 dollars par an pendant des périodes de durée diverse allant de 5 à 10 ans.

70. Les représentants se sont félicités de l'initiative prise par le Directeur général, visant à établir un système de consultations entre les différents organismes des Nations Unies en liaison avec les activités consécutives à l'Année. On a estimé que ces consultations permettraient de maintenir la coordination et de stimuler les activités entreprises lors de l'AIE.

71. La quasi-totalité des délégations ont exprimé leur profonde reconnaissance aux organisations non gouvernementales pour la contribution essentielle qu'elles avaient apportée au succès de l'AIE. On a reconnu que pour maintenir le haut niveau de l'action des ONG, niveau essentiel à l'efficacité des activités consécutives à l'Année, il fallait non seulement poursuivre la coopération entre le FISE et les ONG sur le modèle établi, mais aussi introduire de nouveaux modes de coopération qui feraient la part aux ONG qui s'étaient rapprochées du FISE à l'occasion de l'AIE.

72. A l'issue des débats, le Directeur général a fait état des appréhensions exprimées par certaines délégations, qui craignaient que le nouveau rôle que devait jouer le FISE, en tant qu'organisme principal chargé des enfants à l'échelle mondiale, n'ait un effet négatif sur l'intérêt traditionnellement accordé à la survie des enfants dans les régions du monde où ils étaient les plus vulnérables. Le Directeur général a estimé que le contraire se produirait: la nouvelle dimension acquise par le FISE au cours de l'Année internationale de l'enfant renforcerait sa capacité de s'acquitter de la mission qui demeurerait la sienne: aider les enfants à survivre dans un environnement décent. Si les pays industrialisés ne prêtaient pas un intérêt croissant aux problèmes des enfants, il était peu probable que les pays à plus faible revenu y accordent l'attention voulue. Les préoccupations du FISE avaient une dimension mondiale. Les enfants des pays à revenu élevé méritaient autant de retenir l'attention que les enfants des pays à faible revenu. Si l'on ne tenait pas suffisamment compte des besoins des premiers, beaucoup moins de progrès seraient accomplis en faveur des derniers. Le Directeur général a réaffirmé que le FISE devait surtout s'intéresser "aux situations de détresse latente"; point n'était besoin de craindre que les responsabilités qui incombent désormais au FISE à la suite de l'Année internationale de l'enfant ne le détournent de son objectif premier.

### Conclusions du Conseil

73. Le Conseil a adopté les conclusions suivantes au sujet des mesures à prendre par le FISE pour assurer le suivi de l'Année:

a) Le Conseil a adopté certaines approches et activités pour la période consécutive à l'Année, qui reflètent la mission du FISE auprès des enfants dans le monde, et qui se fondent sur l'hypothèse que ces activités seront intégrées au programme global du FISE et que celui-ci ne s'écartera pas de sa mission prioritaire qui est de satisfaire les besoins des enfants du monde en développement, notamment grâce aux services de base, et ne détournera pas de ressources vers des pays industrialisés.

b) Ces approches et activités sont les suivantes:

i) Encourager l'échange d'informations entre pays, notamment entre les organisations qui prendront la succession des commissions nationales pour l'Année, les organismes nationaux qui s'occupent d'élaborer les politiques nationales concernant les enfants, les organisations non gouvernementales et les comités nationaux pour le FISE;

- ii) Continuer à rassembler et à publier des informations générales et des analyses sur un certain nombre de questions et de problèmes concernant les enfants;
- iii) Assurer le fonctionnement d'un service destiné à fournir les informations disponibles et renvoyer à d'autres sources d'informations techniques et opérationnelles sur la situation des enfants;
- iv) Coopérer avec les pays, dans la mesure du possible, pour l'élaboration de politiques en faveur des enfants, surtout celles qui répondent aux besoins communs à de nombreux pays;
- v) Elargir, dans les pays en développement, la coopération avec les services qui se consacrent au développement de l'enfant, et compléter la tâche de ceux qui se consacrent surtout à son bien-être physique.

c) Les délégations ont estimé que le rôle d'organisme directeur que le FISE s'est vu confier par l'Assemblée générale, qui consiste à suivre les activités de développement menées après la fin de l'Année, obligeait le FISE à maintenir les consultations et la coopération avec les organismes des Nations Unies, d'autres organismes internationaux et les organisations non gouvernementales, en vue d'éviter les doubles emplois et de persister dans les efforts de coopération.

d) Il a été recommandé de faire en sorte que les réunions internationales se préoccupent davantage des mesures concrètes à prendre, et que les études, publications et réunions soient consacrées à des thèmes précis, correspondant à des objectifs essentiels en rapport avec les priorités du FISE et ses ressources financières limitées. Parallèlement, le FISE a été encouragé à faire preuve d'imagination dans ses activités consécutives et à veiller à ce que l'élan acquis pendant l'Année internationale de l'enfant, dont on estimait qu'elle avait été un succès, soit maintenu.

#### Effectifs et budget pour les activités consécutives à l'Année

74. Le Conseil était saisi des recommandations du Directeur général (E/ICEF/CRP/80-3), relatives à la dotation en effectifs et aux dispositions budgétaires pour les activités consécutives, qu'il avait proposées au Conseil. Ces recommandations prévoyaient des crédits supplémentaires de 959 000 dollars (montant brut) / 882 000 dollars (montant net) / ajoutés au budget de 1981. Au cours des débats qui se sont déroulés au Conseil à l'occasion des activités consécutives à l'Année, certaines délégations se sont déclarées prêtes à appuyer ces montants estimatifs. D'autres ont proposé qu'une partie ou la totalité de ces dépenses soient couvertes par les crédits inscrits au budget des services d'administration pour 1981. La question a été renvoyée au Comité de l'administration et des finances. Le Comité a approuvé les recommandations du Directeur général, qui ont été ensuite approuvées par le Conseil (par. 260 b) ci-après).

#### Plan de travail à moyen terme

75. Comme il a été indiqué dans la section précédente, le Conseil s'est très largement appuyé sur le plan de travail à moyen terme (E/ICEF/L.1412) lors de l'examen de l'orientation que devaient prendre les activités futures du FISE. La période sur laquelle portait le plan était constituée par l'année précédente (1979), afin de permettre l'examen des activités réalisées, par l'année en cours,

et par les trois années à venir (1980-1983). Ce plan, revu chaque année sur une base "continue", constituait essentiellement un cadre prospectif qui ne contenait pas de calendrier des opérations, mais des estimations financières. Cela était conforme à la nature du FISE, dont le financement dépendait surtout de contributions volontaires, et qui coopérait à des programmes pour appuyer des activités arrêtées et exécutées par les pays conformément à leurs plans de développement. Les projections pouvaient s'appuyer en partie sur les plans opérationnels qui avaient été établis pour certains pays (pour les années pour lesquelles la coopération était déjà prévue ou était recommandée au Conseil à sa session de 1980). Les autres projections devaient s'appuyer sur des estimations relatives à la coopération au programme pour les pays pour lesquels des plans opérationnels n'avaient pas été établis.

76. A l'intérieur du plan, on trouvait un plan financier, qui a été examiné en détail par le Comité de l'administration et des finances. Le plan financier contenait les prévisions de recettes, les engagements, les demandes de fonds et de matériel, les dépenses et les disponibilités jusqu'en 1983 14/. Le plan de travail à moyen terme examinait également les incidences du plan au niveau de la planification des effectifs et de l'organisation 15/.

77. Le Conseil a approuvé le plan de travail à moyen terme pour la période 1979-1983 en tant que cadre prospectif. On trouvera ci-après au paragraphe 242 l'autorisation donnée par le Conseil au Directeur général en ce qui concerne le montant en dollars des engagements devant être financés par prélèvement sur la masse commune des ressources, engagements qui devront être établis à temps pour la session de 1981 du Conseil.

#### IV. ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS DE LA SESSION

78. A sa session de 1979, le Conseil a approuvé des engagements d'un montant total de 244 millions de dollars 16/, dont 213 millions de dollars destinés à la coopération aux programmes. Cette somme comprenait 164 millions de dollars pour l'aide aux programmes et 49 millions de dollars (montant brut) 140 millions (montant net)] pour les services d'appui aux programmes. L'aide aux programmes était destinée à des projets entrepris dans la moitié environ des 110 pays actuellement assistés par le FISE et à 12 projets interrégionaux, régionaux ou sous-régionaux, les autres projets étant financés par des engagements approuvés précédemment. Les deux tiers environ de l'aide feront l'objet de demande de fonds et de matériel en 1980 et 1981 et le reste plus tard. Un engagement de 31 millions de dollars (montant brut) au total - 27 millions de dollars

---

14/ Les prévisions de recettes et les observations faites par les délégations à ce sujet sont examinées ci-après aux paragraphes 233 à 240; les engagements aux paragraphes 241 et 242; les dépenses aux paragraphes 243 et 244. Dans le plan figurait également une demande du Directeur général qui souhaitait disposer de lignes de crédits à court terme qui serviraient à atténuer les déséquilibres des mouvements de trésorerie; cette question et les mesures prises par le Conseil à ce sujet sont examinées dans la section relative aux disponibilités (par. 245).

15/ Voir par. 248 à 250.

16/ Pour les détails, se reporter aux annexes I et II.

(montant net) - a été approuvé au titre des services d'administration (1981 et crédits additionnels pour 1980) 17/.

79. En outre, le Conseil a pris note de 35 recommandations concernant des projets à financer au moyen de contributions à des fins spéciales, ce qui portait à 130 millions de dollars le montant total des ressources supplémentaires requises. Il s'agissait dans un certain nombre de cas d'éléments "notés" de projets pour lesquels le Conseil avait également approuvé des engagements imputables sur la masse commune des ressources 18/ et qui offraient la possibilité d'élargir des activités en cours.

80. Par suite du financement de projets "notés" et en raison des opérations de secours au Kampuchea, les engagements pour 1980 devraient se chiffrer au total à 344 millions de dollars, contre 321 millions de dollars en 1979 et 298 millions de dollars en 1978.

---

17/ Conformément à la procédure budgétaire en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, les engagements au titre du budget sont présentés sur une base brute. Ce sont les montants nets qui constituent les dépenses réelles du FISE et, dans ces chiffres, il est tenu compte des recettes provenant des contributions du personnel et de divers autres postes de recettes inscrits au budget. En ce qui concerne les services d'appui aux programmes, les recettes, qui sont versées à la masse commune des ressources du FISE, ont été évaluées à 9 millions de dollars, et pour ce qui est des services d'administration, à 4 millions de dollars.

18/ Une description de ces projets a été publiée par le FISE en mai 1980 en un seul volume (SA/36) aux fins d'examen par les donateurs éventuels.

## V. EXAMEN DE LA POLITIQUE DES PROGRAMMES

### Problèmes relatifs à la programmation

81. A sa session de 1979, le Conseil avait sur son bureau un rapport de M. Maurice Bertrand, Inspecteur au Corps commun d'inspection, concernant les problèmes de programmation du FISE (E/ICEF/L.1403). Le Conseil a convenu d'après ce rapport qu'il serait souhaitable, dans l'intérêt des pays aux programmes desquels coopérait le FISE, et dans l'intérêt même du FISE, de rassembler un fonds de connaissances plus solide sur les diverses situations auxquelles pourrait être confronté le Fonds dans le domaine de l'enfance; d'améliorer aux fins de la programmation l'interprétation des données recueillies; de renforcer les activités de surveillance et d'évaluation des programmes bénéficiant de l'assistance du FISE et, chaque fois que ce serait possible, de prévoir des programmes dans l'intérêt des enfants, sortant du cadre de la coopération matérielle du FISE et conçus pour s'appliquer à une partie ou à l'ensemble du pays. Le Conseil s'est félicité de la décision de l'Inspecteur Bertrand de lui présenter à sa session de 1980 un deuxième rapport à ce sujet 19/.

82. Un second rapport de M. Bertrand, intitulé "FISE/UNICEF : Planification et programmation pour les enfants au niveau des pays" (E/ICEF/L.1413), traitait du rôle du développement social et de la place du FISE dans l'ensemble des efforts en vue du développement; des méthodes de planification et de programmation appliquées par le Fonds; de la surveillance et de l'évaluation; des problèmes sur lesquels axer le développement des études de recherche réalisées par le FISE, et de la base de données relative à la situation des enfants. L'avant-dernier chapitre était consacré aux implications pratiques que les mesures recommandées auraient sur le FISE, en particulier s'il devait renforcer dans une certaine mesure le personnel opérant dans des secteurs de programmation stratégiques. Le dernier chapitre résumait les 21 recommandations principales présentées dans le corps du rapport 20/.

83. Les principaux points établis dans le rapport peuvent se résumer comme suit :

- Le rôle principal du FISE est d'aider les pays à améliorer leurs politiques et leurs services concernant les enfants; à cette fin, l'apport du FISE en services de personnel et en fournitures devrait être le plus efficace possible;
- Le FISE devrait rationaliser et systématiser plus avant sa conception de la programmation et mieux équiper son personnel pour ses analyses et entretiens avec les autorités gouvernementales; à cette fin, il conviendrait d'intensifier la formation du personnel, de mettre à jour le manuel de terrain, et d'appliquer diverses autres mesures;

---

19/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No 11 (E/1979/41-E/ICEF/661), par. 53 c).

20/ Le rapport comprenait également deux annexes : l'annexe I, "Problèmes que pose l'utilisation des cartes" (E/ICEF/CRP/80-7) et l'annexe II, "Amélioration des informations relatives à la condition des enfants", rapport établi par M. Donald McGranahan (E/ICEF/CRP/80-8 et Corr.1).



- .. La programmation par pays devrait être plus solidement fondée sur une analyse de la situation des enfants et des possibilités d'action;
- Les services au niveau du pays, ou dans les zones de développement du pays, et la coopération du FISE avec ces éléments devraient être en relation plus directe avec les objectifs et notamment avec les principaux objectifs au niveau de l'impact que le pays et le FISE s'efforcent d'atteindre;
- La surveillance et l'évaluation devraient être plus systématiques, tant pour ce qui est du soutien aux services nationaux pour la surveillance de leurs opérations que pour la surveillance par le FISE de son propre apport;
- D'autres études sont nécessaires pour élaborer des politiques capables de résoudre des problèmes caractéristiques de la situation des enfants, en particulier là où l'expérience et les méthodes font défaut;
- En raison de l'importance pour les pays de leurs informations de base pour une action rationnelle et pour l'évaluation des résultats des politiques et services en faveur des enfants, le FISE devrait accroître sa coopération technique et matérielle avec les pays en vue de l'amélioration de ces informations de base;
- Certaines modifications en matière d'organisation, de personnel et de répartition des ressources seront nécessaires.

84. En présentant son rapport au Conseil d'administration, M. Bertrand a signalé quatre points qui ressortaient lorsque l'on analysait les problèmes de programmation dont il faisait état dans son étude : a) on sous-estimait l'importance de l'oeuvre que le FISE réalisait en tant qu'agent de développement par le biais de la planification et de la programmation; b) la méthodologie de programmation était bonne, certes, mais on pouvait encore l'améliorer et la rendre plus efficace; c) on ne pourrait guère progresser sérieusement qu'à partir du moment où l'on s'attacherait beaucoup plus activement à recueillir des éléments d'information, en particulier des données statistiquement sûres concernant directement les enfants; d) le travail que représentait l'amélioration de la programmation et l'acquisition de l'information statistique imposerait au FISE de renforcer les effectifs de ses services nationaux et régionaux et de son siège, et il faudrait veiller tout particulièrement aux méthodes de recrutement et de formation que l'on appliquait actuellement aux administrateurs.

85. Dans une note, accompagnée de recommandations (E/ICEF/L.1414), concernant le rapport, le Directeur général a vivement rendu hommage à M. Bertrand pour la qualité de son rapport et la manière dont il avait procédé pour l'établir. Le Directeur général mesurait bien que l'Inspecteur avait proposé des objectifs vers lesquels le FISE devait tendre, et il recommandait que le Conseil fasse siennes les orientations générales que traçait le rapport, dont il devrait être tenu compte dans les programmes futurs de travail du FISE. Etant donné qu'il n'avait pris ses fonctions que récemment, le Directeur général n'était pas en mesure de juger avec exactitude comment, ni à quel rythme, certaines des recommandations pouvaient être mises en oeuvre. Son intention était d'appliquer quelques-unes d'entre elles au cours des 12 prochains mois, et en ce qui concernait les autres, de présenter à la session de 1981 des propositions concernant des modifications d'organisation et de personnel pour lesquelles l'approbation du Conseil pourrait être nécessaire.

## Débats du Conseil d'administration

86. Les délégations ont loué M. Bertrand d'avoir établi en allant jusqu'au fond des choses un rapport exhaustif, dont on avait besoin et qui venait au bon moment de même que le Directeur général, elles ont approuvé les orientations qui y étaient proposées, conçues pour que le FISE puisse remplir plus efficacement son rôle d'agent de développement, mais ont également convenu avec le Directeur général qu'il faudrait nécessairement fixer des priorités lorsque l'on appliquerait les diverses recommandations.

87. Plusieurs délégations ont plus particulièrement commenté un certain nombre de recommandations qui leur paraissaient extrêmement utiles. Certaines délégations de pays en développement ont relevé que les mesures proposées pour améliorer la planification et la programmation s'appliqueraient très bien à leur propre pays. Mais on s'est aussi demandé par ailleurs s'il serait possible d'appliquer des méthodes élaborées de planification et de programmation dans les pays en développement, en soulignant les difficultés qui se présentent lorsque l'on veut faire des prédictions à long terme portant sur une période de 15 à 20 ans et procéder à des analyses de situation. Plusieurs délégations pensaient que pour appliquer certaines des mesures recommandées, il faudrait que le FISE mette de trop grands moyens en oeuvre; on s'est également inquiété de ce qu'il lui en coûterait sur le plan financier.

88. Les points qui ont été établis sont notamment les suivants : les résultats que l'on obtient lorsque l'on planifie et programme à l'échelon national une action en faveur des enfants dépendent largement des conditions locales et des politiques et priorités définies par le gouvernement; l'application d'un grand nombre des recommandations du rapport dépendrait des décisions prises par les pays pour améliorer les systèmes de programmation, de surveillance et d'évaluation; conformément à son "approche par pays", le FISE devrait accorder sa programmation aux priorités et aux calendriers de planification établis par chaque pays, et continuer à faire preuve d'adaptabilité et de réceptivité à l'égard des conditions locales; il faudrait du temps pour améliorer la programmation et ce ne serait pas une tâche facile, en particulier dans les pays dont la situation politique est instable ou dotés de faibles structures administratives.

89. On a également insisté sur le fait que les progrès de la programmation seraient nécessairement liés à ce que les ministères et les services officiels feraient pour étoffer les moyens d'action de leur pays en matière de programmation, de surveillance et d'évaluation. Il faudrait travailler en ce sens au niveau national. On pensait à cet égard que le FISE devrait épauler des programmes de formation destinés à un personnel autochtone qui appliquerait ensuite dans les services centraux du pays ou au niveau des divisions administratives les qualifications qu'il aurait acquises dans les domaines de l'information, de la supervision et de l'évaluation. C'était là un point auquel certaines délégations attachaient une importance toute particulière, car elles pensaient qu'un grand nombre de pays ne seraient sans doute pas capables pour l'instant d'appliquer les normes de programmation décrites par M. Bertrand dans son rapport. Il faudrait prendre garde, ce faisant, à ne pas surcharger les administrations nationales, en particulier les moins bien pourvues, en attendant d'elles, contre toute raison, des performances en matière de programmation qui dépassaient leurs moyens.

90. On a reconnu les avantages des "zones de concentration des programmes" décrites dans le rapport, ainsi que le fait que l'on disposait là d'un important moyen pour améliorer le sort des enfants. Mais dans la mesure où de nombreux gouvernements continuent, en matière de développement, d'user de la méthode sectorielle, qui leur paraît en particulier le meilleur moyen de mettre des services à la disposition des enfants, on a pensé que le FISE devrait continuer à exploiter les occasions que lui offrait la coopération établie dans le cadre, précisément, des programmes de développement sectoriel. Indépendamment des recommandations qui figurent dans le rapport, certaines délégations considéraient que le FISE devrait aider les pays à renforcer la programmation à l'échelon de la province ou du district en épaulant des cours de formation organisés sous le patronage des gouvernements et qui permettraient à des administrateurs locaux d'apprendre à établir des projets, recueillir des données d'information, suivre et évaluer les opérations.

91. On a beaucoup parlé de la façon d'améliorer l'information dont on dispose en ce qui concerne la condition des enfants. On s'est généralement accordé à penser qu'il fallait travailler davantage sur cet aspect de la programmation, en particulier en aidant les pays à améliorer leurs moyens statistiques et en donnant les conseils techniques qui conviennent par le biais de manuels et de services d'appui opérant à l'échelon régional ou sous-régional. De nombreuses délégations considéraient toutefois que, lorsque l'on appliquerait les recommandations émises dans le rapport au sujet de la base de données d'information, il faudrait aussi tenir compte des principaux impératifs suivants :

a) Il fallait que les coûts et le travail requis pour améliorer l'information soient en rapport avec l'amélioration que l'on constaterait par la suite dans la programmation. C'était là un équilibre à déterminer cas par cas, en tenant compte des moyens d'action du pays considéré et de la nature du programme. Il fallait concevoir la collecte de l'information en fonction de l'usage pratique et recueillir les données dans des buts bien définis pour des opérations de portée nationale ou sous-nationale;

b) Il fallait mettre au point des modèles de collecte et d'analyse des données simples et peu coûteux;

c) Il incombait aux organismes des Nations Unies d'aider de façon générale à l'amélioration du dispositif statistique des pays. C'est là-dessus que le FISE devait se guider pour savoir jusqu'où pousser sa participation et il devait travailler activement en étroite collaboration avec le Bureau de statistique de l'ONU, qui avait un rôle central à jouer, ainsi qu'avec les services de statistique des institutions spécialisées intéressées.

92. Plusieurs délégations se sont montrées tout particulièrement élogieuses à l'égard de l'annexe I au rapport, consacrée à l'utilisation des cartes, qui leur paraissait faire très bien ressortir les problèmes qui touchent les enfants et faciliter la recherche de solutions. Elles ont émis l'idée que l'on pourrait se servir davantage de cartes et de diagrammes lorsque l'on établit les programmes, tout en soulignant que l'efficacité de ces auxiliaires dépendait bien sûr de la fiabilité et de la pertinence des données ainsi présentées.

93. Le Directeur du Bureau de statistique de l'ONU, M. S. Nordbotten, qui est intervenu au cours de la discussion en sa qualité de coordonnateur et de porte-parole de l'ensemble des services de statistique des Nations Unies, a trouvé excellente

l'idée centrale du chapitre consacré à l'information statistique sur la condition des enfants. La thèse selon laquelle le FISE devrait aider les pays à améliorer leur base de données dans ce domaine aurait l'adhésion sans réserve des divers services de statistique des organismes des Nations Unies. Si on leur donnait suite, les recommandations permettraient au FISE d'élargir son activité dans le domaine de l'information statistique, en travaillant en coordination avec les autres organismes des Nations Unies. M. Nordbotten espérait que l'on pourrait compter pendant assez longtemps, par exemple cinq ans pour commencer, sur l'existence du programme réalisé en commun par le FISE et le Bureau de statistique, et avoir assez de fonds pour intégrer ce que faisait le FISE aux programmes de pays et aux programmes régionaux, de façon à être en mesure de prévoir un programme de travail réaliste et à faire l'épreuve des réalisations.

94. Répondant aux délégations sur les points qu'elles avaient relevés, M. Bertrand s'est déclaré encouragé de constater que la plupart d'entre elles, sinon toutes, étaient favorables à l'idée de considérer le FISE essentiellement comme un organisme de développement, et que les représentants des pays en développement ne jugeaient pas que les programmes inspirés des idées et des principes généraux du rapport seraient trop ambitieux. M. Bertrand était persuadé que les pays en développement seraient capables de s'engager dans une action du type envisagé, nécessaire si l'on voulait aboutir véritablement à quelque chose, et que le FISE devait pouvoir faire davantage qu'à présent pour assister les pays à cet égard. Sans une meilleure base de données renseignant sur la condition des enfants, les planificateurs nationaux et le FISE seraient incapables de cerner les problèmes et de s'y attaquer efficacement. M. Bertrand n'était pas partisan de demander au FISE d'investir de vastes ressources dans le développement de l'information statistique; il préconisait plutôt d'apprendre aux pays à appliquer de meilleures méthodes et à lutter contre le gaspillage qui existait actuellement dans ce domaine. On ne pouvait pas s'attaquer à tous les problèmes des enfants à la fois et il fallait choisir lorsque l'on répartissait les efforts et les moyens.

95. Le Directeur général a souligné à la fin des débats que le FISE envisageait d'améliorer l'information statistique ayant trait à la condition des enfants non pas comme une fin en soi, mais pour que les services locaux et nationaux qu'il épaulait puissent s'en servir. A ses yeux, l'une des grandes tâches auxquelles il fallait s'attacher tout particulièrement consistait à trouver le moyen de mettre au point un système amélioré de collecte des données qui soit peu coûteux et fasse intervenir la collectivité comme cela se passait pour les services de soins de santé primaires. L'un des objectifs du FISE consistait à faire en sorte qu'en recueillant les données en général, on ne néglige pas celles dont on avait besoin au départ pour pouvoir améliorer le sort des enfants. Pour cela, le FISE collaborerait de près avec les services des organismes des Nations Unies, et en particulier avec le Bureau de statistique de l'ONU. Le Directeur général a assuré le Conseil d'administration qu'en s'appliquant à améliorer la base de données qui servait à la programmation, le FISE ne nuirait pas pour autant à sa réputation d'organisme à vocation pratique. Il pensait que le fait de mieux s'informer sur les diverses conditions faites aux enfants accentuerait même cette orientation, car le FISE démontrerait ainsi de façon encore plus probante tout ce que l'on pouvait faire avec certains programmes, quelles étaient les méthodes et les techniques qui donnaient les meilleurs résultats, et quels modes d'action étaient les plus économiques. Le Directeur général a convenu qu'il faudrait procéder avec précaution lorsque l'on s'emploierait à améliorer la programmation. Seul un petit nombre de pays seraient prêts à faire davantage pour améliorer leur base de données à court terme.

Lorsque le Conseil se réunirait en 1981, le Directeur général espérait être en mesure de mieux préciser ce que seraient le volume de travail, les priorités et les tâches du FISE lorsque l'on appliquerait les recommandations de M. Bertrand.

### Conclusions du Conseil

96. Le Conseil a adopté une déclaration qui résumait ses conclusions sur les problèmes relatifs à la programmation et où il était dit que :

a) Le Conseil appréciait le rapport que lui avait présenté l'inspecteur Maurice Bertrand (E/ICEF/L.1413) et il avait pris note des vues constructives de celui-ci concernant la qualité des activités de programmation du FISE et des efforts constants du secrétariat pour améliorer les méthodes de programmation et apporter un soutien accru aux activités d'évaluation;

b) Le Conseil faisait siennes les directives générales esquissées dans le rapport et avait prié le Directeur général d'en tenir compte à l'avenir dans les programmes de travail du secrétariat. Il estimait que l'efficacité du FISE en tant qu'organisme de développement pourrait être considérablement accrue si l'on étendait et accélérât d'une manière générale l'application des meilleures méthodes de programmation, qu'il mettait déjà en pratique dans certains pays;

c) Le Conseil confirmait l'importance de l'action du FISE en tant qu'organisme de développement et du rôle qu'il jouait à l'appui de l'action des pays qui s'efforçaient de formuler et d'appliquer des politiques et programmes conçus en faveur des enfants. Il avait été convenu qu'il faudrait renforcer encore ce rôle, conformément aux directives méthodologiques générales du rapport de M. Bertrand, dans la mesure où les pays en développement appliqueraient des méthodes de programmation améliorées. Il faudrait se soucier spécialement du recrutement et de la formation du personnel pour atteindre le niveau de qualité qu'exigeait l'évolution des activités de plus en plus complexes du FISE, et notamment accroître considérablement les compétences du personnel en matière de planification, de programmation, d'évaluation et de rassemblement et d'analyse des informations;

d) Parmi les directives générales approuvées figuraient des recommandations en vue de la constitution d'une base plus solide de connaissances quant aux diverses situations dans lesquelles les enfants se trouvaient. Cette tâche serait effectuée en coopération avec les pays intéressés et les institutions concernées du système des Nations Unies, en particulier le Bureau de statistique de l'ONU. Prenant note de l'intérêt spécial exprimé par les délégations des pays en développement pour une amélioration aussi rapide que possible de l'information concernant les conditions de vie des enfants, le Conseil soulignait qu'il importait de déterminer et d'appliquer des méthodes simples et peu coûteuses pour développer ce genre de renseignements et mieux utiliser les sources dont on disposait afin d'améliorer la formulation et la programmation des politiques;

e) Le Conseil avait noté que certaines des recommandations présentées dans le rapport ne pouvaient être appliquées que dans la mesure où les pays entendaient améliorer dans le sens indiqué la base de données, la programmation, le suivi et l'évaluation des services en faveur des enfants. Le Conseil priait le Directeur général d'agir avec prudence afin d'éviter de fixer des objectifs et des normes de réalisation par trop ambitieux et d'imposer un trop lourd fardeau aux capacités

nationales en matière de programmation et d'administration. L'application des recommandations formulées dans le rapport de l'Inspecteur Bertrand ne devait pas amener le FISE à s'écarter de ses méthodes orientées vers l'action et de sa tradition d'assistance à la prestation de services de base dans les cas où la base d'informations dont il disposait pour la programmation se révélerait insuffisante. Toutefois, ces contraintes ne pesaient pas aussi lourdement s'agissant d'autres recommandations concernant la gestion interne du FISE, recommandations qu'il conviendrait d'appliquer dans leurs grandes lignes afin d'accentuer le caractère rationnel et systématique de la démarche du Fonds en matière de programmation;

f) Le Conseil priait le Directeur général de lui faire rapport à la session de 1982 sur la mesure dans laquelle les directives générales susmentionnées auraient été appliquées, sur les résultats de l'expérience qui seraient connus à ce moment-là et sur les incidences qu'elles pourraient avoir pour l'action future.

## Evaluation de la coopération du FISE dans le domaine de l'éducation

97. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport du Directeur général (E/ICEF/L.1408) évaluant l'application des politiques de coopération du FISE dans le domaine de l'éducation 21/. Les politiques évaluées dans le rapport avaient été adoptées par le Conseil d'administration en 1972 en ce qui concerne l'enseignement primaire, et en 1973 et 1974 en ce qui concerne l'enseignement non scolaire. En 1977, après avoir examiné un rapport traitant de l'aide fournie par le FISE et par d'autres sources à l'enseignement primaire et à l'enseignement non scolaire, le Conseil d'administration avait conclu qu'il convenait de maintenir dans ses grandes lignes la politique de coopération du FISE et avait prié le Directeur général de présenter une évaluation de son application.

98. Le rapport présenté au Conseil d'administration contenait un examen statistique des dépenses du FISE au titre de l'enseignement. Les dépenses du FISE au titre de l'enseignement primaire en 1979 (soit 27 millions de dollars et 13 p. 100 des dépenses totales au titre des programmes) avaient augmenté de 25 p. 100 par rapport à 1975, tout en restant quelque peu inférieures à l'inflation. Les dépenses au titre de l'enseignement non scolaire qui étaient de 7 millions de dollars en 1979 (soit 3,5 p. 100 des dépenses totales au titre des programmes) avaient doublé depuis 1975. Les dépenses au titre de l'enseignement non scolaire comprenaient des dépenses au titre de l'enseignement et de la formation à l'intention des femmes qui avaient presque quintuplé depuis 1975. La répartition des apports entre les divers sous-catégories et domaines respectait les directives approuvées par le Conseil d'administration en 1972.

99. De l'avis du Directeur général, l'évaluation qualitative faisait clairement ressortir la nécessité de mettre l'accent sur un élément nouveau, à savoir le besoin d'encourager et d'appuyer la convergence de l'enseignement non scolaire dans les divers secteurs de coopération du FISE (c'est-à-dire les activités des femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'alimentation et la nutrition, la santé), et de l'enseignement traditionnel.

L'évaluation a également fait ressortir les points suivants :

- Ce n'était que dans un petit nombre de pays que les réformes de grande envergure qui mettraient effectivement à la portée de tous les enfants une instruction efficace avaient été tentées; dans ces cas, le FISE avait facilité la rapidité et la qualité de la mise en oeuvre, en particulier en apportant son appui à la formation initiale d'un grand nombre de maîtres et à la formation continue;
- Dans la plupart des pays, la coopération du FISE avait consisté à faciliter un processus d'amélioration graduelle, surtout en développant la formation et en renforçant la capacité nationale de produire des auxiliaires pédagogiques, en particulier des manuels;
- Le personnel enseignant féminin était insuffisant dans les pays où l'instruction des filles était en retard;

---

21/ Le rapport avait été établi sur la base d'un examen de la coopération du FISE dans le domaine de l'éducation effectué par chaque bureau extérieur dans les pays qu'il desservait, de nouvelles évaluations réalisées par des organismes gouvernementaux ou des institutions privées de recherche dans neuf pays, et 16 rapports d'évaluation par pays établis entre 1976 et 1979.

- Il n'avait pas été signalé de grands progrès pour ce qui était de l'introduction dans les programmes d'enseignement d'une éducation en matière d'utilisation de l'eau, d'alimentation et de nutrition, d'hygiène et de puériculture;
- L'intérêt pour l'enseignement non scolaire allait croissant et certains modèles axés sur la collectivité commençaient à donner des résultats intéressants, mais il restait encore beaucoup à faire;
- La participation de la population, tout en étant très répandue pour ce qui était de l'enseignement non traditionnel était peu fréquente pour ce qui était de la gestion locale du système d'enseignement primaire et cette participation était probablement la clef de l'extension de l'enseignement primaire;
- Il y avait beaucoup à faire pour mettre au point des indicateurs d'efficacité et pour aider les pays qui le souhaitaient à établir des systèmes d'inspection et d'évaluation;
- Les résultats d'un appui technique de bonne qualité étaient apparents en Afrique orientale et en Amérique centrale. Ailleurs, il y avait encore beaucoup à faire, qu'il s'agisse des activités du personnel de l'UNESCO et du FISE, de la coopération technique entre pays en développement ou de l'utilisation des compétences techniques locales. Le concours des autorités nationales était nécessaire pour essayer et arrêter des spécifications plus simples concernant les fournitures du FISE. Le FISE pourrait contribuer d'une manière plus importante au renforcement de la capacité de gestion et de la capacité logistique des pays.

100. Le rapport faisait remarquer que, conformément aux projections de l'UNESCO, il fallait que les effectifs des écoles primaires dans les pays en développement augmentent de plus de 400 millions dans les 25 années à venir. Si des progrès remarquables avaient été accomplis dans le passé (le taux d'inscription dans les écoles primaires avait plus que doublé entre 1960 et 1975, les inscriptions ayant atteint au total 246 millions), il était rien moins que sûr que ce besoin puisse être satisfait par une expansion linéaire des systèmes d'enseignement primaire, les budgets de l'enseignement dans les pays en développement semblant avoir atteint un plafond représentant 5 p. 100 environ de leur produit national brut. D'autre part, on était de plus en plus désireux d'améliorer la qualité, et plus particulièrement d'assurer un accès plus équitable à l'enseignement, qui devait être plus étroitement mis en rapport avec les besoins mêmes de l'existence.

101. Le Directeur général a fait valoir que l'application des politiques du Conseil d'administration pourrait s'orienter davantage dans les directions suivantes :

- Le FISE, qui était surtout chargé de la survie, des soins, de la protection et du développement de l'enfant, devrait apporter son appui aux mesures visant à renforcer une approche d'ensemble dans l'enseignement et à en faire un élément constitutif des services de base en faveur de l'enfant;
- Le FISE devrait amener les pays à accorder une attention accrue aux enfants non scolarisés qui souffrent souvent du fait qu'il n'existe pas de base administrative pour les services en leur faveur;



- L'alphabétisation devrait recevoir plus d'attention et faire l'objet d'un appui plus orienté en vue d'accroître son efficacité;
- Le FISE devrait apporter son appui à la réorientation de l'enseignement en axant sa coopération sur l'introduction d'une éducation en matière d'utilisation de l'eau, de santé, de nutrition, de développement de l'enfant, de parenté responsable, de travail productif et autres sujets liés à la vie de l'enfant; sur l'inclusion du développement de l'enfant dans la formation pédagogique; sur la réduction du redoublement des classes et de l'abandon scolaire et sur l'amélioration qualitative, sur le travail pratique et, dans les cas appropriés, sur les entreprises scolaires productives, et sur l'utilisation de l'école au profit de la communauté;
- Le FISE devrait contribuer à la recherche de nouvelles solutions pour les soins et le développement du jeune enfant, notamment l'adaptation de pratiques traditionnelles aux besoins découlant de l'urbanisation, des horaires fixes de travail, des familles plus réduites, etc...;
- Le FISE devrait accorder une attention et un appui plus grands à la mise au point et à l'application de modèles de participation communautaire, à l'éducation traditionnelle et non traditionnelle et à l'échange d'informations entre les pays;
- Le FISE devrait continuer à orienter ses apports vers les services destinés aux groupes insuffisamment desservis, notamment les jeunes filles et les femmes et les régions à faible revenu;
- Le FISE devrait appuyer la mise au point d'indicateurs et de systèmes de surveillance au profit des autorités nationales et locales;
- Le FISE devrait être prêt à contribuer à des échanges régionaux de vues entre ministres et hauts fonctionnaires et à la mise au point de divers modèles pour l'organisation de services conçus sur une vaste échelle;
- Le personnel du FISE devrait recevoir une orientation plus systématique et il conviendrait de recruter à l'avenir davantage de fonctionnaires ayant des qualifications professionnelles dans le domaine de l'éducation;
- La politique du FISE, qui est d'encourager dans le domaine de l'éducation les activités concernant plus directement la survie et le développement de l'enfant exigeait pour son application la coopération avec d'autres institutions techniques et financières, telles que la Banque mondiale, le PNUD et les institutions bilatérales et non gouvernementales ainsi qu'avec l'UNESCO et les institutions spécialisées dans d'autres secteurs où l'éducation non scolaire est importante.

#### Débats au Conseil d'administration

102. Les délégations se sont en général accordées pour reconnaître que les politiques de coopération dans le domaine de l'enseignement adoptées précédemment par le Conseil d'administration étaient toujours valables. On a félicité le Directeur général de la qualité de son rapport, qui soulignait les points où il convenait de prendre des mesures supplémentaires en appliquant les politiques retenues. On a estimé que le rapport devait faire l'objet d'un examen plus détaillé au sein d'un forum de spécialistes de l'enseignement et de représentants des pays en développement.

103. Les délégations se sont prononcées très nettement en faveur du développement de l'enseignement, tant scolaire que non-scolaire, dans le cadre des services de base, et du renforcement des éléments pédagogiques des services ne faisant pas partie de l'enseignement proprement dit, tels que la santé, la nutrition et l'approvisionnement en eau. Certains représentants ont estimé que le rapport aurait pu mettre davantage l'accent sur le rôle de l'éducation non scolaire assurée par la famille, les moyens de communication, et d'autres instruments.

104. La proposition du Directeur général selon laquelle il convenait d'encourager des méthodes visant à atteindre les groupes défavorisés et mal desservis a rencontré l'agrément de nombreuses délégations qui ont également préconisé le renforcement de la participation des collectivités au lancement et à la mise en oeuvre des activités pédagogiques faisant partie des services axés sur la collectivité. On a fait valoir qu'il s'imposait de mettre particulièrement l'accent sur l'éducation non scolaire des enfants qui ne fréquentent pas l'école, sur l'enseignement destiné aux jeunes filles et aux femmes, et de veiller à inclure des directives de base concernant la protection et le développement de l'enfant et l'amélioration de la vie familiale dans les programmes d'enseignement et de formation associés à tous les services axés sur la collectivité. L'alphabétisation fonctionnelle des femmes a été considérée comme spécialement importante tant pour le développement que pour l'amélioration de la situation des enfants. Il fallait accorder une attention plus soutenue aux stades de l'enseignement faisant suite à l'alphabétisation.

105. On a estimé qu'il convenait de renforcer les programmes organisés au profit des enfants âgés de 3 à 6 ans. Le FISE devait contribuer à la mise au point de modèles peu coûteux d'activités d'éveil précoce qui s'intégreraient dans d'autres services de développement de l'enfant axés sur la collectivité.

106. On a fait remarquer qu'il convenait de faire une place plus importante à la diversité croissante des méthodes éducatives. Les délégations ont en effet estimé qu'il fallait pour tenir compte de cette tendance, faire preuve d'imagination et de souplesse et éviter d'appliquer des remèdes universels. La coopération du FISE devait s'inscrire dans l'évolution des politiques nationales de l'enseignement et des décisions nationales sur les priorités du développement. Il fallait considérer l'enseignement dans un vaste contexte socio-économique au lieu d'en faire un ensemble de questions purement techniques et financières.

107. Etant donné l'intérêt croissant pour les innovations et les expériences aussi bien au niveau de l'enseignement scolaire que de l'enseignement non scolaire, on a estimé que le FISE ne devait pas se borner à fournir davantage d'apports pour soutenir ces efforts, mais également attacher davantage d'attention à la collecte et à la diffusion d'informations et à l'organisation d'échanges d'expériences sur toutes les nouvelles méthodes susceptibles à peu de frais d'améliorer la qualité et le rayonnement des services d'enseignement.

108. On a souligné la nécessité d'accroître dans la programmation du FISE la part faite à la mise en place des capacités nationales. A cet égard, on a surtout appelé l'attention sur l'importance de la production locale de manuels scolaires et de matériels d'enseignement. On a instamment demandé d'accroître le rôle des consultants nationaux dans la planification des programmes et des activités d'évaluation.

109. Un certain nombre de délégations se sont félicitées du renforcement de la coopération du FISE dans le domaine de l'éducation non scolaire et elles ont estimé, comme le Directeur général, qu'il fallait assurer la convergence de l'éducation scolaire et de l'éducation non scolaire. Certaines délégations ont fait valoir que, si l'éducation non scolaire constituait un complément utile, il ne fallait pas qu'à long terme elle prenne la place de l'éducation scolaire.

110. Les délégations ont convenu qu'il fallait renforcer les compétences du personnel pour faciliter la réalisation des objectifs que le FISE allait faire passer au premier plan.

111. Les délégations ont estimé que l'opinion du Directeur général, selon laquelle le FISE devrait axer sa coopération sur la réorientation et la réforme de l'enseignement primaire et non pas sur le développement linéaire des systèmes actuels, faisait ressortir la nécessité pour le FISE de coopérer avec des organismes de financement tels que la Banque mondiale, le PNUD et les organismes donateurs bilatéraux, ainsi qu'avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies.

112. Le représentant de l'UNESCO a approuvé les recommandations figurant dans le rapport et a déclaré que son organisation était prête à participer à leur mise en oeuvre. Les conférences régionales des ministres de l'éducation réunies par l'UNESCO constitueraient de bonnes occasions de procéder à des échanges de vues à un niveau élevé sur les politiques et les méthodes, et la participation du FISE à ces conférences serait la bienvenue. Le représentant de l'UNESCO a rappelé que la coopération entre son organisation et le FISE avait été plus fructueuse chaque fois que les fonctionnaires du FISE avaient certaines qualifications professionnelles ou autres dans le domaine de l'éducation. A cet égard, toutefois, il espérait que tous reconnaîtraient que le FISE devait continuer à demander des conseils techniques à l'UNESCO et qu'en visant à augmenter les qualifications pédagogiques des fonctionnaires du FISE, l'objectif ne devait pas être de mettre à la disposition des Etats membres des compétences en matière d'enseignement faisant double emploi avec celles que l'UNESCO était chargée d'offrir de par son mandat. Il a également déclaré que si le FISE avait besoin de compétences pédagogiques excédant celles que l'UNESCO pouvait lui fournir dans la limite de ses ressources, il faudrait alors envisager de mettre à la disposition de l'UNESCO les ressources qui lui seraient nécessaires pour fournir ces compétences.

113. Les mesures prises par l'UNESCO pour renforcer et consolider ses activités au profit des enfants ont rencontré l'agrément des délégations. On a estimé qu'il convenait d'accorder davantage d'attention aux modalités de la coopération entre le FISE et l'UNESCO.

#### Conclusions du Conseil d'administration

114. Le Conseil d'administration a adopté les conclusions suivantes en ce qui concerne son examen de l'évaluation de la coopération du FISE dans le domaine de l'éducation :

a) Le Conseil d'administration est parvenu à la conclusion que les orientations générales concernant la coopération en matière d'enseignement qui s'étaient dégagées peu à peu depuis la session de 1972 du Conseil d'administration (elles sont résumées dans l'"Exposé général des politiques, de l'organisation et des méthodes de travail du FISE") (E/ICEF/670, par. 146 à 151) restaient valables

et permettaient au FISE de faire face à une gamme étendue de besoins et de possibilités dans des situations très diverses. Le Conseil d'administration a souscrit en outre aux conclusions de l'évaluation actuelle, à savoir que : i) les programmes devaient être préparés avec un plus grand souci de précision et de sélectivité afin de tirer le meilleur parti possible des ressources limitées du FISE; et ii) des mesures devaient être prises pour améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes. Le Conseil d'administration a approuvé dans l'ensemble les recommandations figurant aux paragraphes 21 à 33 du résumé du rapport du Directeur général sur l'évaluation de l'application des politiques du FISE dans le domaine de l'éducation (E/ICEF/L.1408).

#### Eléments centraux des programmes

b) Le Conseil d'administration a invité instamment le FISE à continuer à faire face au besoin d'apprendre des enfants suivant une approche globale faisant appel à la fois aux méthodes scolaires et non scolaires. On a souligné qu'il importait, par cette approche globale, de communiquer des renseignements pertinents aux parents, aux familles et aux collectivités et d'assurer la mise en place et le renforcement des éléments éducatifs (y compris les activités d'alphabétisation) de services tels que l'assainissement, l'approvisionnement en eau, la santé de l'enfant, la nutrition, la puériculture et l'amélioration de la vie familiale ainsi que des programmes à l'intention des femmes. Le Conseil d'administration a souligné qu'il importait d'atteindre les nombreux enfants non scolarisés au moyen de méthodes non scolaires et d'appuyer les réformes et types de réorganisation de l'enseignement primaire propres à rendre celui-ci plus aisément accessible aux enfants qui n'en bénéficiaient pas actuellement.

c) Le Conseil a approuvé la politique tendant à ce que les apports du FISE soient consacrés à l'orientation et à la réforme de l'école primaire plutôt qu'à l'expansion linéaire du système existant. A cette fin, on a souligné que le FISE, dans le cadre de ses projets, devait s'efforcer de collaborer avec des organismes de financement tels que la Banque mondiale et le PNUD et avec des donateurs bilatéraux. Le Conseil a estimé que, conformément à la politique d'ensemble du FISE, celui-ci devait continuer à axer ses contributions dans le domaine de l'éducation sur les programmes destinés aux populations mal desservies, y compris les filles et les femmes et les groupes à faible revenu.

d) On a souligné que l'adoption d'approches intégrées pour la protection et le développement des jeunes enfants, qui seraient à la fois économiquement réalisables et acceptables du point de vue des valeurs et des pratiques culturelles, était particulièrement nécessaire et qu'elle méritait un appui accru de la part du FISE.

#### Exécution des programmes

e) Le Conseil d'administration a déclaré que l'amélioration de l'exécution des programmes constituait un objectif hautement prioritaire. Il a été convenu que les efforts réalisés dans ce but devaient comprendre des mesures telles que le renforcement de la surveillance des programmes et des projets, la promotion de l'échange d'informations et de compétences entre pays en développement aux niveaux régional et mondial, l'amélioration des aptitudes et de la compétence du personnel du FISE et la promotion de la coopération entre le Fonds et d'autres institutions

internationales qui se préoccupent de l'éducation et des services de base. On a également fait observer que le FISE devait saisir toutes les occasions de coopérer avec des gouvernements et d'autres institutions concernées, dont l'UNESCO, en vue d'élaborer des approches favorisant une participation active de la communauté à l'éducation.

f) Il a été convenu que les secrétariats du FISE et de l'UNESCO étudieraient la possibilité de créer un comité conjoint du Conseil d'administration du Fonds et du Conseil exécutif de l'UNESCO de manière à renforcer leur coopération dans le domaine de l'éducation.

g) Il a été vivement recommandé que le rapport soit étudié en détail, comme il le mérite, par les spécialistes de l'enseignement, y compris des représentants de pays en développement.

#### Possibilité de créer un comité mixte FISE/UNESCO

115. A l'issue de son débat sur les politiques du FISE dans le domaine de l'éducation et compte tenu de sa recommandation formulée au paragraphe 114 f) ci-dessus, le Conseil d'administration a convenu d'une procédure pour la sélection des représentants du FISE qui feraient partie du comité mixte du Conseil d'administration du FISE et du Conseil exécutif de l'UNESCO, au cas où le comité serait créé et pourrait se réunir avant la prochaine session du Conseil d'administration. Il a décidé de confier la sélection des représentants du FISE devant faire partie de ce comité au Président du Conseil d'administration, en coopération avec le Président du Comité du programme, qui consulterait les membres du Conseil d'administration qui avaient fait preuve d'intérêt à cet égard, en vue de recruter les représentants parmi les délégations siégeant au Conseil d'administration du FISE qui avaient une certaine expérience des questions que le comité mixte devait examiner.

#### Les femmes, les enfants et le développement

116. A sa session de 1978, le Conseil a prié le Directeur général de préparer pour sa session de 1980 un rapport sur l'intégration de la femme dans le processus de développement et sur les effets qu'exerce cette intégration sur le bien-être de l'enfant (E/1978/54-E/ICEF/655). Se situant essentiellement dans le prolongement de l'application des politiques et des programmes en cours dans ce domaine, le rapport devait être étroitement lié à l'exposé du FISE à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Copenhague en juillet 1980.

117. L'Année internationale de la femme (1975) a stimulé et élargi l'action du FISE à l'égard des programmes au bénéfice des femmes et des jeunes filles. La Conférence mondiale de Mexico (1975) et le Plan d'action pour les dix années à suivre comportaient des priorités et des objectifs visant à améliorer la situation des femmes et leurs conditions de vie, qui correspondaient directement aux préoccupations du FISE, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'allègement de la lourde somme de travail des femmes. La conscience accrue de la situation des femmes et de leur rôle potentiel dans le processus de développement a déterminé en premier lieu une intensification de l'appel des gouvernements à la coopération du FISE en vue de fournir des services et des activités conçus spécialement en faveur des femmes. Deuxièmement, l'accent a été modifié à l'intérieur des programmes en ce que les femmes sont

considérées davantage comme des participants et moins exclusivement comme des bénéficiaires de la planification et de l'exécution de services concernant les femmes elles-mêmes et leurs enfants.

118. Le rapport dont est saisi le Conseil (E/ICEF/L.1409) offre un exposé général des politiques de coopération du FISE concernant les femmes et les jeunes filles, les principes directeurs des programmes et une évaluation d'un certain nombre de programmes. Il comporte diverses recommandations concernant les thèmes majeurs des futurs programmes.

119. Du fait du lien particulier existant entre les femmes et les enfants, la coopération du FISE s'est orientée vers les besoins des uns et des autres, à commencer par les besoins immédiats en matière de soins de santé, de nutrition, de scolarisation et de formation professionnelle dans le domaine de l'éducation des enfants et de l'aménagement du foyer, puis s'est élargie progressivement au point d'embrasser les services d'appui dans ces domaines et plus récemment la formation et d'autres activités liées à l'accroissement du revenu familial. Dans la stratégie des services de base adoptée en 1976, les femmes ont été considérées non seulement comme un groupe-cible important, mais aussi comme des participants essentiels de la planification et de l'exécution de services au niveau communautaire.

120. Des directives de programmation reflétant ces changements ont été communiquées aux services extérieurs du FISE en 1979. Ces principes stipulent, entre autres, que :

- Les démarches de programmation à l'échelle du pays devront à l'avenir comporter une analyse de la situation de la femme; une identification parmi la population-cible des femmes bénéficiaires et des femmes participantes, ainsi que des dispositions en vue d'amener les femmes à participer à des projets spécifiques;
- Les services et les activités concernant les femmes devront être envisagés dans le contexte des politiques de développement national et de la stratégie des services de base;
- Une attention particulière devrait être accordée à un allègement des lourds travaux domestiques des femmes qui leur permette de mieux s'occuper de leurs enfants et de s'engager dans des activités économiquement plus productives; la coopération devrait s'étendre à la formation des femmes à des techniques rémunératrices susceptibles d'accroître le revenu de la famille et à des services d'appui communautaires conçus pour les jeunes enfants et les mères qui travaillent;
- Les services et les activités qui rehaussent le bien-être personnel des femmes et leur position au sein de la collectivité, et les associent à la mise en oeuvre de programmes de développement devraient être encouragés.

121. Le rapport a souligné que les femmes appartenant aux groupes à plus faible revenu - celles qui, dans les régions rurales et urbaines, sont les plus mal desservies - continuent à constituer l'objectif principal de la coopération

du FISE 22/. Cinq groupes-cibles ont été choisis en vue d'une action prioritaire : les femmes en tant que mères et ménagères, les femmes en tant que productrices et sources de revenu, les femmes en tant que chefs de ménage, les femmes et leur participation à la vie de la collectivité et les jeunes filles.

122. Il faut mettre plus nettement l'accent sur les services d'appui qui peuvent aider les femmes à faible revenu à jouer un rôle dirigeant plus actif dans la vie de la collectivité (c'est-à-dire formation aux techniques rémunératrices et recours à des systèmes de crédit, soins aux enfants rendus par alternance, utilisation des technologies appropriées). Il importe que les femmes non seulement gagnent un revenu, mais aussi, dans tous les cas possibles, prennent des décisions sur l'objet et les moyens de leur activité productrice, sur le mode de distribution et sur l'utilisation du revenu produit par leur travail.

123. Les programmes visant à réduire la mortalité liée à la maternité ont été prioritaires. Ils ont aussi attiré l'attention sur d'autres besoins sanitaires de base; la survie du nourrisson est liée à l'état sanitaire de la mère. Si la mère ne reçoit pas au cours de la grossesse la nourriture et les soins adéquats, son enfant court le risque d'avoir à la naissance un poids anormalement bas et de contracter plus facilement des maladies. La mère a également besoin d'être mieux nourrie et soutenue quand elle nourrit son enfant. De nouveaux efforts sont également nécessaires pour assister les femmes dans leur rôle de mère, qui reflète leur rôle privé et public (par exemple : formation à l'art ménager et dispositions en matière de soins aux enfants, orientation des consommateurs, conseils d'adaptation à une économie monétaire).

124. Les jeunes filles sont encore exposées à un traitement moins favorisé, selon le rapport, et il faut faire bien davantage pour les aider à bénéficier d'une égalité d'accès à des avantages et services. Les efforts au niveau des programmes qui encourageraient à laisser les filles compléter leurs études sont encore insuffisants. Des services d'éducation et de santé ainsi qu'une préparation à la vie de la famille s'adressant à ce groupe-cible particulier sont des facteurs qui pourraient agir de manière positive en faveur de la prochaine génération sur le cycle de l'analphabétisme, des grossesses précoces, du sous-emploi et du chômage.

#### Excision féminine

125. Le rapport a aussi fourni des renseignements sur la méthode suivie en commun par l'OMS et le FISE pour mettre un terme à la pratique de l'excision féminine, qui suscite une inquiétude croissante sur le plan sanitaire. Notant que l'excision féminine constituait une tradition suivie dans un certain nombre de pays, avec le gouvernement desquels le FISE coopère pour fournir des services, le rapport a indiqué que cette pratique influait sur l'état physique et mental des jeunes filles et des femmes et mettait en péril la vie des enfants à naître, en raison de complications possibles lors de l'accouchement.

---

22/ Une étude sur les femmes appartenant aux groupes à plus faible revenu figure dans un numéro de la publication trimestrielle du FISE Assignment Children/ Les carnets de l'enfance, sur la condition des femmes et le bien-être des enfants (No 49/50, juin 1980).

126. Parmi les activités entreprises pour favoriser l'élimination de cette pratique, il faut citer une récente consultation commune de l'OMS et du FISE à Alexandrie (Egypte). Les recommandations adoptées à Alexandrie prévoient notamment une activité de propagande et d'appui auprès des particuliers et des organisations du pays intéressé jouissant dans ce domaine d'une notoriété, d'une influence et d'un crédit d'échelle nationale. Il a été aussi recommandé d'inscrire l'étude de la question de l'excision féminine dans les programmes d'éducation et de formation et de favoriser une recherche orientée vers l'action. Les participants ont souligné que les étrangers devaient faire preuve de la plus grande prudence afin d'éviter que leurs efforts en vue de l'abolition de cette pratique ne soient pas ressentis comme une ingérence, génératrice de réactions contre-productives.

#### Evaluation de la coopération du FISE

127. Le rapport se compose pour l'essentiel d'un examen de plus de 100 activités de programme et de services destinés exclusivement aux femmes (environ un tiers) ou centrés sur les enfants, mais comportant certains éléments intéressant les femmes. L'amélioration des capacités des femmes a été un objectif essentiel. L'accès aux services et leur utilisation ont constitué aussi une des principales préoccupations. La fourniture de nouveaux services et les activités visant à aider les femmes à accroître leur revenu venaient plus loin dans l'ordre des priorités.

128. L'analyse a montré que la participation des femmes à la formulation des activités qui leur étaient destinées est faible dans toutes les régions et qu'elles avaient rarement la possibilité de juger des résultats d'un projet par rapport à leurs propres intérêts. Les activités d'auto-assistance et les réseaux sociaux constitués spontanément par les femmes autour d'intérêts communs ne sont pas suffisamment affermis pour servir de base au développement de programmes. Beaucoup de projets ont été planifiés comme si les femmes portaient la responsabilité des problèmes auxquels elles se heurtent. Les activités ont ensuite été centrées sur l'effort visant à transformer les femmes plutôt que sur les possibilités de modifier un état de choses injuste et la manière dont les services étaient rendus.

129. L'étroitesse de la méthode s'est reflétée aussi dans la faible priorité accordée aux programmes visant à améliorer la capacité des femmes à produire des revenus ou à apprendre des techniques rémunératrices.

130. L'analyse a montré que beaucoup des projets ayant pour finalité d'assurer la promotion de la femme étaient mis en oeuvre indépendamment des autres projets. Tandis que la plupart des administrateurs de programmes du FISE estimaient que la condition des femmes était le plus susceptible de s'améliorer dans le cadre d'une programmation ordinaire, on éprouvait certaines craintes que les composantes des programmes féminins ne puissent s'atténuer ou disparaître complètement dans des programmes intégrés. Le rapport a recommandé le maintien d'un équilibre entre l'approche séparée et l'approche intégrée, tout en accordant la priorité en tant qu'objectif à la seconde. Le choix varierait d'un pays à l'autre proportionnellement aux besoins spécifiques des femmes et des enfants et aux possibilités d'action.

131. Le rapport a conclu avec un certain nombre de recommandations visant à améliorer la programmation et l'exécution. En particulier, il faut donner plus d'attention aux réunions d'information en tant que base de la préparation des programmes, à la propagande, à la production et aux activités rémunératrices, à la participation des femmes à la vie communautaire, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation.



## Débats du Conseil

132. Les directives et recommandations générales figurant dans le rapport du Directeur général ont été approuvées par le Conseil. Il a été reconnu que le Conseil n'était pas actuellement obligé d'adopter de nouvelles politiques et que l'exécution des programmes dans le sens des directives énoncées dans le rapport devait être accélérée. Au cours des débats du Conseil, divers points de vue ont été exprimés sur le rôle du FISE dans la promotion des programmes en faveur des femmes.

133. Selon certains, le FISE pouvait jouer un rôle important dans la promotion de l'intégration et de la participation des femmes au processus de développement. La société tirerait un grand profit de la contribution des femmes à tous les aspects de la vie culturelle, économique et politique.

134. Il faut tenir compte des limitations imposées à la femme dans la société et la famille du fait de ses fonctions de reproduction et d'éducation. Mais il faut prendre grand soin de ne pas surestimer l'importance de ces aspects. Une position plus équilibrée s'impose afin d'encourager davantage les femmes à participer au développement social.

135. Des changements sont survenus dans le rôle des femmes, en provoquant également dans celui des hommes. Afin de réduire le poids des tâches traditionnellement accomplies par les femmes au foyer, dans le domaine de la préparation des aliments et des soins aux enfants, les rôles traditionnellement tenus par les hommes et les pères doivent être considérés de manière à répartir plus équitablement les obligations familiales. Aussi bien les femmes que les hommes doivent participer à la planification et à l'exécution des services et des activités visant à améliorer la vie familiale.

136. D'autres participants ont souligné la relation de solidarité existant entre les mères et les enfants comme l'élément central auquel devait s'appliquer la coopération entre les programmes du FISE en faveur des femmes. Dans les zones rurales et urbaines, les femmes affrontent encore des problèmes sociaux et économiques inextricablement liés aux problèmes posés par les enfants. La situation appelle une programmation accrue visant à susciter l'intervention active des femmes en vue d'améliorer l'existence des enfants, de la famille et de la collectivité.

137. Notant la diversité des opinions, une délégation a proposé au FISE de donner la priorité aux activités qui auraient un effet de multiplication et assureraient ainsi les plus grands avantages aux femmes et aux enfants. L'accent a été mis sur ce que le FISE devrait faire en faveur des femmes et il faudrait donner plus d'importance aux activités libérant les femmes d'une condition routinière : niveau de subsistance, cycle de la malnutrition, maladie chronique et grossesses trop fréquentes.

138. Un certain nombre de délégations ont souligné que de plus grands efforts devaient être faits pour répondre aux besoins sanitaires et nutritionnels des femmes 23/. De leur côté, les problèmes de santé appellent un traitement plus

---

23/ Pour un examen plus complet de ce point, voir le chapitre de la nutrition (par. 203 à 210).

délicat. La diffusion des maladies vénériennes, par exemple, n'a pas été enrégulée, surtout en raison de facteurs sociaux. A cet égard, l'OMS et le FISE ont été invités à formuler en coopération un programme visant à prévenir et à traiter ces maladies. La question de l'excision féminine constitue un autre domaine où les habitudes culturelles doivent être largement prises en considération. Des délégations se sont prononcées en faveur de la méthode de l'OMS et du FISE, mise au point à la récente réunion commune d'Alexandrie. On a exprimé l'espoir qu'il serait possible d'éviter toute initiative susceptible de traduire un mépris pour la culture locale, une indifférence aux facteurs sociologiques et religieux en cause.

139. L'éducation, aussi bien scolaire que non scolaire, est apparue comme un autre domaine requérant plus d'attention <sup>24/</sup>. Une propagande et un appui accrus en faveur de programmes d'enseignement élémentaire ont été demandés en vue de compenser l'inégalité des possibilités d'éducation offertes aux deux sexes. Les filles doivent constituer un groupe-cible; il faut se préoccuper de fournir des stimulants, y compris des services de soutien familial, qui leur permettront de terminer leur scolarité.

140. Il est également important de promouvoir une éducation portant sur les attitudes appropriées à l'égard des femmes dans la société, de manière à assurer aux femmes des droits égaux à ceux des hommes et à créer les conditions d'une participation des deux parents à l'éducation et à l'épanouissement de leurs enfants.

#### Activités rémunératrices

141. On a bien vu l'importance de soutenir les activités rémunératrices. Compte tenu du considérable volume de travail accompli par les femmes en dehors du foyer, les activités dans ce domaine ont été jugées "beaucoup trop réduites". Les délégations ont convenu qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la formation à diverses techniques productrices de revenu, et sur les mesures d'appui qui facilitent leur utilisation - par exemple : services de crédit, débouchés commerciaux, dispositions pour garder les enfants et technologies appropriées. Un plus grand nombre de projets faisant intervenir les femmes ont été demandés dans les domaines suivants : agriculture, élevage du bétail et pêche, production à petite échelle de biens de consommation. Il a été proposé de coupler avec des activités rémunératrices la coopération du FISE orientée en premier lieu vers d'autres domaines, par exemple les services de santé.

142. Les femmes qui assument la responsabilité de subvenir aux besoins de leur famille doivent retenir particulièrement l'attention. La situation de la mère comme chef de famille est une situation complexe, qui comporte de nombreux aspects et implique une aptitude à supporter le poids physique et émotionnel de la situation de parent unique. Le FISE a été prié d'élargir sa coopération avec les gouvernements de manière à inclure l'établissement de plans appropriés à la mise en train de projets dans ce domaine.

---

<sup>24/</sup> On trouvera un examen plus approfondi de la question au chapitre Education (par. 97 à 114).

143. Il a été aussi proposé d'entreprendre des études sur le rôle des parents uniques, sur les effets en résultant pour leurs enfants et sur les types de programmes de formation et de programmes sociaux nécessaires.

144. Des délégations se sont préoccupées du fait que si peu de projets rémunérateurs aient été exécutés et qu'il ait été difficile d'en évaluer les effets. Entre autres raisons de cette difficulté, il a été dit que l'on était trop éloigné de savoir quel mécanisme fonctionnait le mieux. Cependant, certaines connaissances et expériences pouvaient être utilisées. A cet égard, il a été recommandé de procéder à un échange d'expériences en matière de conception et d'exécution des activités rémunératrices. L'OIT, d'autres organisations du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales y participeraient.

145. Tout au long des débats, des délégations ont souligné la nécessité de faire intervenir les femmes dans la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes, en particulier de ceux concernant les femmes. Le FISE a les moyens et l'expérience lui permettant d'adopter un rôle de pointe en matière de propagande pour la participation des femmes et a été invité à le faire.

146. Le problème consistant à atteindre et à faire intervenir les femmes a suscité plusieurs observations sur le rôle des ONG et, en particulier, des organisations et groupes féminins à l'échelon local. Beaucoup d'entre eux ont une bonne connaissance des conditions de vie et des problèmes des femmes et leur participation pourrait être une première étape vers une sensibilisation de la collectivité. Il a été possible, grâce à eux, de faire pénétrer et fructifier des thèmes relatifs au développement. Il serait indiqué pour le FISE d'aider à renforcer la planification et l'application des capacités des ONG afin de leur permettre de jouer un rôle plus significatif dans les activités communautaires.

147. On s'est trouvé également d'accord pour souligner la nécessité d'une évaluation plus systématique des propositions de projets et de leur suivi, du point de vue de leurs effets pour les femmes. Plusieurs délégations ont jugé essentiel de prendre des dispositions systématiques à ce sujet. Il a été aussi proposé d'évaluer un domaine des activités de programme chaque année. L'éducation non scolaire a été citée comme exemple possible à l'intérieur de ce domaine. Le FISE a fourni des bourses permettant à des femmes, depuis 20 ans au moins, de suivre des cours d'éducation nutritionnelle et l'impression s'est imposée que cette formation était souvent superficielle et de faible portée parce qu'elle ne tenait pas suffisamment compte des réalités de la vie quotidienne des intéressées. Une évaluation de l'éducation nutritionnelle bénéficiant de l'appui du FISE serait accueillie avec satisfaction. Autres domaines proposés : l'approvisionnement en eau salubre et l'utilisation des technologies appropriées.

148. Enfin, les délégations ont unanimement reconnu que, si les buts du FISE devaient être atteints, il faudrait s'assurer le concours d'un très grand nombre de femmes dans des positions de haut niveau 25/.

#### Conclusions du Conseil

149. A l'issue du débat, le Conseil est convenu que le FISE devrait :

---

25/ On verra à ce sujet les paragraphes 256 et 257 du présent rapport.

✓ a) Défendre une conception large du rôle de la femme dans la société et dans le processus de développement, soulignant qu'elle n'est pas limitée aux fonctions de mère ou de ménagère et qu'il faut envisager sa vocation féminine dans sa totalité : mère et épouse, source de revenu, citoyenne et dirigeante à tous les niveaux et individu à part entière; dans ce contexte, le FISE devrait également plaider pour une répartition plus équitable des tâches domestiques et des soins aux enfants entre l'homme et la femme;

b) Donner la priorité, dans le cadre de ses programmes de coopération en faveur des femmes à faible revenu des pays en développement, aux activités qui ont les effets les plus positifs sur le bien-être des enfants et qui tiennent particulièrement compte des besoins des femmes et des jeunes filles appartenant à des groupes défavorisés (femmes chefs de ménage, femmes migrantes des zones urbaines, réfugiées, nomades, etc.);

c) Aider à mettre en place pour les femmes des programmes rémunérateurs, liés à l'industrie manufacturière, au commerce et à la production alimentaire, y compris l'enseignement de compétences techniques utiles sur le marché et de techniques de gestion et la fourniture de subventions pour les systèmes de crédit;

d) Renforcer les services sociaux d'appui destinés aux femmes qui travaillent, y compris la mise au point de techniques appropriées visant à alléger les tâches ménagères longues et pénibles, la mise en place d'arrangements appropriés de garderie d'enfants et la promotion de milieux de travail qui encouragent les femmes à allaiter leurs enfants;

e) Continuer à soutenir la participation des femmes, individuellement et en groupes, en tant qu'organisatrices, animatrices et dirigeantes, à la fourniture de services de base dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'enseignement, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et du contrôle des naissances et de la planification de la famille; elles devraient pour ce faire participer à toutes les phases des programmes - identification du problème, exécution, suivi et évaluation;

f) Inciter à porter une attention particulière, lors de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes, aux effets que les activités des programmes peuvent avoir sur la situation des femmes et des filles; en particulier, le FISE devrait inciter vivement les donateurs d'aide, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral, à suivre les effets qu'ont les principaux projets de développement sur la qualité de la vie familiale et sur l'évolution de la condition de la femme dans la communauté;

g) Collaborer avec les gouvernements en vue de supprimer la pratique de l'excision féminine, en soutenant des initiatives nationales et en tenant compte des susceptibilités culturelles et religieuses dans ce domaine;

h) Tirer parti de l'intérêt et de l'expérience des ONG dans les programmes destinés aux femmes, aux enfants et au développement;

i) S'assurer que les administrateurs de programmes du FISE et d'autres membres du personnel du FISE sont pénétrés de l'importance d'améliorer la situation des femmes et des filles à faible revenu dans les zones rurales et urbaines des pays en développement;

j) Recruter davantage de femmes dans la catégorie des administrateurs, en particulier aux postes de rang supérieur, et reconnaître en même temps la nécessité de recruter davantage de femmes de pays en développement.

#### Prévention de l'incapacité chez l'enfant et réadaptation des enfants handicapés

150. Pendant de nombreuses années, l'action du FISE face aux problèmes de l'enfance handicapée a eu un caractère essentiellement préventif et s'est exercée dans le cadre de programmes généraux de santé et de nutrition par des mesures spécifiques de vaccination et de lutte contre les maladies invalidantes (pian, lèpre, tuberculose, trachome, rougeole, goitre endémique, poliomyélite, xérophthalmie). Les projets de réadaptation ont reçu une priorité peu élevée parce qu'ils n'atteignaient qu'une fraction des enfants qui auraient dû en bénéficier et parce que leur coût, pour chaque cas individuel, était relativement élevé. C'est pourquoi l'aide fournie par le FISE au titre de la réadaptation des enfants handicapés a été fournie dans des limites relativement modestes et à jamais plus de quelques pays à la fois.

151. Or, l'idée a été exprimée de temps à autre, lors des sessions du Conseil, qu'il faudrait essayer de faire davantage dans ce domaine en employant des méthodes de réadaptation simples et économiques. C'est pourquoi des arrangements ont été conclus avec Rehabilitation International en vue d'entreprendre une étude sur la base de laquelle le Conseil pourrait examiner la politique du FISE dans les deux domaines de la prévention et de la réadaptation.

#### Rapport de Rehabilitation International

152. Le rapport de Rehabilitation International au Conseil (E/ICEF/L.1410) signale qu'environ un enfant sur dix a, à la naissance, ou après celle-ci, une infirmité physique, mentale ou sensorielle 26/ et que, dans les pays en développement, où vivent la plupart des enfants du monde, les mesures destinées à prévenir l'apparition des infirmités ou à enrayer leurs conséquences néfastes, sont minimes, voire inexistantes. Les recommandations formulées dans ce rapport sont basées sur les prémisses suivantes :

- La plupart des infirmités auraient pu être évitées. Elles sont dues à une nutrition inadéquate, à de mauvaises pratiques pendant la grossesse, à des maladies évitables et à des accidents;
- La plupart des infirmités ne doivent pas nécessairement devenir des handicaps permanents. Quand l'intervention a lieu suffisamment tôt et qu'un traitement approprié est appliqué, il est généralement possible d'éliminer, de minimiser ou de compenser les limitations éventuelles

---

26/ Une infirmité est une perte ou une anomalie structurelle ou fonctionnelle. L'infirmité peut entraîner des incapacités, c'est-à-dire des difficultés dans l'exercice d'activités normales et des handicaps, qui empêchent l'individu de remplir le rôle qu'on attend de lui à un moment particulier de sa vie. Ces termes sont définis en détail dans les paragraphes 5 à 8 du rapport de Rehabilitation International.

qu'elles peuvent entraîner. La compréhension et l'attitude de l'entourage jouent un rôle extrêmement important à cet égard et il y aurait des progrès à faire dans ce domaine. Un traitement adéquat exige que l'on ne perde pas de vue la nécessité d'assurer un développement aussi normal que possible de l'enfant et que l'on mette l'accent sur cet aspect fondamental, l'infirmité n'étant que l'un des éléments de la situation. Dans bien des cas, lorsque des services spécialisés étaient disponibles et ont été utilisés, le développement général des enfants handicapés a été, de fait, entravé parce que l'accent a été mis sur l'infirmité et non sur l'enfant et son milieu social;

- Ce qu'il faut faire est, dans la plupart des cas, à la portée des familles et d'autres personnes de la collectivité, à condition que celles-ci sachent exactement comment procéder et soient dûment motivées. Tout en reconnaissant pleinement la nécessité et la valeur, dans certains cas, de services plus spécialisés, le rapport souligne qu'une faible proportion des enfants ayant une infirmité ont besoin de tels services. S'il fallait attendre, pour aider les 120 millions d'enfants handicapés du monde en développement, de disposer du personnel professionnel et de l'équipement spécial dont on a besoin, on ne ferait, en fait, qu'augmenter le nombre des personnes handicapées.

153. Les recommandations contenues dans le rapport rentrent dans trois catégories principales :

- L'adoption de mesures visant à prévenir les infirmités devraient faire partie intégrante de l'ensemble de l'aide que le FISE fournit au titre de la santé, de la nutrition, de l'éducation, du bien-être social et de tous les autres aspects du développement de l'enfant;
- Le FISE doit assumer un rôle directeur dans la mise au point de méthodes permettant d'utiliser l'expérience et les connaissances actuelles pour résoudre les problèmes de l'enfance handicapée dans les pays en développement. Il faudrait étudier plus à fond l'expérience qu'on possède dans ce domaine, exécuter des projets expérimentaux, former du personnel, préparer du matériel d'information et de formation destiné à être utilisé à de nombreux niveaux d'expérience et d'alphabétisation, aider les gouvernements et les organisations à mettre au point des plans basés sur les données et l'expérience qu'ils possèdent et organiser des programmes d'action;
- Le FISE ne doit pas se contenter de reconnaître l'importance d'une action internationale visant à atténuer les problèmes de l'enfance handicapée mais assumer avec dynamisme un rôle d'information générale afin d'appuyer toutes les initiatives qui permettront de résoudre ces problèmes, conformément aux principes énoncés dans le rapport.

154. Rehabilitation International considère que le FISE pourrait, moyennant des investissements relativement modestes, amorcer et encourager un mouvement qui permettrait d'éviter un grand nombre des infirmités dont souffrent les enfants dans le monde et de réduire les handicaps que ces infirmités entraînent pour des millions d'entre eux. Un tel mouvement pourrait, en l'espace de quelques générations, réduire l'impact des infirmités sur l'humanité. Rehabilitation International et de nombreuses autres organisations sont prêtes à s'associer au FISE dans cette tâche.

## Recommandations du Directeur général

155. Dans une note et recommandations adressées au Conseil (E/ICEF/L.1411), le Directeur général a accueilli favorablement le rapport qui, à son avis, contenait d'utiles directives adressées aux pays sur la manière de développer leurs moyens de prévention et de réadaptation de l'enfance handicapée et ouvrait de nouvelles perspectives à la coopération du FISE, et d'autres institutions intéressées, avec les pays. Ces directives s'inscrivent parfaitement dans le concept des services de base tels qu'ils sont préconisés par le FISE, dans la promotion des soins de santé primaires, dans les préoccupations, fortement exprimées au cours de l'Année internationale de l'enfant, afin de permettre aux enfants de réaliser intégralement leurs capacités et dans la politique adoptée par le Conseil en 1979 en vue de promouvoir la santé mentale de l'enfant. Le mérite particulier du rapport résidait dans le fait que ses conclusions et recommandations étaient applicables, dans l'ensemble, à toutes les formes d'infirmité. Le rapport et les mesures que le Directeur général espérait voir en dériver devaient être considérés comme une importante contribution à l'Année internationale des personnes handicapées, en 1981, et aux activités dont celle-ci serait suivie.

156. Le Directeur général a recommandé que le FISE oriente désormais son action en fonction des directives énoncées dans le rapport de Rehabilitation International décrites ci-après.

### Coopération avec d'autres organisations

157. La participation du FISE à l'ensemble des mesures requises pour améliorer les capacités au niveau national s'inscrirait dans le cadre d'une coopération entre les organisations du système des Nations Unies, les organismes d'aide bilatérale et les organisations non gouvernementales concernées par le problème.

### Plaidoyer et meilleure utilisation des services existants

158. En dehors d'une action d'information générale destinée à attirer l'attention aux niveaux international et national sur la nouvelle approche proposée dans le rapport de Rehabilitation International, le FISE prendrait des mesures pour appuyer l'intégration, dans les programmes existants de santé, d'éducation, de nutrition et de protection sociale, des éléments d'intervention visant à la prévention et à la réadaptation dans un contexte qui tiendrait compte, en premier lieu, du développement de l'enfant et de la motivation et du soutien des efforts de la famille et de la collectivité.

159. Cela impliquerait de contribuer, à l'intérieur du pays, à une formation et à une orientation en matière de prévention et de traitement des infirmités chez l'enfant qui s'adresseraient aux planificateurs et administrateurs, aux cadres tels que les médecins, thérapeutes, infirmières et infirmiers, enseignants, travailleurs sociaux et agents de la planification de la famille, ainsi qu'aux agents chargés de la supervision des programmes, aux agents communautaires, etc. Cette formation et cette orientation pourraient donner lieu à des études, des groupes de travail et des séminaires, et à un échange d'expériences dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

## Projets

160. Il faudrait entreprendre, avec les pays intéressés, des projets ayant pour but de mettre au point des méthodes qui permettraient la mise en application de l'approche recommandée et, dans le même temps, de commencer la prestation de services, notamment dans le cadre des services de base et des soins de santé primaires qui font partie des programmes de pays en cours d'exécution. Le peu d'expérience acquise en matière de mise en oeuvre de projets de ce type ainsi que le manque de compétence en ce qui concerne leur structure et leur organisation, font que, dans les premiers temps, il ne serait possible d'en faire démarrer qu'un nombre limité. Mais ceux-ci pourraient être la base d'une extension de ce type d'action à travers le pays et servir à développer des modèles d'action susceptibles, après des modifications appropriées, d'être appliqués dans d'autres pays.

## Appui technique

161. L'appui technique aux activités de formation et d'orientation ainsi qu'à la préparation et à la mise en oeuvre des projets est essentiel. Cet appui devrait comporter essentiellement le rassemblement, l'analyse et la diffusion des informations concernant les connaissances et l'expérience acquises dans ce domaine, ainsi que l'acquisition de données nouvelles. Cet appui technique pourrait être confié en partie aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales qui s'intéressent à des groupes particuliers de handicapés. Suivant les besoins, le FISE pourrait, dans le cadre d'un contrat avec Rehabilitation International, obtenir l'appui technique de cette organisation pour la préparation de projets et autres activités auxquels il participerait.

## Financement

162. La contribution du FISE à la mise en oeuvre d'un projet, y compris les aspects de formation et d'orientation, serait prélevée sur les fonds alloués au programme du pays concerné. La contribution du FISE à l'appui technique (études, réunions d'experts, préparation des projets et mise en place d'un système d'analyse et de diffusion des informations) serait prélevée sur le fonds interrégional pour la préparation des programmes (FIP). Une première somme de 200 000 dollars serait utilisée après prélèvement sur l'engagement au titre du FIP approuvé par le Conseil à sa session de mai 1979 (E/ICEF/P/L.1803). La contribution serait réapprovisionnée au moyen de l'engagement au titre du FIP soumis à l'approbation du Conseil à sa session de 1981.

163. Le Directeur général espère que des contributions à des fins spéciales viendront alimenter la participation du FISE à des projets ainsi que sa contribution à un appui technique. Se fondant sur certains travaux préparatoires, il prévoit qu'un accroissement considérable des investissements du FISE dans les projets auxquels il participera sera requis aux alentours de 1982.

## Examen de la question au Conseil

164. Mme Zala N. N'Kanza, secrétaire exécutif de l'Année internationale des personnes handicapées (AIPH), a signalé au Conseil que la vaste majorité des handicapés dans le monde étaient des enfants. Le secrétariat de l'AIPH était en train de préparer un programme à long terme et un plan d'action à mettre en



oeuvre après 1981 dont les objectifs seraient, entre autres, de maintenir l'intérêt du public pour la prévention de l'incapacité et le traitement des enfants handicapés. Le rapport et les vues de Rehabilitation International étaient très utiles à cet égard. Mme N'Kanza espérait que le Conseil prendrait des décisions permettant au FISE de contribuer de façon positive à l'action concertée qui serait entreprise à l'échelon international par l'AIPH pour prévenir les infirmités et améliorer la situation des personnes handicapées, notamment des enfants, afin que ceux-ci puissent participer pleinement à la vie économique et sociale de leurs collectivités.

165. Les délégations ont loué à l'unanimité le rapport de Rehabilitation International et reconnu l'intérêt particulier qu'il revêtait pour le FISE dans la mesure où il présentait la prévention des infirmités et la réadaptation des enfants handicapés comme constituant une seule et même question aux interactions multiples, conception qui est absolument conforme à celle des services de base et pourrait donc s'inscrire dans les programmes de santé, de nutrition, d'éducation et de bien-être social actuellement en cours, sans qu'il ne soit nécessaire de prévoir des activités supplémentaires en marge de ces programmes. Le rapport a montré de façon convaincante que la réadaptation n'a pas nécessairement besoin d'être coûteuse et hautement perfectionnée pour atteindre son but et qu'elle est souvent à la portée de la communauté et de la famille de l'enfant.

166. Divers points du rapport ont fait l'objet d'observations spéciales de la part des délégations. Le FISE pourrait contribuer à modifier sensiblement les attitudes à l'égard de l'infirmité et encourager les gouvernements à accorder, dans leurs programmes nationaux de développement, la place qui convient à l'infirmité chez l'enfant. Le secrétariat du FISE devrait faire le nécessaire pour que les programmes en cours auxquels il participe tiennent davantage compte des possibilités de prévention et de réadaptation qui existent et donner des informations adéquates au personnel du FISE dans ce domaine. On obtiendrait des résultats non négligeables si l'on donnait au personnel chargé des soins de santé primaires et aux agents communautaires une formation adéquate de façon à les familiariser avec les problèmes de l'infirmité chez l'enfant et les moyens qui existent en matière de prévention et de traitement. Cette formation devrait être soigneusement préparée afin de ne pas dérouter les esprits et éviter qu'elle ne soit considérée comme un fardeau supplémentaire. Le changement des attitudes et la mise au point de stratégies et de modèles de prévention et d'intervention précoce doivent être conformes au climat socio-culturel et économique dans lequel l'enfant vit. Les médias devraient être mis à contribution pour dissiper l'ignorance, la superstition et la crainte. L'accent devrait être mis sur la prévention et la détection précoce des infirmités. Les familles devraient recevoir un appui et des orientations sur la manière de stimuler le développement des enfants handicapés. Ceux-ci devraient, dans la mesure du possible, être intégrés au système scolaire normal. Il faudrait concentrer davantage l'attention sur les auxiliaires, pédagogiques et autres, destinés aux enfants handicapés, mettre au point des programmes scolaires appropriés et orienter les enseignants afin que l'éducation réponde davantage aux besoins de l'enfant handicapé. Enfin, dès que les stratégies du FISE commenceraient à donner des résultats, l'accent devrait être mis sur la participation des personnes handicapées à l'élaboration de projets.

167. De nombreuses délégations ont considéré que le rapport de Rehabilitation International et l'appui du FISE constitueraient une importante contribution à l'AIPH. Le FISE devrait envisager de jouer, pendant l'année, un rôle actif et déterminant qui pourrait constituer une suite naturelle aux activités de l'AIE.

Le Directeur général devrait rendre compte, à la prochaine session du Conseil, de la participation du FISE à l'AIPH. Deux délégations ont recommandé de prendre garde que les activités du FISE dans ce domaine ne lui imposent une charge trop lourde en sus de ses autres responsabilités ou soient si ambitieuses qu'elles suscitent l'espoir, exagérément optimiste, de voir apparaître rapidement des résultats concrets.

168. L'attention du Conseil a été appelée sur un communiqué commun de l'Organisation mondiale pour la protection sociale des aveugles et de l'Association internationale de prophylaxie de la cécité (E/ICEF/NGO/201). Bien que spécialisées dans les soins aux enfants atteints de cécité ou de troubles visuels ou qui risquent de l'être, ces organisations se félicitaient de l'occasion qui leur était offerte de contribuer, par un appui technique, à une vaste entreprise qui vise à venir en aide à tous les enfants souffrant d'infirmités, selon l'approche indiquée dans le rapport de Rehabilitation International. Elles ont invité instamment le FISE à renforcer sa coopération avec les gouvernements en matière de prévention de la cécité nutritionnelle et, par ailleurs, à entreprendre une action dans les domaines suivants : réactiver et élargir les programmes de prévention du trachome et de vaccination contre la rougeole, en particulier dans les pays africains où cette maladie est une des principales causes de cécité chez l'enfant; intégrer les soins de santé des yeux dans les services de santé de base; redoubler d'efforts pour étendre les réseaux de soins de santé afin de combattre la diarrhée, les infections et les maladies respiratoires chez les enfants et mettre l'accent sur la nécessité d'une alimentation adéquate des enfants en bas âge.

169. Le Conseil était également saisi d'un communiqué commun émanant de 50 organisations internationales dotées du statut consultatif auprès du FISE (E/ICEF/NGO/199 et Add.1) indiquant que les conclusions du rapport de Rehabilitation International confirmaient leurs propres expériences. Elles affirmaient leur désir d'oeuvrer avec le FISE à la mise en application de la nouvelle approche. Elles envisageaient d'étudier les moyens de mettre toutes leurs ressources en jeu afin de contribuer à modifier les attitudes à l'égard de l'infirmité, des moyens de prévenir celle-ci et de la réadaptation des personnes handicapées, de fournir des connaissances techniques et de tout mettre en oeuvre pour jouer un rôle actif à l'échelon des collectivités.

170. Le représentant de l'OMS a informé le Conseil que le rapport de Rehabilitation International était pleinement conforme aux politiques et objectifs des programmes de son organisation, laquelle cherchait, notamment, à élargir son champ d'action au-delà des interventions strictement médicales afin d'inclure des éléments qui ont trait au conditionnement social et au comportement et de fonder les méthodes de prévention et de réadaptation sur une approche et une coordination plurisectorielles. L'OMS a fait sien le rapport et s'est déclarée prête à étendre sa coopération avec le FISE en vue de prévenir ou d'atténuer les infirmités qui affectent les enfants. Un programme spécial de coopération technique conçu selon ces principes et destiné à sept pays d'Afrique australe était actuellement en cours d'élaboration avec l'assistance de l'OMS. Ce programme pourrait constituer le point de départ des programmes nationaux de prévention et de réadaptation entrepris avec la collaboration active du FISE et de l'OMS.

171. Les délégations se sont félicitées de ces déclarations qui soulignent l'importance de la coopération et de la coordination du FISE avec d'autres institutions du système des Nations Unies et avec les ONG. Elles ont estimé que le FISE devrait mettre à profit l'appui technique qui lui était offert par Rehabilitation International et par d'autres ONG intéressées.

## Conclusions du Conseil

172. Le Conseil a adopté la déclaration suivante qui résume ses débats et ses conclusions sur la prévention de l'incapacité chez l'enfant et la réadaptation des enfants handicapés :

a) Le Conseil d'administration a exprimé sa profonde reconnaissance à Rehabilitation International pour le rapport intitulé "Prévention de l'incapacité chez l'enfant et réadaptation des enfants handicapés" (E/ICEF/L.1410). L'approche formulée dans le rapport, qui met l'accent sur la nécessité d'assurer dans toute la mesure du possible le développement normal de l'enfant, ainsi que sur une intervention précoce au niveau de la famille et de la collectivité pour prévenir l'incapacité et atténuer ses effets chez l'enfant, était susceptible dans une large mesure de modifier de façon déterminante l'incidence des incapacités dont souffre à l'heure actuelle plus d'un enfant sur 10. Le Conseil considérait que cette optique, et les actions qui, il le souhaitait, en découlaient, constituaient une contribution importante à l'Année internationale des personnes handicapées en 1981, ainsi qu'une des activités consécutives à cette année.

- b) Le Conseil :
- i) A souscrit à l'approche formulée dans le rapport de Rehabilitation International en vue d'aider les pays à améliorer leurs capacités dans le domaine de la prévention de l'incapacité et de la réadaptation des enfants handicapés;
  - ii) Est convenu que le FISE, en coopération avec les parties intéressées, devrait contribuer activement à promouvoir un large débat aux niveaux international et national sur cette approche et les actions qu'elle implique;
  - iii) A approuvé le soutien que le FISE apporte aux efforts accrus et plus efficaces entrepris dans le cadre de programmes existants concernant la santé, la nutrition, la protection sociale et l'éducation, en vue d'identifier et d'incorporer dans ces programmes les éléments qui en rehausseraient les effets préventifs et curatifs;
  - iv) A approuvé une coopération entre le FISE et les pays qui souhaiteraient élaborer de nouveaux projets lesquels, conformément à l'approche formulée dans le rapport de Rehabilitation International, constitueraient chacun un élément intégral de la stratégie des services de base au travers des services de soins de santé primaires et d'éducation et d'autres services en faveur de la collectivité 27/;
  - v) A approuvé toute initiative que le FISE prendrait en vue de promouvoir ladite approche en étroite coopération avec les organisations du système des Nations Unies, les organismes d'aide bilatérale et les organisations non gouvernementales concernées;

---

27/ Etant donné l'expérience limitée dont on dispose concernant cette approche, le Conseil a admis que, pour commencer, le nombre de ces projets demeurerait limité.

- vi) A autorisé le Directeur général à obtenir par contrat et selon les besoins l'appui et les conseils techniques de Rehabilitation International et d'autres organismes;
  - vii) A prié le Directeur général de faire rapport sur les activités du FISE ayant trait à l'Année internationale des personnes handicapées, dans le cadre du rapport d'activité général sur l'incapacité chez l'enfant qui sera soumis au Conseil à sa prochaine session en 1981.
- c) Suite à ces décisions, le FISE ne devrait pas accroître ses contributions à des programmes de réadaptation de type classique dont le Conseil a jugé par le passé qu'ils ne se prêtaient pas à un financement de la part du Fonds.

## VI. TENDANCES DU PROGRAMME

### Généralités

#### Répartition prévue des ressources par domaine d'assistance

173. Comme il a été stipulé dans le plan à moyen terme, la répartition prévue des ressources (demandes de fonds et de matériel) par domaine d'assistance est la suivante :

#### Répartition prévue des ressources (demandes de fonds et de matériel) par domaine d'assistance

	<u>Montants effectifs</u>	<u>Prévisions</u>		<u>Projections</u>	
	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
	(En millions de dollars E.-U.)				
Santé de l'enfant					
Services de santé de base	49	57	77	90	103
Approvisionnement en eau et assainissement	42	47	59	72	94
Planification de la famille	3	4	5	6	7
Nutrition de l'enfant	13	15	17	19	23
Services de protection sociale pour les enfants	10	12	14	15	17
Enseignement					
Enseignement scolaire	23	25	29	31	34
Enseignement non scolaire	7	8	10	12	14
Secours d'urgence	30 <u>a/</u>	66 <u>a/</u>	10 <u>a/</u>	6 <u>a/</u>	9
Assistance de caractère général <u>b/</u>	<u>16</u>	<u>17</u>	<u>19</u>	<u>22</u>	<u>25</u>
Total partiel	193	251	240	273	326
Services d'appui aux programmes	<u>30</u>	<u>39</u>	<u>44</u>	<u>50</u>	<u>57</u>
Total de l'assistance	223	290	284	323	383
	===	===	===	===	===
Programmes spécifiquement urbains inclus dans ce total	2	4	7	11	15

a/ Dont 27 millions de dollars en 1979, 65 millions de dollars en 1980, 7 millions de dollars en 1981 et 3 millions de dollars en 1982 pour les opérations au Kampuchea. Une partie de ces montants sera par la suite classée plus justement à la rubrique "reconstruction".

b/ Assistance n'entrant pas dans les catégories ci-dessus.

174. La ventilation est établie en fonction des ministères chargés des différents services. Elle est donc assez arbitraire en ce qui concerne l'impact des services (par exemple, l'éducation peut améliorer la nutrition et les services de santé, améliorer l'éducation, etc.). L'un des principaux objectifs de la coopération du FISE est de renforcer et d'étendre, à l'échelon local, des services qui se complètent mutuellement (l'approvisionnement en eau, les services de santé, la nutrition et l'enseignement). La collectivité que l'on cherche à faire participer aux programmes ignore généralement les distinctions qui sont établies entre les divers domaines d'assistance et il faut presque toujours, pour répondre à ses besoins, mettre en oeuvre pendant un certain temps un programme intégré. Néanmoins, cette ventilation peut aider le FISE à planifier les effectifs en personnel dont il aura besoin dans les différents domaines.

#### Statistiques concernant les programmes

175. Par suite des décisions prises par le Conseil à la session actuelle et au cours de celles qui l'ont précédée, le FISE, à la fin de la session, coopérait à des programmes dans 110 pays <sup>28/</sup> : 46 en Afrique, 27 sur le continent américain, 29 en Asie (exceptés les pays de la Méditerranée orientale), 9 au Proche-Orient, et la Turquie. Dans ces pays, il y avait au total 960 millions d'enfants de moins de 16 ans. Cent cinq pays ont reçu un appui au titre des services de santé maternelle et infantile de base et 80 à 90 pays au titre de l'approvisionnement en eau, de la nutrition de l'enfant, des services de protection sociale et de l'éducation.

176. Dans son rapport sur l'état des travaux, le Directeur général a présenté, en ce qui concerne les programmes, des statistiques sur le nombre d'institutions et de centres qui reçoivent des fournitures et du matériel du FISE et sur le nombre de personnes qui reçoivent des indemnités de subsistance au titre de la formation (E/ICEF/672 (Deuxième partie), par. 128 à 135). Ces chiffres n'apportent aucune indication sur la qualité et l'efficacité des programmes, mais ils donnent une idée de l'étendue de l'aide fournie par le FISE. Quelque 250 000 centres et institutions de santé, de nutrition, de protection sociale et d'enseignement ont reçu des fournitures et du matériel du FISE en 1979. La plupart d'entre eux fonctionnaient au niveau du village. On estime que le nombre d'installations d'approvisionnement en eau mises en service cette année dans des zones rurales s'établit comme suit : 71 000 installations de forage, de puits, et de pompes à main, 880 installations de pompage mécanique dotées de systèmes de captage attenants aux puits et 2 800 réseaux de canalisations. Ces installations desservent plus de 15 millions de personnes. En outre, 128 000 installations d'évacuation des excréta, desservant 1,3 million de personnes, ont été achevées.

177. L'aide du FISE à la formation représente environ 30 p. 100 de tous les apports aux programmes. Le nombre de personnes travaillant dans les services nationaux à avoir reçu une formation grâce aux indemnités de subsistance du FISE

---

<sup>28/</sup> Dans ces 110 pays ne sont pas inclus trois pays des Caraïbes qui bénéficient d'une assistance au titre d'un programme sous-régional. De même ne sont pas inclus 19 pays à revenu plus élevé, avec lesquels le FISE a coopéré principalement en fournissant des services consultatifs et de formation, et en participant à des échanges de données d'expérience en matière de politique générale et d'administration de services en faveur de l'enfance, mais sans accorder d'aide au titre des programmes.

en 1979 a été au total de 366 000 environ. La plupart de ces personnes (plus de 80 p. 100) étaient inscrites à des programmes de courte durée s'échelonnant sur un trimestre ou moins. Ceci est dû au fait que l'accent a été mis sur la formation d'agents auxiliaires et d'agents de village ainsi que sur les cours de perfectionnement et de recyclage.

178. En 1979, des achats de fournitures et d'équipement évalués à 115 millions de dollars ont été effectués auprès de plus de 1 600 fournisseurs dans 106 pays. Au total, plus de 13 200 envois, correspondant à 170 000 tonnes d'arrimage, ont été faits à destination de différents programmes dans plus de 100 pays. Le Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague (UNIPAC) a préparé et expédié plus de 3 700 commandes d'une valeur de 45 millions de dollars répartis en 216 000 emballages utilisés pour l'exportation, ce qui constitue un record pour le Centre. Ce montant comprend des achats d'une valeur totale de 13 millions de dollars effectués, contre remboursement, pour le compte d'autres organismes du système des Nations Unies ainsi que de gouvernements et d'organisations non gouvernementales, et qui serviront à la réalisation de projets en faveur de l'enfance. En 1979, les principaux achats ont été des produits pharmaceutiques (12 millions de dollars), des véhicules de transport de passagers et des véhicules utilitaires légers (9 millions de dollars), des conduites et raccords galvanisés (7 millions de dollars) et des conduites et raccords en chlorure de polyvinyle (7 millions de dollars) 29/.

#### Niveaux de l'aide accordée au titre des programmes en 1979

179. Le FISE établit une distinction entre trois groupes de pays selon leur niveau de développement, de manière à accorder une assistance relativement plus élevée aux programmes des pays à plus faible revenu ou qui se trouvent dans une situation particulière. En 1979, les dépenses moyennes du FISE par enfant dans les pays où le Fonds coopère à des programmes s'élevaient à 21 cents des Etats-Unis, soit une fois et demie le niveau de 1978 30/.

180. Dans les pays les moins avancés (groupe I), le montant moyen des dépenses engagées au titre des programmes en 1979 s'est élevé par enfant à 63 cents des Etats-Unis, soit 39 cents prélevés sur la masse commune des ressources et 24 cents provenant des contributions à des fins spéciales. Ce montant était un peu plus de cinq fois supérieur aux dépenses moyennes par enfant dans les pays du groupe II bénéficiant des formes "normales" de coopération du FISE, qui se sont élevées à 12 cents des Etats-Unis. L'écart entre les deux montants dépasse le rapport de trois qu'avait fixé le Conseil à titre d'objectif global et s'explique en partie par le niveau exceptionnellement élevé des dépenses au Kampuchea. Dans la projection pour 1983, le rapport est de 3,5.

---

29/ Il est fait état aux paragraphes 108 et 192 de l'achat de fournitures produites sur place ou disponibles sur place.

30/ Ces chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif; les dépenses par enfant au bénéfice d'un programme sont en fait plus élevées, étant donné que la plupart des services auxquels le FISE coopère ne touchent qu'une partie de la population infantine d'un pays.

181. Le montant moyen des dépenses par enfant dans les petits pays en 1979 a été de 73 cents. Pour que l'assistance du FISE y soit efficace, il a fallu accorder une assistance supérieure à celle que justifieraient normalement les effectifs de la population infantine.

182. La contribution aux programmes des pays en développement à revenu plus élevé (groupe III) s'est élevée en moyenne à 2 cents des Etats-Unis par enfant. Ce montant est l'indice d'un type différent de coopération, où interviennent l'échange de renseignements sur les politiques et les programmes, la mise à l'essai de méthodes et de formes d'organisation.

183. En réponse à une opinion qui a été formulée par certaines délégations et selon laquelle le FISE a appliqué d'une manière trop rigide les critères de PNB pour déterminer le volume de l'aide à accorder à un programme par pays, le Directeur général a fait ressortir que les principes directeurs fixés par le Conseil n'étaient pas appliqués mécaniquement et que l'on tenait compte de plusieurs autres facteurs, notamment l'intérêt que portait un pays aux services dont le FISE se faisait l'avocat, et sa volonté de renforcer et d'étendre ces services 31/. Le Directeur général a pensé comme plusieurs délégations que le critère du PNB par habitant ne permettait pas de mesurer de manière adéquate la qualité de la vie; on a estimé qu'à cet égard, la mortalité infantile et des jeunes enfants, l'espérance de vie et l'analphabétisme constituaient des indices plus sûrs.

184. Une délégation ayant relevé la grande diversité des revenus des pays appartenant au groupe II dans la classification du FISE, le Directeur général a rappelé qu'en 1978, le Conseil avait pris une décision 32/ visant à accroître le volume de l'aide accordée au titre de programmes qui devaient être réalisés dans huit pays du groupe II dont le PNB était le plus faible. Quelques-uns de ces pays, dont le PIB par habitant s'élève à 250 dollars (aux prix de 1975), sont très grands, et les huit pays ont à eux tous une population infantine se chiffrant à quelque 400 millions. Bien que l'ONU ne les ait pas portés sur sa liste des pays les moins développés, ils ont été définis par la Banque mondiale et par d'autres instances comme des pays à faible revenu. Le Conseil a convenu en 1978 que le volume de l'aide accordée au titre des programmes réalisés dans ces pays devait dépasser le niveau moyen pour le groupe II. C'est la raison pour laquelle le montant des ressources accordées aux pays du groupe II s'accroîtra jusqu'en 1983.

#### Collaboration avec d'autres sources d'aide extérieure

185. Au cours du débat général du Conseil ainsi qu'au cours de l'examen d'un certain nombre de points de l'ordre du jour, il a été généralement admis que les résultats obtenus grâce aux actions entreprises par le FISE ont été d'autant plus importants lorsque les apports du FISE se sont ajoutés à des apports provenant

---

31/ Les divers facteurs en question sont énoncés dans l'"Exposé général des politiques, de l'organisation et des méthodes de travail du FISE" (E/ICEF/670, par. 219 et 220).

32/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Supplément No 14 (E/1978/54 -- E/ICEF/655), par. 90 à 95.



d'autres sources - organismes techniques, financiers et d'exécution du système des Nations Unies, organismes d'aide bilatérale 33/ et organisations non gouvernementales 34/.

186. Les activités du FISE prenant de plus en plus d'ampleur et les autres organisations ayant tendance - ce dont il y a lieu de se féliciter - à participer davantage aux domaines qui étaient traditionnellement du ressort du FISE, le Conseil a jugé particulièrement nécessaire d'examiner le système actuel, essentiellement non institutionnalisé de relations de coopération avec les autres institutions du système des Nations Unies, de façon à permettre un échange plus systématique d'informations pertinentes, l'étude en commun des priorités et des points les plus importants des programmes et, si besoin est, la mise au point des modalités de coordination des efforts et de partage des tâches. Le Conseil a décidé qu'il faudrait étudier la possibilité de créer un comité commun du Conseil d'administration du FISE et du Conseil exécutif de l'UNESCO, similaire au Comité FISE/OMS qui existe depuis de nombreuses années (par. 113 et 115).

187. Plusieurs représentants ont souligné que la collaboration entre le FISE et les organismes d'aide bilatérale de leur pays s'était avérée très fructueuse. On a estimé que, dans la mesure où cela serait acceptable pour les pays en développement concernés, les organismes d'aide bilatérale susceptibles de fournir une aide externe à un programme devraient être consultés dès les premiers stades de l'élaboration du projet et devraient, chaque fois que cela serait possible, participer à sa préparation. On s'est félicité de ce que le FISE attache de plus en plus d'importance à la recherche d'apports techniques aux services en faveur de l'enfance auprès des institutions nationales et régionales des pays en développement.

188. En ce qui concerne les réfugiés, et compte tenu de la situation actuelle, les délégations ont estimé que la coopération entre le FISE et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, si efficace soit-elle, devrait être encore renforcée. Quant aux situations d'urgence, on a de façon générale appuyé l'initiative du Directeur général, qui se propose d'examiner avec le Comité administratif de coordination (CAC) les possibilités de renforcer dans l'ensemble la capacité du système des Nations Unies et d'améliorer les méthodes pratiques de coopération 35/.

#### Coopération technique entre pays en développement (CTPD)

189. Entre autres formes d'assistance fournies aux pays pour leur permettre de mettre en place des services en faveur de l'enfance ou de développer ceux dont ils disposent, le FISE a facilité l'échange de données d'expérience entre les pays. Bien que la majeure partie des programmes de la formation appuyés par le FISE soit dispensée dans le pays concerné, le FISE a également accru son appui à la formation sous forme de cours, de voyages d'observation et de données d'étude ou de séminaires tenus dans d'autres pays de la même région. Ceci a permis un échange de données d'expérience et un élargissement des perspectives dans le cadre

33/ Voir par. 30, 35, 39 et 40, 44 et 46, 49, 59, 70, 95, 96 d), 101 (dernier alinéa), 111 et 112, 114 c) et e), 126, 138, 144, 149 f), 157, 161, 164, 170 et 171, 172 v) et vii), 196, 199, 202, 203, 205 à 207, 211 à 213, 216.

34/ Voir note 51/.

35/ A ce propos, voir les paragraphes 225 à 227 du présent rapport.

de la CTPD. En outre, le FISE entend accroître à l'avenir le soutien qu'il apporte au renforcement des institutions régionales et nationales qui dispensent des services consultatifs et de formation, et entreprendre une recherche axée sur les problèmes en matière de services en faveur de l'enfance. L'élaboration par ces institutions d'études de cas portant sur l'organisation, les coûts et les résultats des programmes permettrait aux pays en développement de procéder à un échange de données d'expérience pratique.

190. Le Conseil a décidé en 1979 que le FISE devrait s'attacher tout particulièrement à favoriser l'analyse et l'échange des données d'expérience recueillies par les pays dans les domaines des soins de santé primaires, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Les décisions prises par le Conseil à la session actuelle en ce qui concerne les activités consécutives à l'Année internationale de l'enfant serviraient à systématiser et à développer l'échange de données d'expérience sur les politiques et les programmes en faveur de l'enfance entre pays en développement et entre ces derniers et les pays industrialisés (par. 54 à 59). Les décisions prises par le Conseil en vue d'améliorer la base de données pour la programmation favoriseraient également la communication, entre les pays, des résultats de programmes de conception différente (par. 95). Cette décision du Conseil permettrait également d'accroître les échanges d'informations en ce qui concerne l'éducation [par. 114 e)], les activités des femmes (par. 144) et les enfants handicapés (par. 159 et 161).

191. Le Conseil, lors de la session, a félicité le FISE pour ses efforts tendant à promouvoir des techniques appropriées au niveau des villages et des familles - techniques peu coûteuses, d'origine autochtone, qui soient acceptables des points de vue de la culture, de la société et de l'environnement. Le Conseil a également suggéré au FISE d'accentuer ses efforts en vue de diffuser aux autres régions ou pays le savoir acquis dans un pays ou une région donnée. Ceci était particulièrement important en ce qui concerne les techniques relatives à la production et à la conservation des aliments dans les familles.

192. Au cours de l'année 1979, le FISE a acheté pour 33 millions de dollars de fournitures dans les pays en développement (soit une augmentation de 27 p. 100 par rapport à 1978), dont 14 millions étaient destinés à des pays autres que le pays d'achat. Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par le FISE pour promouvoir la production locale d'articles destinés aux services en faveur de l'enfance <sup>36/</sup>, pour adapter aux conditions locales les méthodes de production et les modèles importés des pays industrialisés (produits pharmaceutiques, instruments chirurgicaux) et pour favoriser la mise au point de techniques appropriées (pompes à main).

#### Appui aux projets par les communications

193. Le FISE contribue à l'appui aux projets par les communications en vue d'inciter les responsables de la planification et de l'exécution, ainsi que les collectivités, à participer à la prestation de services en faveur des enfants. Lors de l'examen des tendances du programme au sein du Comité du programme, il a été suggéré que ces types de services s'attachent plus particulièrement à améliorer la capacité des pays en matière de formation dans le domaine de la communication sociale appliquée des agents de première ligne ainsi que de leurs formateurs. Il faudrait également que ces services contribuent à aider les planificateurs et les responsables des décisions politiques à créer des services de communications pour l'appui aux projets, à produire un matériel d'information sur les problèmes

<sup>36/</sup> Voir par. 108 et 202.

des enfants et sur les nouvelles orientations des programmes, à améliorer les relations des collectivités de base avec les responsables à l'échelon supérieur aussi bien qu'entre collectivités de base, particulièrement au niveau des relations entre les habitants des collectivités et les agents locaux, et à mettre au point une technique appropriée de communications simplifiées, en faisant notamment appel, dans les collectivités et dans les écoles, à des récepteurs de radio alimentés par l'énergie solaire.

### Soins de santé primaires

194. Au cours de la session de 1979, le Conseil d'administration avait adopté des conclusions concernant l'action prioritaire que le FISE devait entreprendre dans le cadre de ses activités de coopération avec les pays en vue de mettre en oeuvre la stratégie des soins de santé primaires (E/ICEF/661, par. 119).

195. Pour remédier à la pénurie de personnel informé et motivé au niveau des organes directeurs et de la prise de décision, le FISE et l'OMS avaient organisé conjointement des séminaires à l'attention de représentants de gouvernements, de l'OMS et du FISE. En outre, plusieurs pays avaient organisé des réunions à l'échelon national soit pour adopter l'approche des soins de santé primaires et en faire un élément de la politique sanitaire nationale, soit pour examiner les divers aspects de sa mise en oeuvre.

196. L'étude conjointe FISE/OMS actuellement en cours, qui porte sur les méthodes suivies par les pays pour inclure les soins de santé primaires dans leur politique sanitaire nationale, a contribué également à promouvoir cette nouvelle approche. Des études de cas ont été réalisées dans plusieurs pays par le personnel et les institutions des pays eux-mêmes; elles devaient servir de base à l'établissement d'un rapport général qui devait être soumis au Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires et au Conseil d'administration en 1981. A sa session de 1981, le Conseil serait également saisi d'un rapport sur les progrès accomplis dans le domaine des soins de santé primaires.

197. Une tendance commune à toutes les régions a été de mal interpréter l'approche des soins de santé primaires et de l'assimiler à une extension du système sanitaire traditionnel grâce à la création d'une nouvelle catégorie de travailleurs sanitaires qui auraient des contacts plus étroits avec les collectivités, et qui ont souvent été désignés sous le nom de "travailleurs sanitaires des collectivités" comme dans le cadre des services de soins de santé primaires. Cette conception du développement des services de santé traditionnels n'était pas sans intérêt mais très souvent elle n'a pas tenu compte de deux éléments essentiels de l'approche des soins de santé primaires, à savoir la nécessité d'une participation active de la collectivité elle-même et d'une action intersectorielle coordonnée. Cela est venu du fait qu'on a continué à penser que c'était au Ministère de la santé qu'incombait exclusivement la responsabilité de toutes les questions relatives à la santé.

198. Lors des débats du Conseil d'administration, plusieurs délégations ont félicité le FISE et l'OMS de s'être efforcés d'accorder au concept de services de santé primaires une place prioritaire dans leurs politiques, notant par ailleurs qu'il y avait malheureusement encore beaucoup à faire pour amener les intéressés à se rendre compte de toutes les ramifications qui découlent de ces services de santé primaires. Il a été souligné qu'une coordination était nécessaire. Le FISE devrait continuer à recommander aux pays en développement de considérer comme un objectif prioritaire l'adoption d'une stratégie en matière de services de base comprenant des services de santé primaires.

## Approvisionnement en eau et assainissement

199. A sa session de 1979, le Conseil avait décidé, sur la base d'une étude conjointe de l'OMS et du FISE relative à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, que le FISE devrait élargir sa coopération avec les pays dans ce domaine. Il avait noté que ce serait là contribuer à la réalisation des objectifs globaux adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'eau, tenue à Mar del Plata en 1977. Il était aussi nécessaire d'augmenter sensiblement le montant de l'aide extérieure provenant d'autres sources dans ce domaine. Dans le cadre d'accords de coopération, le FISE contribuait avec un certain nombre d'institutions financières internationales et d'organismes d'assistance bilatérale à la réalisation de ces objectifs généraux. Il lui revenait plus particulièrement d'apporter une aide aux projets d'approvisionnement en eau pour lesquels il était difficile de trouver une source de financement et, à cette fin, d'appuyer le forage de puits, les travaux de protection des sources, etc. Son aide est allée également à des projets périurbains, où se justifie le recours à des méthodes analogues. Il a offert une assistance technique pour l'utilisation de matériel de forage moderne et collaboré avec les gouvernements à la formation d'un personnel auquel devaient être confiés le forage et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau. Il a favorisé dans divers pays la production locale de pompes.

200. En 1979, le Conseil avait demandé qu'à l'avenir on s'efforce de coopérer davantage avec les autorités en ce qui concerne l'évacuation des excréta dans les collectivités que l'on équipe de systèmes d'approvisionnement en eau salubre. Le Directeur général avait constaté que jusqu'alors les apports avaient été modestes; l'expansion dépendait de la participation des collectivités et, dans les années à venir, les gouvernements et le FISE devaient à cet égard fournir un soutien nettement plus large.

201. En 1979, les demandes de fonds et de matériel pour l'approvisionnement en eau et de l'assainissement s'étaient élevées à 42 millions de dollars (pour certaines statistiques relatives au programme, voir par. 176). Le plan de travail à moyen terme prévoyait une augmentation de 59 millions de dollars en 1981 et de 94 millions de dollars en 1983.

202. Lors des débats du Conseil d'administration et des comités, des délégations se sont montrées satisfaites du volume accru de l'assistance aux programmes ruraux d'approvisionnement en eau et d'assainissement; un certain nombre d'entre elles, cependant, ont manifesté une certaine inquiétude au sujet du problème du maniement et de l'entretien du matériel, notamment des pompes à main. Il a été souligné qu'une plus grande utilisation de matériels standards de fabrication locale contribuerait efficacement à résoudre le problème des pièces détachées, et qu'il était nécessaire d'assurer une formation systématique à l'entretien des pompes ainsi qu'une supervision à divers niveaux. On a mis en évidence la nécessité d'associer les projets d'approvisionnement en eau à l'assainissement, ainsi que la nécessité de considérer une éducation sanitaire de la collectivité comme un facteur essentiel de l'amélioration de l'assainissement. Les institutions qui offrent une aide extérieure dans le domaine de l'approvisionnement en eau des zones rurales ont indiqué la nécessité d'une coordination très poussée au niveau du siège et sur le terrain. Etant donné le nombre de rapports présentés, évoquant le besoin de rénover les réseaux d'adduction existants, il a été suggéré de procéder à la vérification des réseaux qui avaient été installés avec la coopération du FISE pour une période de quatre ans au plus.

## Nutrition

203. Le rapport du Directeur général sur l'état des travaux /E/ICEF/672 (Deuxième partie) décrivaient les activités entreprises au niveau mondial et national en vue d'appuyer les politiques et les programmes visant à satisfaire les besoins nutritionnels des enfants et des mères. Le Sous-Comité de la nutrition du CAC, dont le Président actuel fait partie du FISE, s'est occupé de certaines questions telles que l'alimentation complémentaire, la façon d'améliorer l'efficacité des programmes et le renforcement dans les pays en développement des institutions assurant la formation et la recherche axées sur les problèmes existants, ainsi que des services consultatifs.

204. Au niveau national, la coopération du FISE a été orientée vers la surveillance nutritionnelle, la formation, l'éducation nutritionnelle, les activités de nutrition appliquée (production et stockage des aliments au niveau de la famille, encouragement à la préparation des aliments destinés aux enfants au niveau du foyer et du village); la lutte contre le goitre; les campagnes visant à éliminer les carences en vitamine A et l'alimentation complémentaire sélective. La publication, dans le manuel pratique d'un nouveau chapitre entièrement révisé sur la nutrition a permis de fournir des conseils au personnel des services extérieurs du FISE.

205. En octobre 1979, le FISE et l'OMS avaient organisé conjointement une réunion sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, rassemblant les représentants d'un certain nombre de gouvernements, de l'industrie des aliments pour nourrissons, d'associations de consommateurs et d'organisations professionnelles et féminines 37/. Des recommandations avaient été faites demandant à ces groupes ainsi qu'à l'OMS et au FISE d'apporter un appui accru à la promotion de l'allaitement au sein et à l'introduction en temps opportun d'aliments de sevrage semi-solides et solides. Il avait été recommandé par ailleurs de mettre fin à la promotion des ventes, y compris à la publicité pour les produits pouvant remplacer le lait maternel ou les suppléments alimentaires donnés par biberon. Il avait été demandé à l'OMS et au FISE de mettre au point un code international de commercialisation des aliments composés pour les nourrissons et autres produits qui remplacent le lait maternel. Un projet de code avait été examiné avec divers groupes intéressés au cours des premiers mois de 1980 et en mai 1980, le Directeur général avait présenté un rapport sur cette collaboration 38/, à l'Assemblée mondiale de la santé, qui offrait l'occasion d'un échange de vues avec tous les gouvernements membres de l'OMS.

206. Au cours des débats du Conseil, un certain nombre de délégations ont fermement appuyé cet effort de coopération avec l'OMS. Pour ce qui est de la promotion de l'allaitement au sein, il a été souligné par ailleurs qu'il était important de promouvoir de la même manière les conditions qui permettaient cet allaitement. Il faudrait aussi mettre l'accent sur l'importance d'une

---

37/ Réunion mixte OMS/FISE sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, Genève, 9-12 octobre 1979. Déclarations, recommandations, liste des participants, OMS, 1979.

38/ OMS, document A/33/6 et A/33/6/Add.1.

alimentation saine pour les femmes enceintes et les mères allaitantes et fournir le cas échéant une alimentation complémentaire. Il faudrait apporter un appui accru à la production d'aliments au niveau de la famille, y compris à la formation visant à améliorer la nutrition familiale.

207. Il a été reconnu que le FISE, étant donné ses ressources limitées, ne pouvait appuyer les efforts massifs nécessaires pour nourrir les enfants et les mères des groupes défavorisés. Le Fonds pouvait cependant prendre part à des activités organisées par des institutions telles que le PAM, la FAO et la Banque mondiale afin d'aider des pays à satisfaire les besoins nutritionnels des groupes vivant dans la pauvreté.

208. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'elles considéraient que la coopération du FISE à la nutrition infantile était insuffisante. Elles ont fait remarquer que si les dépenses consacrées à ce domaine dans le programme devaient augmenter en dollars, elles représenteraient une part moins importante du programme général.

209. Devant ces inquiétudes, le Directeur général a déclaré que le secrétariat ne niait certes pas l'importance de cette partie du programme. Il a fait remarquer que l'on retrouvait ce soutien à l'amélioration de la nutrition dans de nombreux secteurs classés sous d'autres rubriques, à savoir la santé, l'approvisionnement en eau, les techniques utilisées au niveau du village, les organisations féminines et l'éducation des femmes. Il serait peut-être plus instructif, a-t-il conseillé, de considérer l'action du FISE plutôt que les statistiques. Il a admis que l'aide qu'apportait le FISE à la production et au stockage des aliments au niveau de la famille devait si possible être renforcée, comme l'avaient suggéré plusieurs délégations.

210. Une délégation a proposé ultérieurement au cours de la session du Conseil que soit établi pour la session de 1982 un rapport sur l'alimentation et la nutrition de la famille qui prendrait en compte le rôle de l'alimentation dans l'épanouissement des enfants et le rapport entre la nutrition et le développement économique et social. Il a été également suggéré d'établir un rapport pour la session de 1981 sur les mesures adoptées par le FISE dans le domaine de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et sur les activités entreprises toujours dans ce domaine en collaboration avec l'OMS. Le Conseil d'administration n'a pris aucune décision sur ces propositions, mais à la prochaine session, le Directeur général présentera dans le chapitre II de son rapport sur l'état des travaux la politique et les activités du FISE dans le domaine de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.

#### Parenté responsable et planification de la famille

211. L'appui fourni dans le domaine de la parenté responsable a englobé une vaste gamme d'activités visant à promouvoir une vie familiale saine, la survie et l'épanouissement des enfants, l'établissement de relations enrichissantes entre les parents et les enfants ainsi que la fourniture de services de planification de la famille. La plupart de ces activités tendaient à inciter les adultes à s'orienter en toute connaissance de cause vers une parenté responsable. Les services auxquels le FISE a fourni une assistance - approvisionnement en eau, soins de santé primaires, nutrition, éducation, services sociaux en faveur de l'enfance, activités en faveur des femmes - y ont contribué également de façon importante. Les services de planification de la famille ont été moins efficaces

lorsqu'ils ont été dissociés des autres éléments d'appui à la parenté responsable. Les services de planification de la famille ayant bénéficié d'un appui extérieur plus important provenant de diverses sources, le FISE a concentré ses efforts sur l'apport d'une aide aux activités connexes, dont l'éducation en matière de population ou les programmes de préparation à la vie familiale pour les mères et les pères. Cette stratégie a évité des chevauchements et a permis au FISE de mieux répondre aux besoins qui sont du domaine de sa compétence particulière et que les autres institutions ne peuvent généralement pas satisfaire.

212. Lors des débats du Conseil, une délégation a estimé que le FISE ne semblait pas faire bon usage de ses ressources en apportant son appui aux services de planification de la famille. D'autres délégations ont exprimé leur inquiétude devant la diminution de l'assistance que le FISE apportait à la planification de la famille. Tous les représentants se sont accordés pour demander une coopération plus importante et plus étroite avec le FNUAP, afin de promouvoir la parenté responsable et de fournir une assistance pour les aspects des problèmes qui ne pouvaient être couverts par le Fonds. Pour être complets, les services de santé maternelle et infantile devaient comprendre l'élément planification de la famille.

213. Le Directeur général a déclaré que le FISE s'attachait à obtenir des résultats dans le domaine de la parenté responsable. Le personnel des services extérieurs recevrait des instructions afin de mettre davantage l'accent sur cette question importante. Le Directeur général a noté que les achats remboursables de fournitures et de matériel qui sont essentiels à une action efficace des services de planification de la famille demeuraient une part importante des activités du FISE. Le Fonds conserverait dans son système de suivi une section sur les aperçus de pays, créée cette année, et chargée de présenter des rapports sur les activités entreprises dans le domaine de la parenté responsable et de la planification de la famille.

#### Services en faveur des enfants des zones urbaines à faible revenu

214. Dès la fin de 1980, le FISE prendra une part active aux domaines de la recherche, de la conception ou de la coopération matérielle et financière en ce qui concerne les services destinés aux enfants des zones urbaines à faible revenu sélectionnées dans quelque 30 pays. Lors de la session en cours, il a été proposé que le FISE offre une assistance à 14 pays dans ces zones, et des efforts ont été déployés pour permettre aux bureaux extérieurs du Fonds d'augmenter l'aide qu'ils apportent à l'établissement de programmes dans ce secteur. L'un des buts des programmes auxquels le FISE collabore est de remédier au manque de communications qui existe entre les communautés à faible revenu et les institutions extérieures (tant gouvernementales que non gouvernementales) en faisant appel à la participation de la communauté.

215. Lors des débats du Conseil, il a été reconnu que le FISE avait encore beaucoup à faire pour aider les pays à tenir compte plus systématiquement des besoins des enfants des zones urbaines, et à étendre les services aux zones urbaines à faible revenu. En 1975, 0,4 p. 100 des demandes de fonds et de matériel se rapportaient à des programmes spécifiquement conçus pour le milieu urbains; en 1979, ce chiffre était à peine de 1,2 p. 100. Ce pourcentage ne tenait certes pas compte du fait que sont dispensés dans les zones urbaines et en particulier dans les petites villes des services auxquels le FISE apporte son appui - santé, nutrition, enseignement et autres -, il n'en reste pas moins que les efforts du FISE sont restés insuffisants puisque 29 p. 100 de la population des régions les moins avancées du monde habitent dans les villes et ce

pourcentage comprend un nombre important d'enfants vivant dans des zones à faibles revenus mal desservies. Le plan à moyen terme prévoyait qu'en 1982 environ 4 p. 100 des demandes de fonds et de matériel pourraient concerner des programmes urbains.

216. Des délégations ont noté avec intérêt que la Banque mondiale continuait de renforcer son appui aux projets visant à aménager les secteurs urbains à faible revenu, ce qui augmentait les possibilités de collaboration pour le FISE et la Banque. Le dernier examen par le FISE des efforts déployés pour toucher les enfants des zones urbaines à faible revenu remontait à 1977. D'après le programme des prochaines sessions un nouvel examen aurait lieu à la session de 1982 sur la base d'un rapport du Directeur général.

#### Secours d'urgence

217. La politique générale du FISE dans le domaine des secours d'urgence et l'opération de secours menée au Kampuchea, bien qu'inscrites séparément à l'ordre du jour du Comité du programme, ont cependant été, pour l'essentiel, examinées ensemble à cause de leur étroite corrélation. Ces questions ont d'abord été abordées lors du débat général du Conseil puis examinées plus à fond au Comité du programme 39/.

#### Opération de secours au Kampuchea

218. En dehors du fait qu'il a approuvé la recommandation tendant à ce que l'on utilise une partie de la masse commune des ressources pour la coopération au Kampuchea et la recommandation tendant à ce qu'on élargisse la réserve pour les secours d'urgence, le Conseil n'a pas pris de nouvelles décisions formelles en ce qui concerne tant les activités du FISE au Kampuchea que les principes directeurs devant régir la participation du FISE aux secours d'urgence. Dans les paragraphes ci-après, on trouvera résumées les informations que le Directeur général a fournies au Conseil, au cours du débat général, et au Comité du programme 40/; et on évoquera brièvement le consensus qui s'est dégagé de la discussion, principalement au Comité du programme.

219. Le Directeur général a signalé que la réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, tenue à Genève les 26 et 27 mai, à laquelle il avait assisté, avait abouti à un consensus sur les besoins tant en vivres qu'en facteurs de production à fournir pour obtenir une assez bonne récolte d'hiver. Un consensus était également intervenu sur les besoins financiers. De nouvelles contributions d'un montant de l'ordre de 115 millions de dollars avaient été

---

39/ Le Comité du programme était saisi des documents suivants : une transcription d'une déclaration faite par le Directeur général lors de la réunion des pays donateurs pour le Kampuchea qui s'est tenue le 14 mai, et remise à jour le 28 mai (E/ICEF/CRP/80-33); une note donnant des renseignements supplémentaires sur les secours fournis au Kampuchea (E/ICEF/CRP/80-35); une recommandation tendant à ce que l'on utilise une partie de la masse commune des ressources du FISE pour la coopération au Kampuchea /E/ICEF/P/L.1914(REC)/ et une recommandation visant à porter le Fonds de réserve pour les secours d'urgence de 1 à 3 millions de dollars /E/ICEF/P/L.2016(REC)/. Etant donné l'importance des questions examinées, des comptes rendus analytiques des débats du Comité du programme ont été établis à titre exceptionnel (E/ICEF/C.1/SR.416).

40/ E/ICEF/CRP/80-17; E/ICEF/CRP/80-40.



annoncées, ce qui portait à 450 millions de dollars l'ensemble des fonds collectés depuis le début des opérations pour le FISE, le Comité international de la Croix-Rouge, le Programme alimentaire mondial, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations. On avait estimé qu'il faudrait plus de 500 millions de dollars pour couvrir le coût des opérations jusqu'à la fin de 1980; or, on disposait de suffisamment de fonds pour que les opérations puissent se poursuivre jusque dans le courant de septembre 1980.

220. Le Directeur général a également signalé que les participants à la récente réunion de Genève avaient manifesté très nettement leur confiance à l'égard des institutions internationales et des travaux qu'elles envisageaient. Les donateurs avaient cependant insisté sur la nécessité d'améliorer la capacité de distribution au Kampuchea même et de faciliter l'entrée dans le pays. Diverses mesures avaient été recommandées en ce sens, y compris l'organisation d'un pont aérien dans le pays (pour lequel l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait accepté ultérieurement de fournir les hélicoptères nécessaires), l'achat, par le FISE, de camions supplémentaires et un accord de principe sur des vols plus directs vers le Kampuchea.

221. Le Directeur général a signalé par ailleurs que l'on avait noté, lors de la réunion, une amélioration de la coopération entre les diverses organisations, et que le Secrétaire général avait été prié d'examiner les moyens de la rendre encore plus étroite en nommant éventuellement un représentant spécial pour la coordination. Avant de répondre à cette suggestion, le Secrétaire général examinerait les observations présentées par les organisations intéressées.

222. Lors de la discussion qui a eu lieu dans le cadre du débat général et au Comité du programme, les idées suivantes, présentées de différentes façons, ont été généralement acceptées en ce qui concerne le Kampuchea :

On a généralement approuvé les activités du FISE au Kampuchea tout en se rendant compte que le volume du travail assumé par le personnel, notamment par les principaux responsables des tâches de gestion, s'était beaucoup accru; on s'est déclaré particulièrement satisfait des travaux du personnel s'occupant directement de la région;

On a reconnu que le FISE avait été appelé à s'occuper à un tel point des secours d'urgence en raison à la fois de son mandat et de ses capacités particulières qu'il devait conserver et renforcer;

On s'est rendu compte que la nécessité d'obtenir un appui financier supplémentaire pour couvrir les besoins en secours d'urgence au Kampuchea nuisait aux contributions à verser au FISE pour d'autres projets notés;

On a généralement approuvé l'intention du Directeur général de réexaminer la situation au Kampuchea et le rôle propre du Fonds à l'automne, en consultation avec les autres partenaires du FISE et les membres du Conseil;

On a approuvé le voeu que, d'ici à la fin de l'année, le FISE pourrait être déchargé de son rôle d'organisation principalement responsable de l'aide au Kampuchea et revenir à ses fonctions plus normales dans ce pays.

223. L'attention du Conseil a été appelée sur d'autres situations d'urgence graves, notamment en Afrique, pour lesquelles la coopération du FISE était sollicitée. Il s'agissait notamment de la sécheresse et du conflit dans la corne de l'Afrique, et des conflits en Afghanistan, au Liban et au Tchad, respectivement. Il fallait aussi à titre exceptionnel assumer des tâches de relèvement en Guinée équatoriale, en République centrafricaine, en Ouganda et au Zimbabwe, par exemple 41/.

224. On s'est déclaré satisfait de ce que le Président du Conseil se soit rendu tout spécialement en Ethiopie et en Somalie (les représentants de ces deux pays ont fait des déclarations dans ce sens au Comité du programme) et de ce qu'il ait accompagné le Directeur général lors de sa récente visite à la zone frontalière au Pakistan afin d'y examiner personnellement le problème des réfugiés afghans. Reconnaissant qu'il était de nécessité urgente que le FISE apporte son concours en pareils cas, le Conseil a approuvé un certain nombre d'engagements et de décisions de noter 42/.

#### Orientation de la participation du FISE aux opérations de secours

225. S'agissant de la question plus générale de la participation du FISE aux activités de secours d'urgence, le Directeur général a manifesté l'intention d'accroître les moyens administratifs du Fonds de manière que celui-ci puisse répondre efficacement aux situations d'urgence sans porter préjudice à son rôle plus fondamental qui est d'aider les gouvernements à exécuter des programmes à long terme de services de base en faveur de l'enfance. Il a également manifesté l'intention de soulever devant le CAC la question générale de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux situations d'urgence car il était clair que la large participation du FISE s'expliquait notamment par le fait que son mandat lui donnait la possibilité de traiter avec des gouvernements ou des autorités qui n'étaient pas membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées et aussi le fait qu'il disposait d'une façon générale de moyens d'approvisionnement et d'une base logistique.

226. On a été généralement d'accord pour penser qu'il n'y avait pas lieu de créer une nouvelle entité au sein du système des Nations Unies mais on a aussi largement approuvé l'idée qu'il fallait renforcer l'ensemble de la capacité du système des Nations Unies afin de réagir plus efficacement face aux situations d'urgence.

---

41/ A cet égard, le Conseil et le Comité du programme étaient saisis des documents suivants : rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/672 (Deuxième partie), par. 3 à 5); déclaration du Directeur général à la séance d'ouverture du Conseil (E/ICEF/672 (Première partie), par. 26 à 33) et déclaration du Directeur général lors de la clôture du débat général du Conseil (E/ICEF/CRP/80-18, par. 33 à 35).

42/ Les engagements et les décisions de noter s'élevaient respectivement : pour l'Ethiopie à 24 millions de dollars et à 10,7 millions de dollars pour la période 1980-1983 (E/ICEF/P/L.196(REC)/Rev.1); pour le Liban à 1 million et à 28 millions de dollars [E/ICEF/P/L.2006(REC)]; pour le Pakistan à 6,5 millions de dollars (engagements) pour la période 1980-1981 [E/ICEF/P/L.1922(REC)]; et pour la Somalie à 1,4 million et 17,6 millions de dollars pour la période 1980-1982 [E/ICEF/P/L.1970(REC)].

227. En conséquence, on a approuvé sans réserve l'intention du Directeur général de soulever devant le Comité administratif de coordination la question de la capacité du système et plusieurs délégations ont indiqué qu'elles aussi étudieraient la question plus avant au sein d'autres organes intergouvernementaux compétents dont elles étaient membres.

228. On a généralement approuvé l'intention du Directeur général d'explorer les moyens par lesquels on pourrait accroître la capacité du Fonds de faire face aux situations d'urgence sans avoir besoin d'étoffer de façon notable les effectifs du Groupe chargé des opérations d'urgence au siège; le mieux serait probablement de renforcer modérément, dans les régions menacées de catastrophes, le personnel qui pourrait être utilisé pour les tâches indispensables et qui seraient également disponible pour les situations d'urgence. Le Directeur général aura peut-être des propositions plus précises à faire au Conseil à sa prochaine session.

Assistance aux enfants et aux mères pris en charge par  
des mouvements de libération

229. Au chapitre II de son rapport sur l'état des travaux (E/ICEF/672 (Deuxième partie), par. 91 à 93), le Directeur général avait signalé que depuis 1972, le FISE avait fourni une assistance humanitaire aux enfants et aux mères dont s'occupaient les mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les populations de réfugiés recevaient cette aide dans les pays d'accueil où ils résidaient, notamment l'Angola, le Botswana, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. A chaque fois, les modalités du programme d'assistance étaient arrêtées après consultations avec le gouvernement hôte, le Comité de libération de l'OUA et les mouvements de libération intéressés. Les dépenses engagées au titre des ressources ordinaires depuis 1978 s'étaient élevées à 3,1 millions de dollars et des dépenses supplémentaires d'un montant de 3,1 millions de dollars avaient été engagées grâce à des contributions reçues à des fins spéciales.

230. Avec l'indépendance du Zimbabwe, une nouvelle situation avait été créée et on pouvait espérer le retour rapide des réfugiés zimbabwéens dans leur pays et la réinstallation des personnes déplacées. En conséquence, le FISE avait déjà ouvert un bureau au Zimbabwe et il avait formulé une recommandation touchant la coopération à la prestation de services en faveur de l'enfance, que le Conseil avait approuvée ultérieurement 43/.

231. Le FISE continuerait, en 1980, à apporter son assistance aux réfugiés namibiens grâce au solde non utilisé des engagements antérieurs. Si l'on arrivait dans le courant de 1980-1981 à trouver une solution politique au problème de la Namibie, le FISE explorerait avec les autorités compétentes la question de nouvelles ressources nécessaires pour faire face aux besoins des enfants et des mères en Namibie.

232. Le Conseil a également approuvé des recommandations touchant l'assistance aux enfants et aux mères palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, sur la rive ouest et dans la bande de Gaza 44/.

43/ Pour cette assistance, les engagements s'élevaient à 2 350 000 dollars pour 1980-1981 et les décisions de noter à 10 millions de dollars pour 1980-1982 (E/ICEF/P/L.2020(REC) et Corr.1 et 2).

44/ Pour cette assistance, les engagements s'élevaient à 1,8 million de dollars et les décisions de noter à 4 millions de dollars pour la période 1980-1982 (E/ICEF/P/L.2011(REC), E/ICEF/P/L.2012(REC), E/ICEF/P/L.2013(REC) et E/ICEF/P/L.2014(REC)).

## VII. QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

### Situation financière

#### Recettes 45/

233. En 1979, les recettes du FISE se sont élevées au total à 253 millions de dollars, y compris les contributions d'un montant de 31 millions de dollars pour l'opération de secours au Kampuchea. Si, à des fins de comparaison, on ne tient pas compte de ces contributions, les recettes restantes, soit 222 millions de dollars, ont dépassé de 11 millions celles de 1978 (représentant un accroissement de 5 p. 100). Les recettes versées à la masse commune des ressources, soit 183 millions de dollars, ont dépassé de 35 millions celles de 1978 (représentant un accroissement de 24 p. 100). Mais les contributions à des fins spéciales autres que celles destinées à l'opération de secours au Kampuchea se sont montées à 39 millions de dollars, soit 11 millions de moins qu'en 1978 (représentant une diminution de 22 p. 100).

234. Compte non tenu du montant pour les secours au Kampuchea, 71 p. 100 des recettes provenaient des gouvernements; 20 p. 100 de sources privées (dont 7 p. 100 représentant l'Opération cartes de vœux); 1 p. 100 du système des Nations Unies (principalement du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population); et 8 p. 100 de sources diverses. Les fonds de sources privées ont été pour la plupart recueillis par les Comités nationaux pour le FISE ou représentent le produit de la vente de cartes de vœux et le fruit de divers types de campagnes de collecte de fonds (contributions sollicitées directement par correspondance, appels lancés à la télévision, collectes de fonds organisées à l'occasion de la fête de Halloween aux Etats-Unis et au Canada, etc.).

235. Il n'a pas été tenu compte dans les recettes comptabilisées des donations en nature, évaluées à 34 millions de dollars, et reçues par l'intermédiaire du FISE en 1979, sous forme surtout d'aliments pour les enfants. On n'a pas non plus compté comme recettes un montant de 27 millions de dollars considéré par le FISE comme constituant un fonds d'affectation spéciale pour le financement d'engagements de dépenses qui n'ont pas à être approuvés par le Conseil et utilisé principalement dans le cas d'achats de fournitures remboursables effectués pour le compte de gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales.

---

45/ Avant 1979, les "recettes" (income) ne comprenaient pas les fonds supplémentaires (contributions à des fins spéciales) dans les cas où les soldes non utilisés devaient faire expressément retour à la masse commune des ressources; ces contributions étaient énumérées séparément car elles constituaient une catégorie de fonds d'affectation spéciale. Elles sont maintenant comprises dans les "recettes" et le terme recette tel qu'il est utilisé actuellement est le synonyme du terme anglais "revenue" utilisé avant 1979.

236. Pour la période 1980-1983, le montant estimatif des recettes prévues dans le plan financier était le suivant :

	<u>Non compris les opérations au Kampuchea</u>	<u>Opérations au Kampuchea</u>	<u>Total</u>
	(En millions de dollars des Etats-Unis)		
1980	250	61	311
1981	290	7	297
1982	350	3	353
1983	420		420

237. Les prévisions de recettes, compte non tenu des incidences exceptionnelles des activités de secours au Kampuchea, restaient telles qu'elles avaient été prévues dans le plan antérieur, à ceci près que l'on avait ajouté l'année 1983 pour laquelle les prévisions étaient de 420 millions de dollars. En raison de l'inflation, cela signifiait que les recettes n'augmenteraient pas réellement en 1980 et qu'elles augmenteraient seulement de 5 à 10 p. 100 pour les années suivantes.

238. Les recettes de 1979 et les prévisions pour la même année ont été examinées de manière assez approfondie par le Comité de l'administration et des finances <sup>46/</sup>. Tandis que les délégations ont généralement reconnu que le FISE devait élargir ses activités à la suite de l'Année internationale de l'enfant, du fait d'une prise de conscience accrue de l'ampleur des besoins de l'enfance, certaines délégations ont mis en doute l'aptitude du FISE à réaliser les prévisions de recettes, étant donné l'incertitude de la situation économique mondiale.

239. D'autres délégations ont appuyé le voeu du Directeur général de maintenir les prévisions de recettes pour plusieurs raisons. Un certain nombre de pays donateurs - dont certains ont versé des contributions inférieures à celles qu'ils verseraient si celles-ci étaient mises en recouvrement et non pas volontaires - ont envisagé favorablement l'accroissement de leurs contributions. D'autre part, on pouvait entrevoir de nouvelles sources de contributions substantielles. Le progrès social a fait l'objet d'une attention accrue dans les stratégies mondiales de développement. De plus, le budget global du FISE était relativement réduit et le montant des contributions au Fonds n'était pas déterminé d'abord en fonction de la capacité économique du pays donateur.

240. Comme il est indiqué au paragraphe 242, le Conseil a accepté les prévisions de recettes, étant entendu qu'elles pourraient être révisées à la lumière des résultats courants lorsqu'on établirait le plan continu à soumettre au Conseil à sa session de l'année prochaine.

---

<sup>46/</sup> On consultera le rapport du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/AB/L.219, par. 8 à 10 et 13 à 16).

## Engagements

241. Comme il a été dit ci-dessus au paragraphe 78, le Conseil a approuvé des engagements d'un montant de 244 millions de dollars. Il a été estimé que des engagements supplémentaires prendraient effet d'ici la fin de l'année 1980, à la suite du financement de projets notés sur des contributions additionnelles (à des fins spéciales) et des contributions aux opérations de secours au Kampuchea. Si l'on en tient compte, les engagements pris en 1980 doivent atteindre un total de 344 millions de dollars. Ce montant est du même ordre que celui des engagements de 1979 (321 millions de dollars) et de 1978 (298 millions de dollars).

242. Le Conseil a approuvé la présentation à sa session de 1981 d'un montant de 393 millions de dollars au titre des engagements à prélever sur la masse commune des ressources. Ce montant est proposé sous réserve que les prévisions de recettes et de dépenses faites dans le plan de travail à moyen terme demeurent valides.

## Dépenses

243. Les dépenses se sont élevées en 1979 à 259 millions. Compte non tenu de l'opération au Kampuchea, leur montant était de 241 millions, soit 58 millions de dollars de plus qu'en 1978 (augmentation de 31 p. 100). Ces dépenses se répartissaient comme suit : 146 millions de dollars pour les fournitures et le matériel, 45 millions de dollars pour l'assistance sous d'autres formes, telles que les subventions pour la formation, les dépenses relatives au personnel engagé au titre de projets et les dépenses locales et 30 millions de dollars au titre des dépenses budgétaires brutes (dépenses nettes : 25 millions) pour l'appui aux programmes. Le solde était constitué par les dépenses des services d'administration (montant brut de 19 millions de dollars - montant net de 16 millions), et les dépenses opérationnelles de l'Année internationale de l'enfant (0,9 million de dollars). Après déduction des contributions des gouvernements au titre des dépenses budgétaires locales, des contributions du personnel, etc., les dépenses nettes au titre des services d'administration et d'appui aux programmes ont été inférieures de 8 millions de dollars aux dépenses brutes. Pour l'opération au Kampuchea, le FISE avait dépensé à la fin de l'exercice 18 millions de dollars au titre de l'aide prévue pour la première phase des activités.

244. Le plan à moyen terme prévoyait que les dépenses seraient de 304 millions de dollars en 1980 (dont 97 millions imputés sur les ressources supplémentaires), de 300 millions de dollars en 1981 (dont 67 millions imputés sur les ressources supplémentaires), de 328 millions de dollars en 1982 (dont 55 millions imputés sur les ressources supplémentaires) et de 385 millions de dollars en 1983 (dont 58 millions imputés sur les ressources supplémentaires).

## Politique en matière de liquidités

245. Au cours des quatre premiers mois de l'année, le FISE doit déboursier environ le tiers de ses dépenses annuelles mais ne perçoit normalement que le sixième de ses recettes annuelles. Pour répondre à ce déséquilibre saisonnier des mouvements de trésorerie, le Directeur général a demandé au Conseil de l'autoriser à négocier

des lignes de crédit. Certaines délégations ont soutenu cette recommandation, mais d'autres ont formulé des réserves. Il a été proposé d'étudier diverses solutions de rechange. Après l'examen de la question par le Comité de l'administration et des finances 47/ le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, la résolution suivante :

"Le Conseil d'administration,

1. A pris note de la recommandation du Directeur général tendant à ce que le Conseil l'autorise à négocier et à ouvrir des lignes de crédits auprès des grandes banques internationales dans le cadre de la politique de liquidités du FISE. Ces lignes de crédits ne seraient utilisées qu'à court terme et leur montant ne dépasserait pas soit celui des contributions annoncées mais non encore acquittées des gouvernements à la masse commune des ressources, soit 50 millions de dollars, le montant le plus faible étant retenu.
2. A noté que le Directeur général juge nécessaire de disposer, comme complément à la politique de liquidités, que les liquidités au titre de la masse commune des ressources devront être suffisantes pour qu'à leur niveau le plus bas, elles permettent de couvrir les paiements à prélever sur la masse commune des ressources pendant un mois au moins.
3. A recommandé que les gouvernements redoublent d'efforts pour avancer le versement de leurs contributions à la masse commune des ressources. Il recommande en outre que le FISE mette au point des arrangements avec les comités nationaux pour le FISE afin que ceux-ci virent plus tôt les fonds recueillis pour le FISE, étant entendu qu'une compensation serait versée aux comités au titre des intérêts jusqu'à la date à laquelle ils auraient viré les fonds au FISE en application des accords existants.
4. A exprimé l'espoir que les recettes atteindront le montant prévu mais reconnaît que dans le cas contraire, il pourrait être nécessaire de réduire le montant des engagements prévus. Le Directeur général doit être prêt à réduire au besoin les prévisions de dépenses au titre des recommandations établies en vue de leur présentation à la session de 1981.
5. A considéré que, vu le nombre des problèmes soulevés au cours du débat, il est nécessaire d'étudier plus avant la question. Le Directeur général est prié d'étudier les solutions autres que les lignes de crédits qui pourraient être prises pour faire face aux besoins en liquidités du FISE, et d'établir un rapport sur cette question pour la session de 1981 du Conseil. En conséquence, le Conseil ne prendra aucune décision sur la recommandation relative aux lignes de crédit jusqu'à sa session de 1981.<sup>17</sup>

---

47/ On consultera le rapport du Comité (E/ICEF/AB/L.219, par. 17 à 24).

## Rapports financiers et rapports connexes

246. Le Conseil a noté que le Comité de l'administration et des finances avait pris connaissance et pris note du rapport financier du FISE pour l'exercice 1979 (E/ICEF/AB/L.208 et Corr.1) et du rapport financier de l'Opération cartes de vœux pour la campagne de 1978 (E/ICEF/AB/L.206).

247. Le Conseil a également noté que le Comité avait pris connaissance et pris note des observations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le rapport financier du FISE pour l'exercice 1978 et du rapport financier de l'Opération cartes de vœux pour la campagne de 1978, ainsi que des remarques formulées et des mesures prises par le Directeur général, comme suite à ces observations (E/ICEF/AB/L.207).

## Gestion administrative et questions de personnel

248. Les orientations générales de l'action du FISE pour la période 1980-1983 dans le plan de travail à moyen terme, ont des incidences sur la capacité du FISE, notamment dans les domaines de la planification des effectifs et de l'organisation, ainsi que sur ses objectifs opérationnels.

249. Tout au long de ses délibérations, le Conseil d'administration a implicitement reconnu que non seulement le volume de travail augmentait en raison du développement de la coopération prévu dans le plan à moyen terme pour 1982 et 1983 mais que, par ailleurs, les travaux du FISE changeaient de plus en plus sur le plan qualitatif. C'est ainsi que l'on s'intéressait maintenant davantage à l'analyse des politiques en faveur des enfants et aux propositions à cet égard; que le personnel hors siège s'attachait plus qu'avant à collaborer avec les gouvernements à la planification et à l'élaboration de programmes à long terme s'insérant dans les plans généraux de développement, programmes qui ne bénéficiaient pas nécessairement d'une assistance matérielle du FISE; que le FISE détachait du personnel chargé de travailler avec les autorités locales à l'échelon de la région et du district; que l'on mettait davantage l'accent sur les services à l'échelon de la collectivité; que le FISE coopérait avec d'autres sources d'assistance extérieure dans le cadre de grands programmes devant permettre d'étendre graduellement à l'ensemble du pays la prestation de services de soins de santé primaires, d'approvisionnement en eau et d'assainissement; que l'on organisait le déploiement de l'assistance dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement ce qui supposait que l'on passait un plus grand nombre de contrats avec des institutions et que l'on fasse davantage appel à des consultants de ces pays; que l'on s'occupait davantage de recueillir et d'exploiter des données sur la condition des enfants; et que l'on portait un nouvel intérêt à l'exécution et à l'évaluation des programmes, ainsi qu'à la préparation et à la diffusion d'études de cas se rapportant à des opérations de programmation par pays.

250. Le plan de travail à moyen terme a examiné ces thèmes et des thèmes connexes du point de vue de leurs effets sur la planification, le recrutement et la formation des effectifs. Il a donné une estimation générale des effectifs nécessaires à l'exécution des tâches prévues pendant la période 1980-1983, avec leur répartition entre les différentes catégories de postes permanents dont le coût est imputé aux budgets des services d'administration et d'appui aux programmes, de l'UNIPAC et de



l'Opération cartes de voeux. Il a également donné le nombre estimatif d'agents engagés au titre de projets et d'autres fonctionnaires qui seraient nécessaires. Il a formulé, d'autre part, un plan de recrutement pour la période considérée et énoncé des objectifs concernant le perfectionnement et la formation du personnel.

251. De l'avis général des délégations, il était indispensable que le FISE, du fait des tâches plus difficiles qui l'attendaient et de ses nouvelles responsabilités, s'attache à renforcer les compétences de son personnel. Il importait que la formation et le recrutement soient le mieux adaptés possible à l'évolution de sa tâche et à des exigences professionnelles et techniques nouvelles.

252. Les délégations ont accueilli favorablement l'intention du Directeur général, énoncée dans sa déclaration liminaire au Conseil, de faire entrer au FISE un plus grand nombre de personnes originaires des pays en développement, de femmes et de jeunes (par. 34).

253. Ainsi que plusieurs délégations le lui avaient demandé, le Directeur général a brièvement rendu compte, en ce qui concerne le FISE, de l'application de la résolution 33/143 de l'Assemblée générale, adoptée le 20 décembre 1978, sur les questions relatives au personnel. Il a indiqué que le FISE suivait en général le statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies en se réservant parfois une marge d'interprétation pour en adapter les dispositions aux exigences particulières d'un système axé sur les services extérieurs.

254. On avait enregistré des progrès en ce qui concerne le recrutement de ressortissants de pays en développement. Une analyse de la composition du personnel du FISE en 1979 montrait que 46 p. 100 des administrateurs (en comptant les fonctionnaires recrutés sur le plan local) 32 p. 100 étaient des administrateurs recrutés sur le plan international 48/. Le Directeur général pensait qu'étant donné la nature des travaux du FISE, on avait tout intérêt, du point de vue de la qualité, à augmenter ce pourcentage, et il oeuvrait dans ce sens.

255. En ce qui concerne les pays industrialisés, il y avait des cas où l'écart était relativement important, la proportion des contributions volontaires que versait un pays était sans commune mesure avec la proportion de ressortissants de ce pays qu'employait le FISE. Le secrétariat avait essayé d'y remédier, mais n'avait pas aussi bien réussi qu'il l'aurait souhaité. Le recrutement posait des problèmes, parmi lesquels le fait que les traitements offerts par l'ONU ne présentaient pas d'intérêt pour les ressortissants de certains pays à revenu élevé. Le Directeur général s'employait activement à améliorer cet état de choses au fur et à mesure que s'offraient des possibilités de recrutement.

256. L'Assemblée générale avait demandé dans sa résolution que le nombre des femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique soit porté à 25 p. 100 du nombre total de ces postes avant la fin de 1982. Le FISE n'était pas loin d'atteindre cet objectif : il y avait parmi les administrateurs 21 p. 100 de femmes en 1979. Mais on essayait de faire encore mieux aux échelons supérieurs (à partir de P-5), où le pourcentage de femmes était de 9 p. 100 en 1979 49/.

---

48/ Des données plus détaillées ont été présentées dans le document E/ICEF/CRP/80-15 et Corr.1 : "Staff From Developing countries".

49/ Des données plus détaillées ont été présentées dans le document E/ICEF/CRP/80-14 et Corr.1 : "Les femmes dans le secrétariat du FISE; catégorie des administrateurs".

257. Le Directeur général a également souligné que le FISE se conformait de façon générale à d'autres dispositions expressément prévues à la section III de la résolution en question : des femmes siégeaient au Comité des nominations et des promotions du FISE; on avait pris soin de s'assurer que les vacances de poste ne trahissaient pas un préjugé sexiste; le secrétariat essayait dans certains cas d'envoyer deux conjoints au même lieu d'affectation, et le FISE avait l'intention d'introduire en 1980, à titre d'essai, le travail à temps partiel.

#### Budgets

258. Le Comité de l'administration et des finances a examiné le projet de budget des services d'administration et des services d'appui aux programmes pour l'exercice 1980 sous sa forme révisée, et de l'exercice 1981, ainsi que les projets de budget du Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague (UNIPAC), de l'Opération cartes de vœux et de l'Année internationale de l'enfant (exercice 1980, sous sa forme révisée).

259. Un résumé des diverses remarques formulées par le Comité de l'administration et des finances lors de l'examen des budgets figure dans son rapport. Bien que la plupart des délégations aient généralement appuyé les propositions budgétaires, un certain nombre d'entre elles ont exprimé des réserves et ont posé des questions à propos de certains aspects des budgets E/ICEF/AB/L.219, par. 33 à 41).

260. Conformément aux recommandations du Comité, le Conseil a adopté les projets de résolution énoncés dans le rapport du Comité (E/ICEF/AB/L.219) sur les sujets suivants :

a) Projet de budget révisé des services d'administration et des services d'appui aux programmes;

b) Projet de budget des services d'administration et des services d'appui aux programmes pour l'exercice 1981; 50/

c) Projet de budget révisé pour l'exercice 1978 et projet de budget pour l'exercice 1981 du Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague (UNIPAC);

d) Projet de budget de l'Opération cartes de vœux pour la campagne de 1980 et provision pour préparer à l'avance la campagne de 1981;

e) Projet de budget révisé pour l'exercice 1980 concernant les dépenses opérationnelles du secrétariat de l'Année internationale de l'enfant.

261. Les engagements de dépenses approuvés par le Conseil pour les budgets des services d'administration et d'appui aux programmes figurent à l'annexe II ci-après.

---

50/ On consultera aussi le paragraphe 74 sur le personnel et le budget des activités se situant dans le prolongement de l'Année internationale de l'enfant.

### Proposition de nouvelle présentation budgétaire

262. Le Conseil a été saisi du rapport de l'inspecteur Maurice Bertrand, du Corps commun d'inspection (E/ICEF/AB/L.216) dans lequel celui-ci propose une nouvelle présentation budgétaire pour le FISE. Ce rapport a été établi en réponse à la demande du Conseil, à sa session de 1979, qui a approuvé le principe de l'adoption par le FISE d'un budget biennal et est convenu d'examiner à sa session de 1980 des propositions plus précises concernant la présentation du budget pour l'exercice biennal 1982-1983.

263. Le Conseil d'administration a remercié l'inspecteur Bertrand de son rapport et, sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances, a estimé que les prévisions budgétaires pour l'exercice 1982-1983 devraient être présentées conformément aux principes énoncés dans ce rapport. Le Conseil a constaté que de nombreux problèmes restaient encore à résoudre et que, du fait du calendrier des propositions budgétaires, l'examen de la présentation du budget des bureaux extérieurs ne pourrait être achevé pour le budget 1982-1983.

## VIII. COOPERATION AVEC LES COMITES NATIONAUX POUR LE FISE ET AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

264. Au cours des délibérations du Conseil, on a beaucoup insisté sur les liens entre le FISE et le public. Il avait toujours été important d'assurer cette liaison, car c'est par là que l'on pouvait sensibiliser davantage l'opinion internationale au sort des enfants et obtenir des gouvernements et des sources privées un appui financier plus important. Cela devenait encore plus nécessaire maintenant que les travaux du FISE prenaient davantage d'ampleur et qu'il fallait trouver au sein des groupes organisés des partenaires actifs susceptibles d'atteindre à la fois le grand public et les spécialistes.

### Comités nationaux pour le FISE

265. Les comités nationaux pour le FISE qui existaient dans une trentaine de pays avaient joué un rôle de liaison important auprès du public. Tous ces comités s'étaient fixé pour but de procurer davantage de fonds au FISE, soit indirectement par leur action d'éducation et d'information, soit directement grâce à la vente des cartes de vœux et autres opérations de collecte de fonds. En 1979, le FISE avait reçu 32,5 millions de dollars (15,2 millions versés à la masse commune des ressources et 17,3 millions destinés à des fins spéciales), collectés sous les auspices des comités nationaux, et il avait par ailleurs tiré 12,9 millions de dollars (montant net) de l'Opération Cartes de vœux, pour laquelle les comités étaient les principaux agents de vente.

266. Presque tous les Comités ont centré leur action sur l'appui à l'Année internationale de l'enfant, au cours de laquelle ils ont pris part à une série de manifestations et d'activités nouvelles réalisées dans la plupart des cas avec la participation et la collaboration des commissions nationales pour l'Année internationale de l'enfant. L'Année a mieux fait comprendre aux audiences nationales les objectifs poursuivis par les comités nationaux. Certains comités ont l'intention de poursuivre la collaboration qui s'est déjà établie avec les organismes qui succèdent aux commissions nationales de l'Année; plusieurs envisagent d'incorporer dans leur champ d'activités les problèmes des enfants des pays industrialisés, y compris les leurs. Ces mesures fourniront l'occasion d'imprimer un nouvel élan à leurs activités de plaidoyer et d'information, en particulier dans le domaine de l'éducation pour le développement - un domaine relativement nouveau qui, comme l'Année l'a montré, laisse un champ considérable à l'expansion. En réponse aux délégations qui ont exprimé le vœu que le secrétariat du FISE accorde plus d'appui aux comités nationaux afin de les aider à étendre leur travail dans ce domaine, le Directeur général a déclaré qu'il avait l'intention de donner suite à leurs suggestions, selon les circonstances propres à chaque cas et à chaque pays.

### Organisations non gouvernementales (ONG)

267. Les délégations ont souvent mentionné l'important travail que les organisations non gouvernementales accomplissaient au bénéfice du FISE, en particulier les programmes auxquels celui-ci coopérait 51/. L'apport crucial des organisations non gouvernementales dans ce qu'il y a de plus important a été mis en relief lorsque

---

51/ Voir paragraphes 35, 47, 54, 57, 59-63, 71, 73 b) i) et c), 144, 146, 149 h), 161, 168-169, 171-172 v) et vi).

le Conseil a discuté des activités consécutives à l'Année et de la question des femmes et des enfants et du développement. Que le FISE ait intérêt à s'inspirer de l'expérience que les organisations non gouvernementales ont acquise dans des domaines dans lesquels elles ont tout particulièrement travaillé et où elles possèdent des compétences spéciales a été abondamment illustré lors de cette session avec le rapport de Rehabilitation International. En outre, nombre des recommandations présentées au Comité du programme ont fait apparaître que les organisations non gouvernementales ajoutaient une dimension nouvelle faisant dans certains cas preuve d'un esprit novateur, en particulier lorsque leur action se traduisait par des opérations réalisées au niveau de la collectivité dans des domaines tels que les soins de santé primaires, l'alimentation en eau et l'assainissement, les activités féminines et l'enseignement non scolaire.

268. Dans une déclaration qu'il a faite devant le Conseil d'administration (E/ICEF/NGO/200), le Président du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE a fait remarquer que si le FISE possédait une grande expérience en ce qui concerne la planification des stratégies et des programmes et la collaboration à établir avec les gouvernements en vue de leur mise en application, les ONG ont une contribution unique à faire grâce à leurs programmes d'action, leur connaissance du public et leurs contacts avec lui et les efforts qu'elles déploient en matière d'éducation - qui visent tous à permettre à la population de mettre au point des projets nécessaires et à collaborer à leur exécution. Le vaste réseau de ces ONG orientées vers la collectivité, y compris celles qui s'occupent des femmes, pourrait être encore élargi. Le Comité d'ONG auprès du FISE, qui compte à l'heure actuelle 114 ONG internationales a un certain nombre de sous-comités (soins de santé primaires, la famille dans le développement, nutrition, développement, éducation, et l'enfant handicapé) qui fournissent des possibilités d'échanges d'informations, d'activités de plaidoyer et d'activités dans des domaines qui intéressent directement le FISE au niveau des programmes.

269. Le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE continuera d'encourager les ONG à mener des activités de plaidoyer et d'éducation tant parmi leurs nombreux membres qu'auprès du grand public. Il se félicite de l'intention du Directeur général d'appuyer, comme prolongement de l'Année, les activités et services en faveur des enfants qui bénéficient de la collaboration des ONG. Il est certain que le FISE et les ONG arrêteront de concert les meilleurs moyens de poursuivre leur collaboration qui a pris un tel essor au cours de l'Année internationale de l'enfant.

## IX. QUESTIONS DIVERSES

### Élargissement éventuel de la composition du Conseil d'administration

270. Au cours du débat général, un certain nombre de délégations ont émis l'idée que le moment était peut-être venu d'envisager d'étoffer quelque peu le Conseil d'administration, étant donné que la dernière fois qu'on l'avait fait - pour porter le nombre des membres à 30 - remontait à 1956 et que le nombre des membres de l'Organisation des Nations Unies s'était considérablement accru dans l'intervalle. Le Directeur général a déclaré qu'il verrait une telle mesure d'un oeil favorable; il a toutefois fait observer que la difficulté consistait à opérer un élargissement limité sans rien ôter à l'efficacité du Conseil d'administration, qui s'était établi à cet égard une réputation enviée qu'il fallait maintenir.

271. Le Président, secondé par les vice-présidents, a tenu à ce sujet au cours de la session des consultations officieuses avec les délégations. Il a déclaré ensuite dans l'allocution de clôture qu'il a prononcée devant le Conseil d'administration que si celui-ci aboutissait à un consensus ferme, il pourrait persuader l'Assemblée générale d'accepter la recommandation qu'il présenterait. Mais pour parvenir à un tel consensus et faire en sorte que la recommandation soit suivie d'effet, les gouvernements devaient donner à leurs délégations respectives tous les pouvoirs nécessaires. La question venait seulement d'être soulevée officiellement à la session en cours et le Président n'avait donc pas insisté pour qu'une décision soit prise. Il se proposait plutôt de suggérer au nouveau Président du Conseil de tenir des consultations officieuses avec les délégations afin de présenter une proposition au Conseil à sa session de 1981. Tout élargissement de la composition du Conseil devait être modeste et équilibré, conformément aux critères établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 1038 (XI), qui prévoyait qu'il devrait être "tenu compte de la répartition géographique et de la participation des principaux pays donateurs et bénéficiaires". Il était également indispensable de conserver au FISE ce qui lui conférait un caractère unique, notamment le fait que son mandat était apolitique et qu'il était alimenté par des contributions volontaires émanant non seulement de gouvernements mais aussi du grand public, celles-ci très souvent recueillies par l'intermédiaire des comités nationaux pour le FISE. Il fallait se préoccuper au premier chef de conserver au Conseil d'administration sa capacité d'action et son efficacité, par exemple en continuant de limiter à deux semaines la durée de ses sessions.

### Préparation de la session de 1981 du Conseil d'administration et des sessions suivantes

#### Présentation des rapports

272. Le Conseil a accepté la suggestion du Président (E/ICEF/CRP/80-31) selon laquelle la liste des rapports spéciaux devant être examinés en 1981 serait limitée aux trois suivants :

- Evaluation des problèmes et organisation du travail au niveau local, y compris au niveau des régions des différents pays.

- Rapport d'activité sur les soins de santé primaires.

- Rapport sur la procédure de prise de décision à l'intérieur des pays en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés en matière de soins de santé primaires.

273. Les deux derniers rapports seront examinés en premier lieu par le Comité commun FISE/OMS sur la politique en matière de santé qui fera part de ses observations au Conseil.

274. Le Directeur général rendra compte des progrès réalisés en ce qui concerne l'application des recommandations figurant dans le rapport de l'inspecteur Bertrand quant aux problèmes relatifs à la planification et à la programmation pour les enfants au niveau des pays, compte tenu de l'expérience acquise et des incidences eu égard à l'action future. En 1981, également, le Conseil devra examiner le premier budget biennal du FISE. Pour la session de 1982, un rapport sur les services en faveur des enfants dans les zones urbaines à faible revenu sera établi.

#### Documentation

275. On s'est accordé à reconnaître que le volume de la documentation devait être réduit et qu'il fallait établir et distribuer les traductions des documents dans de meilleurs délais. C'est surtout cette considération qui a incité le Conseil à limiter à trois le nombre des rapports spéciaux pour la session de 1981, alors qu'il y en avait cinq pour la session de 1980. A cette fin également, un certain nombre de délégations ont estimé que les aperçus de programme par pays, bien que fort utiles, n'ont à être publiés sous forme complète qu'à des intervalles de deux ou trois ans, ou en même temps qu'une nouvelle recommandation.

#### Conduite des travaux

276. Un certain nombre de délégations ont exprimé l'avis que le Conseil devrait, à sa session de 1981, accorder plus de temps à l'examen du plan de travail à moyen terme. Selon certaines suggestions, le plan devrait être examiné comme un tout, au cours du débat général, en conjonction avec le rapport du Directeur général, sur l'état des travaux ou au sein du Comité du programme en ce qui concerne les questions de programmation, l'examen des aspects financiers du plan devant être laissé au Comité de l'administration et des finances. Plusieurs délégations ont également suggéré que certains rapports spéciaux soient examinés dans le cadre du débat général plutôt qu'au titre d'un point de l'ordre du jour distinct; toutefois, lorsque les rapports spéciaux font l'objet d'un point de l'ordre du jour distinct, il n'est pas nécessaire que les délégations les commentent également au cours du débat général.

277. Des suggestions ont été faites pour améliorer le déroulement de la session du Comité du programme, afin de faciliter les discussions sur les questions relatives au programme. On a recommandé que les membres du Conseil se réunissent officieusement avant la session de 1981 afin de discuter des modifications de structure. La possibilité d'examiner les recommandations de pays à la lumière des rapports axés sur un grand thème présentés à la session du Conseil a été évoquée. En ce qui concerne le Comité de l'administration et des finances, on s'est accordé à reconnaître qu'il devrait pouvoir se réunir pendant deux jours de travail complets.

278. Le Directeur général a déclaré qu'il examinerait avec soin toutes ces suggestions lorsqu'il préparerait l'ordre du jour et le calendrier des travaux pour 1981 en consultation avec les membres du bureau du Conseil.

Annexe I

Résumé des engagements par région et par domaine d'assistance  
approuvés par le Conseil à la session de mai 1980 a/

(En milliers de dollars E.-U.)

	Afrique	Amériques	Asie de l'Est et Pakistan	Asie centrale du Sud	Méditer- ranée orientale	Projets inter- régionaux	Total	Pourcen- centage
Santé de l'enfant	18 237	2 405	18 405	3 994	952	-	43 993	26,8
Approvisionnement en eau et assainissement	10 509	1 104	14 151	5 859	-	-	31 623	19,3
Nutrition de l'enfant	3 114	2 296	8 062	2 593	-	-	16 065	9,8
Services sociaux en faveur de l'enfance	5 769	5 761	8 059	4 980	953	-	25 522	15,6
Enseignement scolaire	5 865	595	14 498	2 888	337	-	24 183	14,7
Enseignement non-scolaire	3 623	324	1 290	562	400	-	6 199	3,8
Divers <u>b/</u>	4 660	2 702	5 354	524	158	3 000	16 398	10,0
Total partiel de l'assistance aux programmes	51 777	15 187	69 819	21 400	2 800	3 000	163 983	100,0
Déficits	99	18	188	11	211	446	973	
Appui aux programmes <u>c/</u>	11 641	5 406	9 208	6 345	6 226	9 707 <u>d/</u>	48 533 <u>e/</u>	
Montant total de l'assistance	63 517	20 611	79 215	27 756	9 237	13 153	213 489	
Services administratifs						30 872	30 872 <u>e/</u>	
Montant total des nouveaux engagements	63 517	20 611	79 215	27 756	9 237	44 025	244 361	
Economies (annulations)	(1)	(1)	(18)	-	(295)	(18)	(333)	
Accroissement net des engagements	63 516	20 610	79 197	27 756	8 942	44 007	244 028	

a/ Outre ces engagements, ceux qui résultent de décisions antérieures du Conseil portant sur des activités futures s'élèvent au total à 480 millions de dollars.

b/ Ce montant ne peut être attribué aux rubriques précédentes. Il comprend 3 millions de dollars pour le Fonds de réserve pour les secours d'urgence et les projets interrégionaux.

c/ Dont un montant de 45 417 000 dollars pour 1981 et un autre de 3 116 000 dollars pour les demandes de crédits additionnels pour 1980.

d/ Comprend un montant de 1 007 000 dollars pour couvrir les incidences financières de l'exercice de classification des postes.

e/ Conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation des Nations Unies, les engagements de dépenses prévus au budget sont calculés en chiffres bruts. Le coût réel pour le FISE correspond au montant net, déduction faite des recettes provenant des contributions du personnel et des autres recettes prévues au budget. Les recettes ont été estimées à 9 millions de dollars dans le cas des services d'appui aux programmes et à 4 millions de dollars dans le cas des services administratifs.

f/ Dont un montant de 28 366 000 dollars pour 1981 (y compris 959 000 dollars pour les activités consécutives à l'Année internationale de l'enfant) et un crédit additionnel de 2 506 000 dollars pour 1980 (voir note de bas de page e/).



Annexe II

Montants des engagements et des éléments "notés" approuvés  
par le Conseil à sa session de mai 1980 (par pays)

(En dollars des Etats-Unis)

Région/Pays	Cote du document E/ICEF	Pour la période	Montant recommandé	
			Pour les engagements	Pour les élé- ments "notés"
<u>AFRIQUE</u>				
Bénin	P/L.1977(REC)	1981-83	1 931 000	1 000 000
Botswana	P/L.1957(REC)	1981-83	600 000	-
Burundi	P/L.1958(REC)	1980-82	1 824 000	1 700 000
Congo	P/L.1981(REC)	1980-82	304 000	-
Djibouti	P/L.1960(REC)	1981-82	154 000	-
Ethiopie	P/L.1961(REC) Rev.1	1980-83	24 000 000	10 700 000
Gambie	P/L.1984(REC)	1980-83	400 000	200 000 <sup>b/</sup>
Ghana	P/L.1985(REC)	1980-82	2 156 000	1 600 000
Guinée équatoriale	P/L.1982(REC)	1980-81	200 000	250 000 <sup>a/</sup>
Haute-Volta	P/L.1998(REC)	1981-83	4 420 000	-
Mozambique	P/L.1967(REC)	1980-81	1 360 000	1 800 000
Niger	P/L.1992(REC)	1981-83	3 988 000	-
Ouganda	P/L.1972(REC)	1980-81	3 029 000	-
République centrafricaine	P/L.1979(REC) et Corr.1	1980	135 000	-
Rwanda	P/L.1968(REC)	1980-82	2 352 000	2 100 000
Sierra Leone	P/L.1995(REC)	1981-82	543 000	450 000
Somalie	P/L.1970(REC)	1980-81	1 399 000	17 614 000
Swaziland	P/L.1971(REC)	1981-83	385 000	-
Zambie	P/L.1974(REC)	1980	177 000	-
Zimbabwe	P/L.2020(REC) et Corr.1 et Corr.2	1980-81	2 350 000	10 000 000 <sup>c/</sup>

<sup>a/</sup> Elément noté pour couvrir les dépenses de 1980.

<sup>b/</sup> Elément noté pour couvrir les dépenses de 1980-81.

<sup>c/</sup> Elément noté pour couvrir les dépenses de 1980-82.

Annexe II (suite)

Montants des engagements et des éléments "notés" approuvés  
par le Conseil à sa session de mai 1980 (par pays)

(En dollars des Etats-Unis)

Région/Pays	Cote du document E/ICEF	Pour la période	Montant recommandé	
			Pour les engagements	Pour les élé- ments "notés"
<u>AFRIQUE</u>				
Projets sous-régionaux :				
Renforcement des services de santé dans la région de Liptako-Gourma	P/L.2021(REC)	1981-83	-	6 000 000
Projets régionaux :				
CESSI (Centres d'enseignement supérieur en soins infirmiers)	P/L.2019(REC)	1980-82	70 000	-
	TOTAL, AFRIQUE		51 777 000	53 414 000

Annexe II (suite)

Montants des engagements et des éléments "notés" approuvés  
par le Conseil à sa session de mai 1980 (par pays)

(En dollars des Etats-Unis)

Région/Pays	Cote du document E/ICEF	Pour la période	Montant recommandé	
			Pour les engagements	Pour les élé- ments "notés"
<u>AMERIQUES</u>				
Belize	P/L.1935(REC)	1980-83	136 000 <sup>d/</sup>	-
Bolivie	P/L.1936(REC)	1980-81	240 000	-
Brésil	P/L.1937(REC)	1980-81	1 298 000	-
Colombie	P/L.1940(REC)	1980-83	7 100 000	202 000 <sup>e/</sup>
Costa Rica	P/L.1941(REC)	1980-82	105 000	-
Cuba	P/L.1942(REC)	1980-82	250 000	-
Equateur	P/L.1944(REC)	1980-83	1 797 000	-
Guatemala	P/L.1946(REC)	1980-82	1 136 000	704 000
Guyane	P/L.1947(REC)	1980-81	130 000	-
Haïti	P/L.1948(REC)	1980-82	2 016 000	-
Iles des Caraïbes :	P/L.1938(REC) et Corr.1			
Antigua		1980-82	45 000	24 000
Dominique		1980-81	-	100 000
Sainte-Lucie		1980-82	110 000	51 000
Saint-Vincent		1980-82	100 000	42 000
Projets sous-régionaux :				
Services en faveur de l'enfance		1980-83	580 000	400 000
Jamaïque	P/L.1950(REC)	1980	-	200 000
Nicaragua	P/L.1952(REC)	1980-83	-	2 950 000
Paraguay	P/L.1954(REC)	1980-83	-	300 000

<sup>d/</sup> Y compris un engagement de 6 321 dollars pour couvrir le déficit qui est apparu au titre de l'engagement précédent.

<sup>e/</sup> Elément noté pour couvrir les dépenses de 1980-82.

Annexe II (suite)

Montants des engagements et des éléments "notés" approuvés  
par le Conseil à sa session de mai 1980 (par pays)

(En dollars des Etats-Unis)

Région/Pays	Cote du document E/ICEF	Pour la période	Montant recommandé	
			Pour les engagements	Pour les élé- ments "notés"
<u>AMERIQUE</u>				
Programme régional :				
Techniques d'éveil en Amérique centrale et au Panama	P/L.2017(REC)	1980-81	150 000	-
Programme sous-régional :				
Assistance aux mères et aux enfants dans les régions urbaines à faible revenu d'Amérique centrale et du Panama	P/L.2018(REC) et Corr.1	1980-82	-	2 800 000
	TOTAL, AMERIQUES		15 193 000	7 773 000

Annexe II (suite)

Montants des engagements et des éléments "notés" approuvés  
par le Conseil à sa session de mai 1980 (par pays)

(En dollars des Etats-Unis)

Région/pays	Cote du document E/ICEF	Pour la période	Montant recommandé	
			Pour les engagements	Pour les élé- ments "notés"
<u>ASIE</u>				
Bangladesh	P/L.1915(REC)	1980-82	34 756 000	5 556 000
Bhoutan	P/L.1929(REC)	1980-81	-	550 000
Chine	P/L.1917(REC) et Corr.1	1980-81	7 000 000	-
Inde	P/L.1930(REC)	1980-84	17 000 000 <sup>f/</sup>	14 100 000
Iles du Pacifique	P/L.1921(REC)	1980-81	507 000 <sup>g/</sup>	-
Kampuchea	P/L.1914(REC)	1980-81	2 000 000	-
Népal	P/L.1933(REC)	1980-81	4 400 000	1 500 000
Pakistan	P/L.1922(REC)	1980-81	-	6 500 000
Philippines	P/L.1924(REC)	1980-83	12 029 000 <sup>h/</sup>	-
Viet Nam	P/L.1927(REC)	1980-82	13 715 000	6 100 000
	TOTAL, ASIE		<u>91 407 000</u>	<u>34 306 000</u>

<sup>f/</sup> Engagement pour couvrir les dépenses de 1980-81.

<sup>g/</sup> Y compris un engagement pour couvrir le déficit d'un montant de 20 695 dollars qui est apparu au titre de l'engagement précédent.

<sup>h/</sup> Y compris un engagement pour couvrir le déficit d'un montant de 167 350 dollars qui est apparu au titre de l'engagement précédent.

Annexe II (suite)

Montants des engagements et des éléments "notés" approuvés  
par le Conseil à sa session de mai 1980 (par pays)  
(En dollars des Etats-Unis)

Région/pays	Cote du document E/ICEF	Pour la période	Montant recommandé	
			Pour les engagements	Pour les élé- ments "notés"
<u>MEDITERRANEE ORIENTALE</u>				
Liban	P/L.2006(REC)	1980-82	1 038 000 <sup>i/</sup>	28 000 000
Mères et enfants palestiniens dans les pays ci-après :				
Jordanie	P/L.2011(REC)	1980-82	420 000	1 800 000
Liban	P/L.2012(REC)	1980-82	630 000	900 000
République arabe syrienne	P/L.2013(REC)	1980-82	255 000	600 000
Rive occidentale et Gaza	P/L.2014(REC)	1980-82	495 000	700 000
Soudan	P/L.2009(REC)	1980-81	66 000 <sup>j/</sup>	2 500 000
TOTAL, MEDITERRANEE ORIENTALE			2 904 000	34 500 000

<sup>i/</sup> Y compris un engagement de 38 020 dollars pour couvrir le déficit qui est est apparu au titre de l'engagement précédent.

<sup>j/</sup> Y compris un engagement de 66 483 dollars pour couvrir le déficit qui est apparu au titre de l'engagement précédent.

Annexe II (suite)

Montants des engagements et des éléments "notés" approuvés  
par le Conseil à sa session de mai 1980 (par pays)

(En dollars des Etats-Unis)

Région/pays	Cote du document E/ICEF	Pour la période	Montant recommandé	
			Pour les engagements	Pour les élé- ments "notés"
<u>PROJETS INTERREGIONAUX</u>				
<u>ET AUTRES</u>				
Fonds de réserve pour les secours d'urgence	P/L.2016(REC)	1981	3 000 000	-
Engagement pour couvrir le déficit	P/L.1913(REC)		674 681	-
Montant total de l'assistance proposée aux programmes			164 955 681	129 993 000
Services d'appui aux programmes :				
Budget de 1981 (en chiffres bruts)	AB/L.210 et AB/L.215		45 417 000	
Budget additionnel de 1980 (en chiffres bruts)	AB/L.209, Amend.1 et AB/L.215		3 116 000	
			<u>213 488 681</u>	
Services administratifs				
Budget de 1981 (en chiffres bruts)	AB/L.210, AB/L.215 et CRP/80-3		28 366 000	
Budget additionnel de 1980 (en chiffres bruts)	AB/L.209, Amend.1 et AB/L.215		2 506 000	
Montant total des nouveaux engagements			244 360 681	
Economies (annulations)	P/L.1913 (REC)		(332 586)	
Accroissement net des engagements			<u>244 028 095</u>	

Annexe III

Résumé des éléments notés, par région et par domaine d'assistance,  
approuvés par le Conseil à la session de mai 1980

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Amériques	Asie de l'Est et Pakistan	Asie centrale du Sud	Méditer- ranée orientale	Total	Pour- centage
Santé de l'enfant	20 146	957	3 992	2 500	1 450	29 045	22,3
Approvisionnement en eau et assainissement	14 628	1 224	8 620	9 550	25 750	59 772	46,0
Nutrition de l'enfant	2 284	965	1 604	-	-	4 853	3,7
Services sociaux en faveur de l'enfance	6 095	1 807	1 640	1 100	1 700	12 342	9,5
Enseignement scolaire	5 776	1 174	2 300	3 000	2 000	14 250	11,0
Enseignement non scolaire	4 176	828	-	-	1 100	6 104	4,7
Divers <sup>a/</sup>	309	818	-	-	2 500	3 627	2,8
Montant total des éléments notés	53 414	7 773	18 156	16 150	34 500	129 993	100,0

<sup>a/</sup> Ce montant ne peut être attribué aux rubriques précédentes.



Annexe IV

Annonces de contributions des gouvernements à la masse commune  
des ressources pour 1980 au 15 juin 1980 a/

(En dollars des Etats-Unis)

Afghanistan	25 000	Djibouti	2 000	Jamaïque	-
Afrique du Sud	-	Egypte	78 572	Japon	5 200 000
Albanie	-	El Salvador	-	Jordanie	33 363
Algérie	111 466	Emirats arabes unis	-	Kenya	19 048
Allemagne, République fédérale d'	6 321 839	Equateur	37 515	Koweït	100 000
Angola	-	Espagne	190 722	Lesotho	2 055
Arabie saoudite	1 000 000	Etats-Unis d'Amérique	30 000 000	Liban	12 448
Argentine	-	Ethiopie	-	Libéria	20 000
Australie	2 248 564	Fidji	2 000	Liechtenstein	-
Autriche	712 441	Finlande	1 621 918	Luxembourg	28 070
Bahamas	2 962	France	2 554 361	Madagascar	14 068
Bahreïn	7 500	Gabon	-	Malaisie	78 369
Bangladesh	-	Gambie	-	Malawi	3 750
Barbade	4 500	Ghana	12 218	Maldives	2 500
Belgique	1 157 895	Grèce	120 000	Mali	-
Bénin	-	Grenade	-	Malte	5 915
Bhoutan	2 000	Guatemala	30 000	Maroc	65 000
Birmanie	64 709	Guinée	-	Maurice	-
Bolivie	-	Guinée-Bissau	-	Mauritanie	-
Botswana	5 975	Guinée équatoriale	-	Mexique	240 000
Brésil	5 871	Guyane	5 271	Monaco	4 938
Bulgarie	58 685	Haïti	7 500	Mongolie	3 500
Burundi	-	Haute-Volta	-	Népal	6 303
Canada	7 725 746	Honduras	23 000	Nicaragua	-
Cap-Vert	-	Hongrie	24 618	Niger	2 242
Chili	200 000	Inde	1 688 311	Nigéria	232 143
Chine	-	Indonésie	250 000	Norvège	13 224 505
Chypre	-	Iran	-	Nouvelle-Zélande	681 373
Colombie	350 000	Iraq	121 600	Oman	50 000
Comores	-	Irlande	-	Ouganda	-
Congo	-	Islande	16 279	Pakistan	75 505
Costa Rica	30 000	Israël	45 000	Panama	22 000
Côte d'Ivoire	14 286	Italie	2 634 731	Papouasie- Nouvelle-Guinée	-
Cuba	102 932	Jamahiriya arabe libyenne	75 000	Paraguay	7 000
Danemark	5 885 365			Pays-Bas	8 016 194

a/ La plupart des contributions ont été converties en dollars, au taux de change de 1980. Toutefois, pour certaines contributions, le taux utilisé est celui en vigueur pendant le mois où le paiement a été effectué.

Annexe IV (suite)

Annonces de contributions des gouvernements à la masse commune  
des ressources pour 1980 au 15 juin 1980 a/

(En dollars des Etats-Unis)

Pérou	-	République-Unie de Tanzanie	16 867	Tchad	-
Philippines	413 730	République-Unie du Cameroun	34 367	Tchécoslovaquie	98 785
Pologne	209 209	Roumanie	12 500	Thaïlande	215 751
Portugal	10 000	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 756 441	Togo	14 286
Qatar	200 000	Rwanda	4 000	Tonga	-
République arabe syrienne	-	Saint-Marin	-	Trinité-et-Tobago	8 292
République centrafricaine	-	Saint-Siège	1 000	Tunisie	43 125
République de Corée	128 000	Samoa	-	Turquie	81 081
République démocratique populaire lao	5 000	Sao Tomé-et-Principe	-	Union des Républiques socialistes soviétiques	949 219
République démocratique allemande	159 091	Sénégal	-	Uruguay	-
République dominicaine	-	Seychelles	1 000	Venezuela	200 000
République populaire démocratique de Corée	-	Sierra Leone	-	Viet Nam	5 000
République socialiste soviétique de Biélorussie	84 486	Singapour	-	Yémen	-
République socialiste soviétique d'Ukraine	170 973	Somalie	-	Yémen démocratique	4 600
		Soudan	35 000	Yougoslavie	235 000
		Sri Lanka	12 500	Zaire	-
		Suède	28 708 134	Zambie	-
		Suisse	3 957 710		
		Suriname	4 000		
		Swaziland	5 696		
				TOTAL GENERAL	<u>139 526 679</u>

Annexe V

Dépenses du FISE par principaux domaines d'assistance  
(y compris les fonds d'affectation spéciale)

	Moyennes annuelles			Dépenses annuelles				
	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1975	1976	1977	1978	1979
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)							
Santé de l'enfant	18 767	27 582	66 444	43 764	43 537	58 839	74 725	111 356
Soins de santé de base en faveur des enfants	(16 523)	(18 513)	(36 791)	(25 076)	(25 271)	(35 946)	(43 257)	(54 403)
Approvisionnement en eau et assainissement	(2 230)	(6 770)	(24 919)	(13 521)	(13 502)	(17 903)	(26 522)	(53 148)
Planification de la famille (financée principalement par des fonds d'affectation versés par le FNUAP)	(14)	(2 299)	(4 734)	(5 167)	(4 764)	(4 990)	(4 946)	(3 805)
Nutrition de l'enfant	4 411	5 569	11 802	15 127	9 034	8 846	11 631	14 374
Services sociaux en faveur de l'enfant	1 322	2 288	7 587	3 738	4 912	6 986	9 867	12 430
Enseignement scolaire	5 350	12 637	21 496	22 282	14 118	19 567	24 684	26 828
Enseignement non scolaire	360	1 088	4 473	3 075	3 222	3 692	4 998	7 378
Secours d'urgence a/	1 359	2 762	5 773	956	1 044	704	5 051	21 110
Divers b/	961	2 926	9 450	6 370	6 434	7 388	11 166	15 893
Services d'appui aux programmes	5 354	9 194	22 437	15 595	18 899	21 895	25 442	30 355
Montant total de l'assistance	37 884	64 046	149 462	110 907	101 200	127 917	167 564	239 724
Dépenses des services opérationnels Année internationale de l'enfant	3 047	5 518	13 875	9 249	11 723	13 770	15 905	18 728
TOTAL GENERAL	40 931	69 564	163 337	120 156	112 923	141 687	183 469	259 397
	- ventilation en pourcentage des dépenses effectuées au titre des programmes -							
Santé de l'enfant	57	50	52	46	53	56	52	53
Soins de santé de base en faveur des enfants	(50)	(34)	(29)	(27)	(31)	(34)	(30)	(26)
Approvisionnement en eau et assainissement	(7)	(12)	(19)	(14)	(16)	(17)	(19)	(25)
Planification de la famille (financée principalement par des fonds d'affectation versés par le FNUAP)	(0)	(4)	(4)	(5)	(6)	(5)	(3)	(2)
Nutrition de l'enfant	14	10	9	16	11	8	8	7
Services sociaux en faveur de l'enfant	4	4	6	4	6	7	7	6
Enseignement scolaire	17	23	17	23	17	18	17	13
Enseignement non scolaire	1	2	4	3	4	3	4	3
Secours d'urgence a/	4	5	5	1	1	1	4	10
Divers b/	3	6	7	7	8	7	8	8
MONTANT TOTAL DES DEPENSES AU TITRE DES PROJETS	100	100	100	100	100	100	100	100

a/ Non compris l'assistance à la remise en état des installations endommagées ou, détruites à la suite de situations d'urgence, ventilée dans les sections pertinentes. Les dépenses au titre des secours d'urgence et du relèvement s'établiraient comme suit : 38 327 200 dollars en 1979; 20 063 000 dollars en 1978; 15 777 000 dollars en 1977; 15 146 000 dollars en 1976; et 23 131 000 dollars en 1975.

b/ Cette aide ne peut être ventilée selon les rubriques ci-dessus.

c/ Y compris 18 401 347 dollars pour les secours au Kampuchea.